2021

Rapport d'activités



Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin

AGGLO-LENSLIEVIN.FR

Rapport d'activité des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.
Président ; Sylvain Robert . **Directrice générale des services :** Marie-Francine François.
Avec la contribution de l'ensemble des directions et services de la CALL.
Coordination : Direction générale des services et Direction de la communication.
PAO : Odile Foulon - DirCom. Novembre 2022

SOMMAIRE

4 **Administration générale**

5 Ressources et relations humaines
9 Finances et comptabilité
11 Centre de documentation et communication interne
12 Communication
14 Affaires juridiques et contentieux
17 Mutualisation et ressources
20 Service commun transition durable et aide aux communes
21 Systèmes d'Information et Numérique

22 **Habitat, politique de la ville, NPNRU et ERBM**

23 Habitat, parc privé et parc public
25 NPNRU
27 ERBM - Renouvellement du Bassin minier
29 Politique de la ville et cohésion sociale

31 **Développement économique, aménagement, grands projets**

32 Grands Projets et Centralité
33 Planification et ingénierie financière
36 Développement économique
41 Mobilité
42 Coopération territoriale et innovation

44 **Culture, Tourisme, Sport et Patrimoine**

45 Animation culturelle et patimoniale
50 Tourisme, sport et événements

53 **Eau et assainissement, gestion des déchets, développement durable**

54 Eau et assainissement
60 Gestion des déchets
62 Développement durable

67 **Aménagement de l'espace, Gestion du patrimoine, Maîtrise d'ouvrage**

68 Espaces naturels communautaires
70 Service Ingénierie et Maîtrise d'ouvrage
73 Aérodrome de Lens-Bénifontaine
74 Crématorium de Vendin-Le-Vieil
75 Fourrière animale

Administration générale

Ressources et relations humaines

La DRH met en œuvre la politique de Ressources Humaines décidée par l'autorité territoriale. A ce titre, elle est garante des intérêts de l'EPCI, des règles visant à l'équité de traitement des agents et de l'adaptation des RH aux contextes et aux objectifs qui lui sont fixés.
La DRH gère les emplois et veille au développement des compétences par la mise en œuvre d'actions de formation. Elle assure le pilotage de la masse salariale et la gestion administrative et statutaire des agents. Elle apporte son appui et son expertise aux directions et services sur les questions RH et les accompagne sur les actualités RH.
Enfin, pour répondre aux nouveaux enjeux du service public local, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin mise sur l'égalité professionnelle, la qualité de vie au travail et l'adaptation des compétences des agents.

1 - Les missions

La gestion réglementaire de la paie et des carrières

La gestion des absences de toute nature (maladie, accident du travail, congés annuels)

La gestion du temps de travail

Pilotage du dialogue social et des instances
5 comités techniques dont un spécifique consacré au temps de travail
2 CHSCT dont un spécifique à la prévention de risques psychosociaux

Médecine du travail – Convention AST (Association Action Santé Travail)
La direction des ressources humaines veille à ce que les agents respectent leur obligation de visite médicale. Un suivi particulier est assuré pour les agents se trouvant dans des situations spécifiques (poste adapté, temps partiel thérapeutique, ...) En 2021, 65 visites médicales ont été effectuées au titre du suivi médical des agents.

Processus de recrutement
La DRH veille au respect des obligations légales tant sur la publicité (supports multiples et adaptés) que sur l'organisation et la composition des jurys notamment.
En lien avec la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, un dialogue de gestion avec les directions métiers est instauré.

Mobilité
Une charte de mobilité interne a été établie pour encadrer et faciliter toute démarche de mobilité. 13 agents ont sollicité une demande de mobilité interne, dont 7 sont effectives à ce jour.

Formation
Stages scolaires, apprentissage
Une attention particulière est apportée aux demandes de stages-école. 174 demandes ont été formulées et 46 stagiaires ont été accueillis dans le cadre de leur parcours scolaire. Au titre de l'apprentissage, sur l'année scolaire 2021/2022, 7 contrats d'apprentissage (du BTS au MASTER 2) ont été conclus.

2 - ça s'est passé en 2021

Gestion de la crise sanitaire

La Direction des Ressources Humaines a mis en place au cours de l'année 2021 et dans le cadre d'un contexte sanitaire difficile, un certain nombre d'actions en faveur des agents communautaires afin de respecter les consignes sanitaires tout en s'adaptant aux impératifs de service et aux angoisses et attentes des agents soucieux de leur santé et des impacts du confinement sur leur vie familiale et professionnelle.
Tout au long de cette année la Direction des Ressources Humaines est restée à l'écoute des agents et s'est adaptée en conséquence en fonction des attentes de chacun et dans le respect des conditions sanitaires imposées.

Refonte du règlement du temps de travail

La mise en conformité du règlement du temps de travail de la CALL aux dispositions de la loi du 6 août 2019 a été l'occasion de redéfinir en concertation avec les représentants du personnel les conditions d'octroi des RTT, et d'assouplir les conditions dans lesquelles les agents sont autorisés à les mobiliser. La discussion a aussi permis de redéfinir les plages fixes et variables, pour faciliter la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, tout en garantissant la continuité du service public.

Le télétravail

Dans le même esprit, l'expérimentation du télétravail engagée en 2020 et bousculée par les dispositions prises pour faire face à la crise sanitaire a fait l'objet d'une évaluation partagée avec les représentants du personnel. Aujourd'hui, ce mode de travail fait partie intégrante de l'organisation du travail de la CALL. Chaque agent dont le poste est éligible est autorisé à travailler deux jours par semaine et a été équipé d'un ordinateur portable.

Plan d'égalité Hommes/Femmes

L'Agglomération a adopté en mars 2021 son premier plan d'action pluriannuel d'égalité Hommes/Femmes pour développer une politique ressources humaines de suppression des inégalités salariales et d'accompagnement des femmes et hommes dans leur parcours professionnel.
Ce plan d'action se décline en 4 axes :

- Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

et également les éléments suivants :

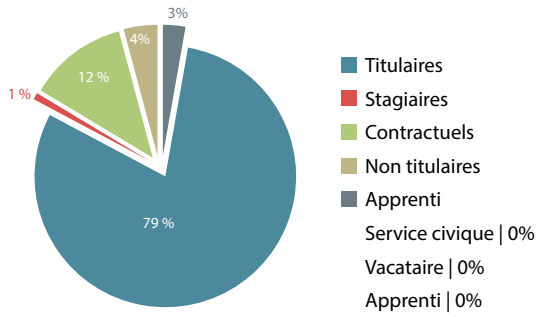
- Mise en place du CIA pour l'année 2021 (évaluation 2020)
- Application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Actualisation de la trame des profils de poste
- Evaluation du support des entretiens professionnels
- L'accompagnement individuel de formation (VAE, coaching personnalisé...)
- Afin de répondre à une attente des agents de la CALL sur un accompagnement social liée à des situations personnelles particulières, la CALL a conclu une convention avec le CCAS de la Ville de Lens, permettant d'avoir recours à une conseillère en économie sociale et familiale

3 - Indicateurs

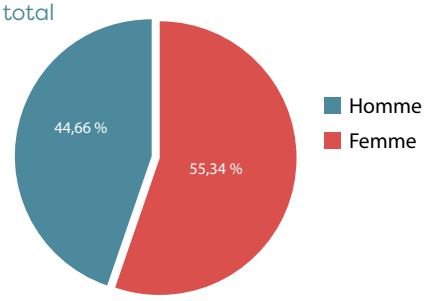
1- Effectif et masse salariale

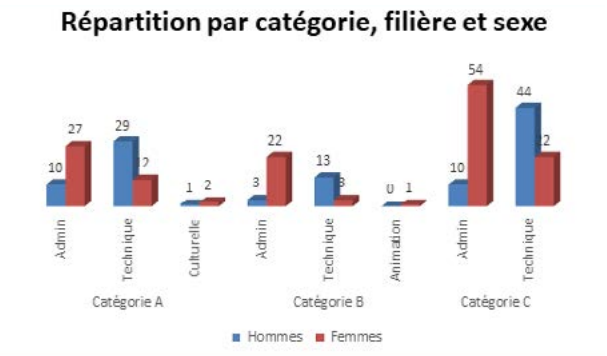
La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin comptabilise au 31/12/2021, 262 agents (tous statuts confondus). La masse salariale est passée de 12 607 476.20 € en 2020 à 13 056 633.72€ en 2021 soit une augmentation de 3.563%.

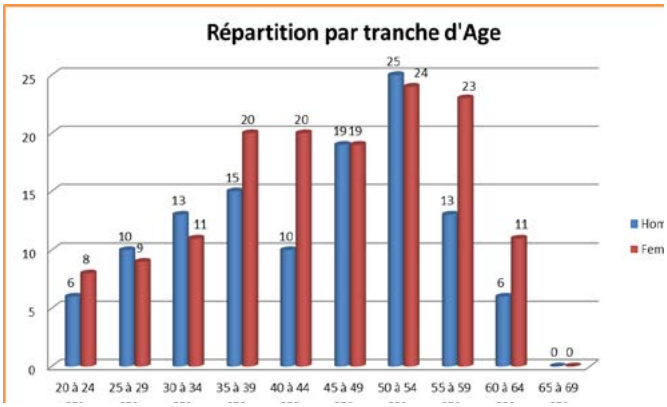
Masse salariale 2021



Effectif total







2 - Mouvement de personnel

Le bilan social est réalisé tous les ans et présenté en comité technique.

59 recrutements

15 agents permanents, 7 apprentis, 6 agents en Service Civique, 1 contrat « Parcours Emploi Compétences » (PEC), 25 agents non permanents, 5 stagiaires école rémunérés).

L'agglomération apporte une écoute particulière sur l'accueil des stagiaires et alternants afin de faire partager l'expertise de nos agents, mais également ouvrir des vocations. La CALL a également ouvert la possibilité d'accueillir des contrats PEC pour pouvoir former professionnellement et établir une passerelle vers l'emploi pour des jeunes souvent très éloignés du parcours scolaire et professionnel. Plus qu'un accompagnement, le PEC est un engagement entre le jeune et la CALL.

47 Départs

2 retraites, 3 mutations, 1 décès, 6 démissions, 2 fins de contrat, 6 agents en Service Civique, 1 apprenti, 1 disponibilité pour raison personnelle, 20 agents non permanents et 5 stagiaires école rémunérés),

7 mobilités internes

3 - Médailles du travail

30 agents médaillés en 2021 soit 22 en argent, 5 en vermeil et 3 en or.

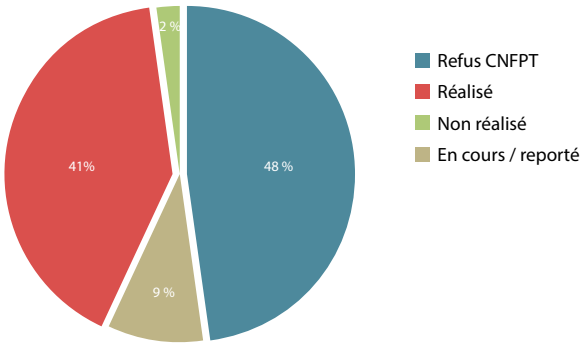
4 - Formation

Au-delà de l'obligation de formation d'intégration qui intervient dans la première année qui suit la nomination du fonctionnaire dans son cadre d'emplois ou dans la première année suivant son recrutement pour les contractuels, un accompagnement individualisé et particulier est mené avec les agents de catégorie C qui ne disposent pas de qualification. Il est proposé à ceux qui le souhaitent des parcours de formation adaptés pour les faire évoluer en compétence, les accompagner dans des projets de mobilité et les accompagner dans l'obtention d'équivalences. Un axe de formation dans le plan de formation leur est réservé.

Quelques données :

217 jours de formation toutes catégories confondues
76 agents ont suivi une formation
Taux de participation au plan de formation (agent ayant retourné un souhait de formation après relance de notre part) : 65% (soit 171/264)
91 agents ont participé à une formation en intra/Union Collectivité Lens Liévin Hénin Carvin avec le CNFPT

Dégré d'avancement des formations



1ère expérimentation en lien avec l'ANCT au titre de l'obligation de formation sur le thème de la laïcité

1ère session de formation sur le management en situation de télétravail

Accompagnement des agents par la mise en place de formations logiciels internes

Action sociale CNAS

La cotisation s'élève à 59 470 euros. En 2021, 660 dossiers de demandes de prestation ont été traités, représentant 42 370 € de prestations versées. Un accompagnement des agents sur les prestations offertes est assuré par la DRH (Correspondante CNAS).

Prestation	Nombre d'utilisateurs	Nombre de prestations	Montant versé des prestations	Montant des avantages	Montant Urssaf	Montant indirect	Montant total
Séjours voyages	37	49	4 720 €	6 262 €	0 €	0 €	10 983 €
Billetterie	64	122	2 056 €	1 597 €	0 €	93 €	3 745 €
Avantages	10	23	0 €	298 €	0 €	208 €	506 €
Aides non soumises à condition de ressources	111	199	17 026 €	0 €	1 104 €	106 €	18 236 €
Aides soumises à condition de ressources	70	131	11 680 €	0 €	471 €	21 €	12 172 €
CESU	18	74	3 715 €	0 €	0 €	234 €	3 949 €
Chèques culture - lire	9	17	404 €	0 €	0 €	32 €	436 €
Coupons sport	9	10	292 €	0 €	0 €	69 €	361 €
Ecoute Sociale		0	19 €	0 €	0 €	0 €	19 €
PECV	32	32	2 240 €	0 €	0 €	215 €	2 455 €
Prêts sous-traités		3	189 €	0 €	0 €	0 €	189 €
Renseignement juridique		0	29 €	0 €	0 €	0 €	29 €
Total	**168**	**660**	**42 370 €**	**8 157 €**	**1 575 €**	**978 €**	**53 081 €**

Perspectives 2022

1 - Développement du club interco'rh

Les Ressources Humaines dans la fonction publique territoriale sont en pleine mutation et ceci dénote une réelle diversité des fonctions RH. Il a été souhaité au titre de la mutualisation mettre en place un club RH ; un espace d'échanges et de réflexion dédié aux pratiques RH.
Malgré le contexte sanitaire, ce club a permis en 2021 des échanges constructifs autour de la loi du 6 août 2019 afin de renforcer les pratiques de chacun. Il est programmé comme souhaité par les membres, des rencontres thématiques sur : l'actualité RH, les lignes directrices de gestion, le temps de travail, la période préparatoire au reclassement...
5 rencontres se sont déroulées en 2021 sur différentes thématiques. Un thème précis est développé et abordé par des experts (Randstad, KPMG, la CAPSO ...), un format reprenant des jurisprudences RH est développé à chaque séance.

2 - Plan de formation territorialisé

Par ailleurs, se poursuit la mise en place du plan de formation territorialisé qui a permis de réaliser l'inscription de 1 647 agents à une session de formation représentant 26 communes du territoire.
Le croisement des données a ainsi permis d'identifier les formations pouvant être territorialisées dans le cadre du programme de formation Union de Collectivités sur les territoires de Lens-Liévin et Hénin-Carvin nommé « UC LELIHC ».
99 sessions de formation initialement prévues sur tout le territoire : 64 sessions + dédoublements
Nombre de journées de formation par catégorie, soit ; Cat A : 77.8 ; Cat B : 42 ; Cat C : 97

Et aussi :

- Une analyse du dispositif d'aide à la complémentaire santé est engagée au regard de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 permettant de renforcer la couverture des risques des agents publics.
- Démarche qualité de vie au travail : des actions seront lancées afin de fédérer les équipes et apporter une cohésion d'ensemble.
- La loi du 6 août 2019 transpose les dispositions de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sera déployé.
- Accompagnement individuel des agents sur de nouvelles orientations métiers (ordonnance n°2021-65 du 26 mai 2021) renforçant la formation de certains agents publics afin de favoriser les orientations professionnelles.
- Dématérialisation des dossiers agents : donner aux agents la possibilité d'accéder à leur dossier individuel.
- Dématérialisation des entretiens professionnels.
- Développer ASTRE RH pour la GPEC, la formation et le recrutement.
- En complément du I-parapheur, signature électronique pour les agents (arrêtés).
- Santé au travail : Perspective de la création d'une antenne du Centre de Gestion 62.

Finances et comptabilité

L'année 2021 a été marquée, à l'instar de 2020, par la crise sanitaire et économique mondiale provoquée par l'épidémie de covid-19 et ses périodes de confinement, ses restrictions de déplacement...
Cependant la direction des finances avec l'ensemble de ses agents a poursuivi son implication dans la mise en œuvre et le suivi de la politique budgétaire et financière de la collectivité.

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité

2021 a été l'occasion de l'élaboration d'un nouveau Pacte Financier et Fiscal de Solidarité actualisé et voté en séance plénière le 10 novembre 2021. **L'architecture de ce nouveau PFFS repose sur trois piliers :**

- **Le maintien d'une solidarité forte au profit du territoire** au travers notamment du versement d'une dotation de solidarité communautaire alimentée par le reversement de fiscalité annuels de la CABBALR au titre du SIZIAF, au travers de l'évolution de critères de reversement en maintenant un niveau stable en direction des communes notamment les plus dépendantes financièrement...
- **La possibilité pour la CALL de faire face aux enjeux de développement de ses compétences** notamment dans le renouvellement du patrimoine des zones d'activités ;
- **L'accompagnement à l'investissement communal sur le territoire de la CALL** notamment par la mise en place d'un fonds de concours d'investissement renouvelé et ciblé sur le marqueur de transformation durable du territoire.

Ce PFFS, dont son objectif majeur est d'acter les relations financières avec les communes membres dans un souci de solidarité accrue, permet de calibrer les besoins de financement pluriannuels en lien avec la mise en place du projet d'agglomération et sa déclinaison en Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Le Programme Pluriannuel d'Investissement

Ce PPI, validé en juin 2021, a donc été élaboré en lien avec le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité. Il permet d'améliorer les prévisions de dépenses d'équipement en s'assurant du caractère réaliste des ambitions portées pour le territoire de la CALL. Véritable outil de pilotage financier, il permet surtout d'établir un dialogue de gestion avec les services métiers de la collectivité. Il est amené à être ajusté chaque année au vu des capacités financières de la collectivité.

Chiffres clés 2021

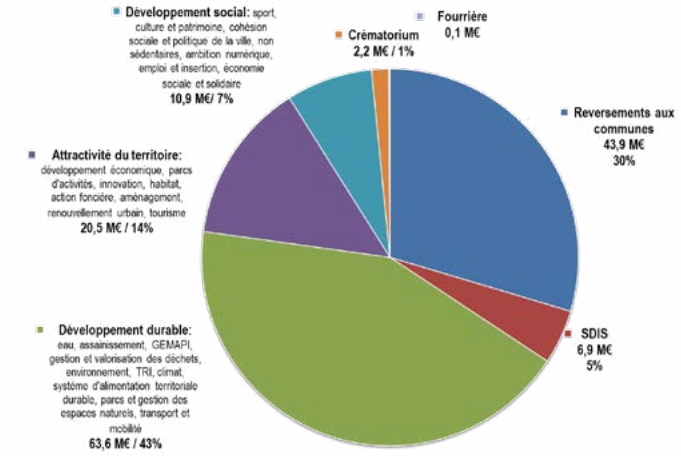
198,5 M€ de dépenses totales en 2021

63,7 M€ de dépenses d'équipement (investissement)

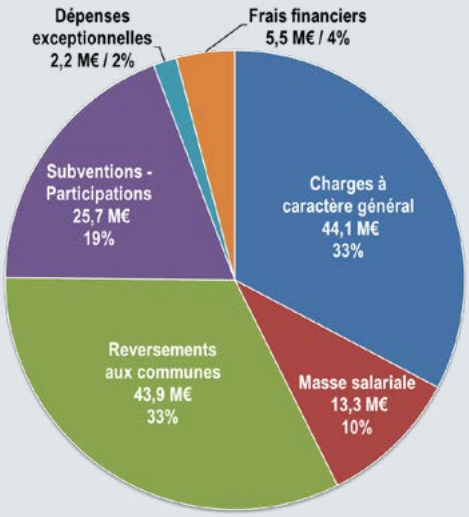
19 jours de délai global de paiement moyen

15,3 M€ de subventions versées en 2021 *(8,6 M€ en fonctionnement et 6,7 M€ en investissement)*

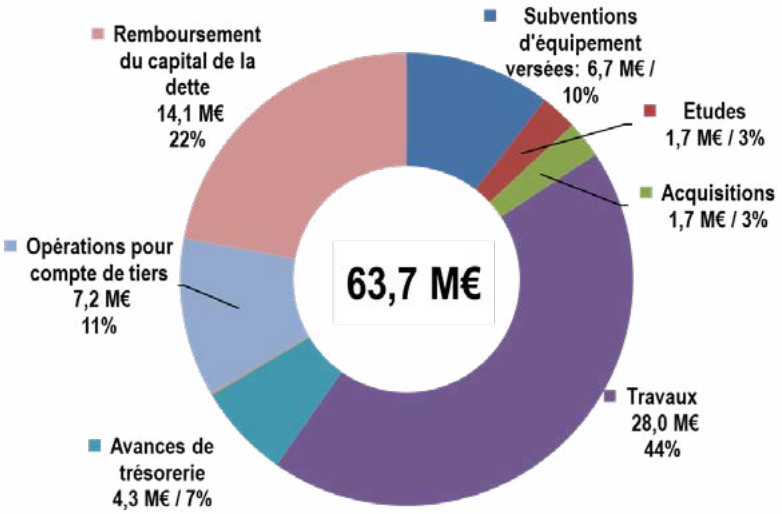
Déclinaison du budget par politique publique



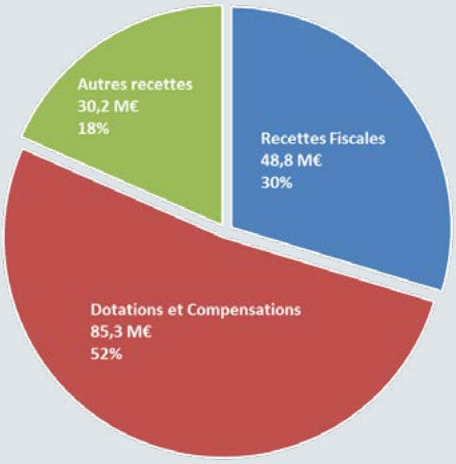
Dépenses de fonctionnement



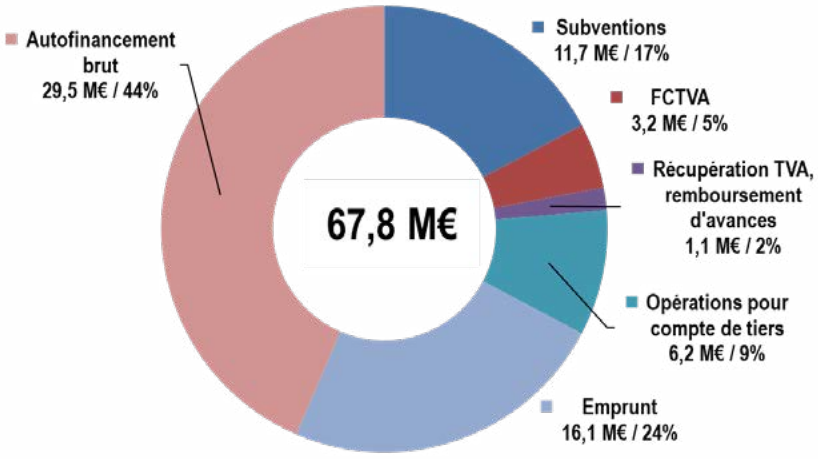
Dépenses d'investissement



Recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement



Perspectives 2022

- Engagement dans une démarche de qualité comptable et de certification des comptes, avec le changement de nomenclature comptable (de la M14 à la M57) au 1er janvier 2022, en prévision de l'expérimentation du compte financier unique (CFU), en partenariat avec le Trésor Public. Le CFU remplacera le compte administratif et le compte de gestion, facilitant ainsi la lecture de la situation financière de la collectivité.
- Signature d'une convention de services comptables et financiers avec le Trésor Public.
- Rédaction et vote d'un règlement financier décrivant l'ensemble des procédures comptables et budgétaires internes.

Centre de documentation et communication interne

Le service réalise un travail de sélection documentaire afin de permettre aux agents de disposer d'une information fiable et à jour dans leur domaine d'activité : développement économique, transition écologique, aménagement du territoire, veille juridique, etc.
Ce service support a également pour mission de mettre à jour et d'adapter l'outil Intranet à l'évolution des besoins informationnels de la collectivité.

Des services et prestations en direction des agents de la CALL

Les supports documentaires

Le centre de ressources gère l'ensemble des abonnements sur support papier et/ou numérique (presse, périodique, base de données, réseau spécialisé etc..) dont les services ont besoin.
Les agents peuvent consulter les revues et publications sur place au sein de l'espace de travail situé au siège, rue Marcel Sembat et/ou les emprunter. Le service propose un accès direct à certaines revues numériques telles que la Gazette des communes, le Moniteur des TP ainsi que des accès à des bases de données juridiques utiles à certains services spécialisés. Le service gère également les achats d'ouvrages qu'il met ensuite à disposition de tous à la consultation et/ou l'emprunt.

Les services proposés

Chaque agent peut s'inscrire au portail documentaire Papyrus et accéder aux panoramas de presse quotidiens et aux sélections thématiques qui l'intéressent. Le site Intranet, quant à lui, fait l'objet d'une mise à jour régulière afin de recueillir l'ensemble des informations relatives au fonctionnement, à l'organisation et à l'actualité de la CALL. Parallèlement à l'intranet et en lien avec le secrétariat de la DGS, le service diffuse les informations utiles à tous les agents via l'adresse **com-interne@agglo-lenslievin.fr**

Perspectives 2022

- Elargissement de la sélection documentaire aux supports multimédias
- Poursuite du groupe de travail sur l'actualisation et l'animation de l'intranet.
- Formalisation de la démarche d'accompagnement des nouveaux arrivants en partenariat avec la DRH

Communication

Réorganisée depuis 2018 à l'occasion du lancement du projet de territoire, la direction de la communication s'est fixée un nouveau cap et de nouveaux objectifs avec le recours généralisé au cross-média. Ses activités d'information et de communication de proximité s'articulent autour de deux services, Télégohelle et InfoCom.
Deux services reliés en permanence avec des référents « communication » identifiés au sein des directions pour permettre de nouer un lien plus étroit entre celles-ci, les services de la CALL et les partenaires, sur certaines politiques publiques ou actions précises. Il en est de même avec un réseau de correspondants "communes" pour faciliter les flux d'informations entre celles-ci et la CALL.

Service InfoCom

Le service infoCom est structuré autour de plusieurs métiers et fonctions (presse, réseaux sociaux, web, édition, publicité). Administré par le directeur de la communication, en lien étroit avec le directeur de cabinet, ce service composé de 6 collaborateurs (3 hommes et 3 femmes) , assure la responsabilité éditoriale et la conception de l'ensemble des productions. Une responsabilisation par média a donc été mise en place pour des productions « cross-média » avec une politique éditoriale qui réaffirme aux côtés des communes, le rôle et l'engagement de la collectivité pour les habitants de l'agglomération. La volonté est donc de diversifier l'offre de contenus afin de toucher un plus large public, faire vivre les informations institutionnelles et les actions de la CALL. Le service peut s'appuyer sur de nombreux médias ciblés, interconnectés et différenciés conçus en interne, comme il peut avoir recours aux médias privés (podcasts et spots sur le réseau local de radios associatives et privées, publicités et publi-reportages dans la presse spécialisée, la presse gratuite locale et la PQR). Comme il s'appuie sur ses relais presse et ses correspondants dans les communes.
Le service assure aussi la production de supports et d'outils de communication en fonction des demandes et des besoins des services de la collectivité selon la stratégie de communication globale de la CALL.

Télégohelle

Autre service de la direction de la communication, **Télégohelle est non seulement un service audiovisuel composé de 5 journalistes reporters d'images (3 hommes et 2 femmes) mais un média à part entière.** Intialement positionnée comme chaîne d'information locale et diffusée sur le réseau câblé, le service fonctionne plus aujourd'hui comme une agence média et de production de contenus d'information locale. En moyenne, 8 reportages sont tournés, montés, diffusés chaque semaine pour composer un Journal d'information. L'activité télé perdure toutefois avec la production d'émissions (Hors Zones, Coeur de ville, Grand Format) et la diffusion de spectacles ou d'évenements locaux. Les outils de mesure de l'audimat étant indisponibles à l'echelle d'une agglomération, la consultation des statistiques de fréquentation de son compte facebook permettent d'avoir toutefois une idée assez précise de l'impact de ses diffusions.

La direction de la communication prend donc ainsi la pleine mesure des besoins et des attentes de l'éxécutif pour proposer la ou les meilleures solutions en termes d'outils de communication et ainsi faire comprendre le message aux publics et aux usagers. Il s'agit pour elle de mettre en musique le message et le visuel, allier la forme au fond.

La direction de la communication s'implique aussi directement dans l'organisation des grands évènements du territoire (programmation, diffusion, relations presse, achat d'espace publicitaire), comme elle intervient sur le champs du numérique avec le développement d'applications ouvertes au grand public (pass sports, permis de louer, permis de diviser ...).

Faits marquants 2021

Nouvelle identité visuelle et nouveau magazine
Contrat de visibilité avec le magazine ICéo
Validation du guide des procédures interne de communication pour un lancement en 2022
Campagne de lutte contre les dépôts sauvages

Perspectives 2022

Nouvelle plateforme WEB
Un nouvel outil d'information; la Revue
Sortie d'un journal Hors Série thématique
Recrutement d'un profil Chargé de communication Graphiste

Quelques réalisations effectuées en 2021

Nouveau logo, nouvelle charte graphique, nouveau magazine









Signalétique CALL dans les clubs sportifs, campagne de com cross-média, posts réseaux sociaux et web







Affaires juridiques et contentieux

La Direction Juridique organise la formalisation des décisions de l'assemblée élue et veille au respect de la loi dans tous les actes de la collectivité. Elle prépare la défense de ses intérêts lorsque nécessaire.

Assemblée et coordination institutionnelle

7 réunions de Bureau et 7 réunions de Conseil ont été organisées, traitant **429 projets de délibérations** (soit 179 en Bureau et 250 en Conseil). Préalables aux réunions de bureau et de Conseil, les 4 commissions « Attractivité du Territoire », « Développement Durable », « Développement Social », « Ressources et Moyens » ont été également organisées, dans le respect des conditions sanitaires et avec les difficultés pouvant y être associées, en proposant un mix présentiel/distanciel.

Rappel : Le Conseil est l'organe délibérant chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de la Communauté d'agglomération. Il regroupe les 91 élus des 36 communes qui composent l'agglomération. Le Bureau est l'instance de décisions dotée d'un pouvoir délibératif dont le périmètre est déterminé par le Conseil Communautaire. Il est composé de 36 élus.

Par ailleurs, le service a adapté son mode de fonctionnement aux exigences fixées par la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, laquelle impose la transmission des affaires faisant l'objet d'une délibération, par l'organe délibérant, à l'ensemble des conseillers municipaux qui n'en sont pas membres. Ce sont désormais tous les conseillers municipaux des communes membres de l'agglomération qui sont destinataires des documents de travail du conseil communautaire.

Le service a poursuivi la gestion dématérialisée de son activité. En effet, les actes des assemblées (convocations, délibérations de Bureau et Conseil, décisions du Président, comptes-rendus et procès-verbaux) sont désormais accessibles via le site internet de l'agglomération. De plus, compte-tenu du contexte de crise sanitaire, un outil de visioconférence a été déployé afin de permettre aux élus de participer à distance aux différentes instances communautaires.

Commande Publique

Intégration et adaptation des pratiques aux évolutions de la réglementation :

- Application des **nouveaux cahiers des clauses administratives générales** (CCAG) applicables aux marchés publics, à compter du 1er octobre 2021 :
  Les six CCAG sont : fournitures courantes et services (FCS), travaux, prestations intellectuelles (PI), marchés industriels (MI), techniques de l'information et de la communication (TIC), travaux (TRX) et **un nouveau a été créé, le CCAG : maîtrise d'œuvre (MOE)**. Les CCAG ont été revus, afin d'assurer une meilleure prise en compte des intérêts économiques des entreprises et faire de ces documents généraux des outils au service d'une commande publique durable. Ils incluent notamment, le développement de l'accès aux TPE-PME, l'achat durable, le volet social et environnemental, le rééquilibrage des relations contractuelles au profit du cocontractant, la dématérialisation.
- Décret du 9 mars 2021 (AGEC) relatif à l'**obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées**
- **Entrée en vigueur de la Loi Climat et Résilience 22 août 2021**, avec notamment l'objectif de 100% des marchés avec une considération environnementale et 30% des marchés avec une considération sociale
- **Décret du 23 août 2021 mettant fin aux accords cadre sans maximum**
- **Ordonnance du 19 novembre 2021 sur les véhicules propres**
- Décret du 13 décembre 2021 pérennisant la **dispense de procédure pour les marchés innovants de moins de 100 000 €**

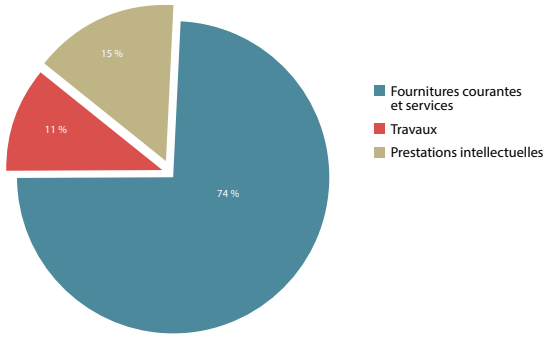
Mutualisation et massification : le service commande publique contribue à la démarche de mutualisation avec les communes en coordonnant 6 groupements de commande sur :

- l'entretien et la maintenance des équipements de sécurité incendie (CALL + 15 communes),
- les contrôles, vérifications périodiques et diagnostics de divers équipements et installations (CALL + 17 communes),
- la location et la maintenance de défibrillateurs (CALL + 9 communes),
- l'acquisition de prestations liées au déploiement du permis de louer (A.P.M.L. et A.P.D.) sur une partie du territoire de la Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN (CALL + 17 communes)
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage indépendante pour l'optimisation financière et technologique des moyens d'impression (CALL + 12 communes),
- la formation relative aux A.I.P.R et passage de l'examen par Q.C.M., des attestations de compétence (CALL + 34 communes)

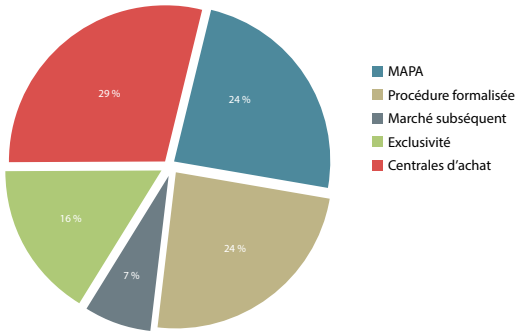
Les chiffres clés de l'activité commande publique en 2021

398 marchés inférieurs à 25 000 € HT (+ 26%)
167 marchés supérieurs à 25 000 € HT (+ 3%) dont 75 en exclusivité ou en direct auprès de centrales d'achat et 92 marchés publics avec avis d'appel public à la concurrence, dont la répartition par procédure et type de marché peut être synthétisée comme suit :

Type d'achats



Type de procédures



Achats responsables :
• 37% des marchés publics avec publicité et mise en concurrence intègrent des considérations environnementales avec un critère d'attribution
• 5,5% des marchés publics comportaient une clause sociale avec un volume de 4386 heures d'insertion (travaux eau potable et assainissement – travaux d'aménagement de la ZAC centralité et de démolition)

Assurances

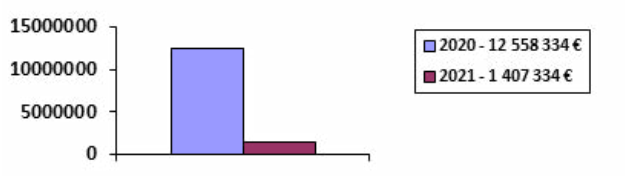
Pour la partie « gestion des contrats », le montant des primes s'est élevé à 490 265,61 €.
Pour la partie « gestion des sinistres », 46 dossiers ont été enregistrés (35 sinistres « responsabilité civile », 4 sinistres «dommages aux biens », 7 sinistres « véhicules ») soit une augmentation de l'ordre de 70% par rapport à 2020.

Contentieux et conseils juridiques

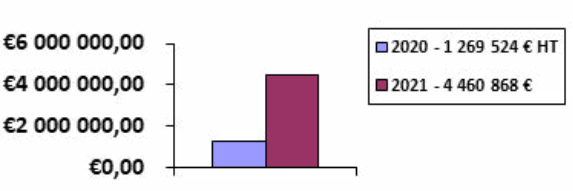
90 consultations juridiques internes
2 contentieux devant la juridiction administrative exercés par des entreprises candidates à des marchés publics.
5 procédures contentieuses relatives aux animaux accueillis en fourrière communautaire engagées par la CALL devant le tribunal judiciaire de Béthune.
27 procédures administratives relatives aux installations illicites de gens du voyage engagées contre 30 en 2020 soit une légère baisse de 10%.

Stratégie foncière et patrimoniale

7 actes d'acquisition ont été signés en 2021 (contre 24 actes en 2020), ce qui représente un peu plus de 45 000 m² acquis. La quasi-totalité des dépenses concerne le budget principal au titre de la ZAC Centralité (99,3 % des dépenses).
Evolution :



20 actes de vente ont été signés en 2021 (contre 4 en 2020), ce qui représente une superficie de terrain cédé de 173 846 m². Les recettes générées par ces cessions relèvent quasiment exclusivement du budget Action Economique (95 % des recettes).
Evolution :



Gestion du patrimoine communautaire : Malgré le contexte sanitaire, les demandes d'occupation ont repris en 2021. Le site du 11/19 à Loos-en-Gohelle a pu ainsi accueillir un chantier-école de 6 mois relatif à la gestion et la protection des espaces naturels, avec la compagnie Tricycle DOL ainsi que le Centre National des Arts du Cirque, en lien avec Culture Commune. La Maison Syndicale des Mineurs a quant à elle servi de décor pour la photo officielle du RCL et a accueilli la fête du timbre. 3 Appels à Manifestations d'Intérêt (AMI) ont été également lancés afin d'accueillir, sur l'année 2022, des spectacles itinérants, de type circassien et autre, à proximité de l'aérodrome de Lens-Bénifontaine.

Partenariat SAFER Hauts de France : une partie des réserves foncières compensatoires de l'établissement intercommunal est gérée sous le régime de la Convention de Mise à Disposition (CMD). Celle-ci lie le propriétaire foncier et la SAFER, qui assure alors la gestion locative temporaire. L'échéance des CMD étant atteinte au 30 septembre 2021, **la SAFER s'est employée durant cette année à finaliser la ventilation des réserves agricoles au profit des exploitants touchés par les projets communautaires.**

Perspectives 2022

Finalisation des nombreux actes en cours, notamment les cessions dans le secteur de la ZAC Centralité à Lens, la vente de l'Hôtel d'Entreprises II à Liévin mais également des acquisitions au titre de la reprise de la ZAL Bellevue à Harnes, de l'extension de la ZAC des Jardins de l'Artois, de l'aménagement du secteur Jaurès à Liévin.

Mutualisation et ressources

Le Schéma de mutualisation

A l'origine du Schéma de Mutualisation 3 thématiques avaient été sélectionnées prioritairement par les communes :

- Le service commun ADS
- La plateforme des groupements de commandes
- L'optimisation et le développement du service prêt de matériel et mise en commun de moyens

A la faveur d'échanges nombreux et réguliers avec les communes et à l'émergence des référents, **le Schéma de Mutualisation a largement évolué et s'est fortement diversifié avec de multiples thématiques :**

- DT/DICT
- Ressources Humaines (Plan de formation territorialisé, Club InterCo-RH)
- Médecine du Travail
- Accéo
- Informatique/Numérique : Pass'Numériques, GéoCALL, Open DATA, SIG, RGPD

Au-delà de ces actions élaborées en commun pour tenir compte des attentes des communes, c'est aussi et surtout une autre vision, une autre dynamique des relations Communes/CALL qui s'est instaurée progressivement.
La méthode de la libre participation des communes, de la mise en place de groupes de travail favorisant les échanges, le partage d'organisations et d'expertises, de la formulation par les communes des besoins en les priorisant ensemble, a largement contribué à cette évolution rendant plus efficace notre action commune au service de notre population.

Le Schéma de Mutualisation est donc progressivement devenu cet outil « souple » qui a permis à la fois la mise en place effective d'actions répondant aux besoins des communes, d'actions imposées par l'évolution de la règlementation dans certains domaines spécifiques et a surtout permis ce nouveau mode de relations, de fonctionnement entre les communes et la Communauté d'Agglomération. La Communauté d'Agglomération exerce ainsi ses compétences et se met par ce biais au service des communes.

Perspectives 2022

La logique de coopération doit encore évoluer dans le cadre de la mutualisation et au-delà.
Il nous faut pour cela trouver de nouveaux moyens, les bons réflexes et les solutions pour éviter les écueils.

Dans le cadre du schéma de mutualisation et des rencontres et échanges avec les communes, une attente et des besoins ont émergé concernant la thématique des archives.
La réglementation impose dans ce domaine, une gestion stricte et rigoureuse nécessitant des moyens et ressources conséquents dont ne dispose pas une grande majorité des communes de notre agglomération. La solution d'un service commun a donc été émise et une démarche collective mise en œuvre entre les communes et la CALL.

Archives papier et électronique

Faits marquants 2021

L'étude globale relative à l'archivage et à la gestion électronique des documents a été lancée en avril 2021.
L'état des lieux réalisé a permis selon de multiples indicateurs (conservation des archives, référentiels de gestion existants, analyse des moyens, ...) de caractériser l'état de gouvernance archivistique des communes : gouvernance avancée, intermédiaire ou débutante.
Par ailleurs, à cette occasion, de nombreuses recommandations ont été communiquées sur les différents points (obligations légales, référentiels de gestion, éliminations, conservation, ...).
La phase 2 de cette étude a permis, par le biais de 5 ateliers collaboratifs, de formaliser 3 scénarios reprenant des offres de services à différents niveaux. Ces offres de service reprenant des préconisations techniques, des processus et budgets prévisionnels ont été présentées lors d'un Comité de Pilotage en décembre 2021 qui a retenu la mise en œuvre de l'archivage sur la base de la solution n°1.

Perspectives 2022

La démarche de création d'un service commun ayant pour thématique l'archivage physique et électronique sera poursuivie en fonction des adhésions des communes, la phase 3 consistant en la rédaction d'un CCTP pour la mise en œuvre d'une solution GED et archivage sera lancée.

Optimisation des moyens d'impression

Faits marquants 2021

Un groupement de commandes permettant de recourir à un AMO en vue de rationaliser les coûts liés aux moyens d'impression et de mettre en place une stratégie d'achat, ainsi qu'une gestion globale des moyens d'impression a été constitué.
12 communes ont adhéré au projet, soit un groupement de 13 membres, la CALL étant chef de projet.
Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage indépendante pour l'optimisation financière et technologique des moyens d'impression a été lancée en fin d'année.

Perspectives 2022

Il est prévu la notification et le démarrage de la mission d'AMO qui comporte 4 phases :
Phase 1 – Réalisation d'un rapport d'expertise financier et technologique des moyens d'impression actuels
Phase 2 – Réalisation d'un schéma directeur global et unitaire
Phase 3 – Rédaction du DCE et analyse des offres pour la fourniture et la maintenance des moyens d'impression des membres du groupement
Phase 4 – Assistance au déploiement de la nouvelle plateforme d'impression des membres du groupement

Service mutualisé ADS

1 – Adhésion des communes au service ADS (Autorisation Droits des Sols)

En plus des 16 communes adhérentes au service d'instruction Droit des Sols (Ablain-Saint-Nazaire, Aix-Noulette, Bénifontaine, Carency, Fouquières-Lez-Lens, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Harnes, Hulluch, Lens, Loos-en-Gohelle, Noyelles-sous-Lens, Sains-en-Gohelle, Vendin-le-Vieil, Villers-au-Bois, Vimy), en 2021, les communes de Meurchin et de Sallaumines ont rejoint le service ADS pour l'instruction des autorisations d'urbanisme représentant un total de 18 communes.

2 – Effectif et missions du service ADS

Le service ADS composé de 4 agents outre l'instruction des autorisations d'urbanisme, poursuit et développe :

- Son accompagnement et sa collaboration avec les élus et les référents urbanisme des collectivités
- Sa mission de conseil auprès des collectivités
- L'échange qu'il est amené à faire avec les services extérieurs tels que les Finances Publiques (taxes), DREAL (SITADEL statistiques), OPERIS (logiciel oxalis), dans le cadre de la dématérialisation, etc.

Outre les missions initiales, et pour répondre à la réglementation relative à la dématérialisation, l'année 2021 a été particulièrement consacrée à la mise en place de la solution de la dématérialisation du droit des sols avec le déploiement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme mutualisé de la CALL (GNAU) et à l'élargissement du périmètre d'intervention avec la possibilité d'intégrer le service pour bénéficier du GNAU CALL.
> 1553 dossiers ont été instruits en 2021.

Perspectives 2022

L'ouverture du service ADS aux collectivités souhaitant bénéficier uniquement de l'accompagnement du GNAU au 1er janvier 2022.
A la fin de l'année 2021 : 2 collectivités souhaitent rejoindre le service ADS : Mazingarbe et Wingles **et 6 collectivités** ont souhaité bénéficier du GNAU : Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Loison-sous-Lens, Pont-à-Vendin et Servins.

Pour faire face à l'accroissement de l'activité suite à l'adhésion de nouvelles communes et la mise en place de la dématérialisation en matière d'urbanisme et de maintenir la meilleure qualité de service aux communes, le service s'est encore renforcé et est

constitué désormais d'un responsable de service, de 4 instructeurs (trices) et d'une assistante administrative et financière.
Les pétitionnaires peuvent déposer leurs demandes d'Autorisation d'Urbanisme sous format numérique en se connectant sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin via le lien **https://gnau.agglo-lenslievin.fr**
Par ailleurs, le développement par le service Ingénierie Numérique de la CALL de l'applicatif SIG ADS qui délivre un complément géographique à l'instruction des dossiers. En outre, la mise en place de réunions collaboratives régulières entre les référents urbanisme et le service ADS (perspectives 2022-2023) et ainsi renforcer l'accompagnement de proximité des communes. Enfin, l'accompagnement des collectivités adhérentes au service ADS à l'utilisation du logiciel métier Oxalis et de la plateforme d'échange et de partage des dossiers entre tous les acteurs de la chaine d'instruction PLAT'AU et ses différentes interfaces associées.

Service DT- DICT

Opérationnelle depuis 2019 et accueillant l'ensemble des communes de la CALL, cette solution innovante inscrite au schéma de mutualisation de la CALL simplifie les contraintes liées à la réglementation anti-endommagement des réseaux tout en générant des économies de fonctionnement. L'efficacité de cette solution est reconnue par les instances régionales et nationales sur la thématique.

Faits marquants 2021

Le marché à groupement de commande pour le géoréférencement des réseaux sensibles, non-sensibles, souterrains et aériens.
Dans la perspective de cartographier les réseaux avec une précision de 10cm et conformément aux obligations règlementaires, l'ensemble des membres du groupement de commande à procéder aux travaux de géolocalisation des ouvrages qu'il exploite. Ce premier groupement de commande a, entre autres, permis d'obtenir les données cartographiques de 1500 kms d'éclairage public versées au SIG de la CALL. Ainsi et par le biais du portail d'information géographique de la CALL, les communes bénéficient d'un outil de consultation des réseaux en continu.

La plateforme de traitement des demandes de travaux DICT.fr.
Adopter par le biais d'une convention de mise à disposition de biens par l'ensemble des communes du territoire et par la CALL, les statistiques de la plateforme de traitement des demandes de travaux soulignent une nette augmentation des dossiers instruits en 2021 (10 000 actes contre 7500 en 2020).

Perspectives 2022

Les Formations A.I.P.R.
Depuis 2018, les agents territoriaux effectuant des travaux à proximité des réseaux doivent obligatoirement posséder une Autorisation d'Intervention à Proximité des réseaux délivré pat leurs autorités. Comme en 2017, le service aura la charge de monter un marché à groupement de commande relatif aux formations A.I.P.R. et au passage de l'examen par QCM pour l'obtention des attestations de compétences afin de renouveler les attestations de plus de 300 agents (Communes + CALL).

Le Géoréférencement des réseaux.
Le marché précédent arrivant à terme et pour répondre aux évolutions réglementaires liées à la thématique exigeant que pour 2026 les réseaux sensibles et non-sensibles situés dans le domaine privé communal et public soient cartographiés avec une précision à 10cm, un nouveau marché à groupement de commande sera lancé pour juin 2022.

Le programme « Ambition Eclairage Public ».
Dans l'objectif d'alimenter un outil de gestion des réseaux d'éclairage public et par le biais du nouveau marché de géoréférencement des réseaux incluant une PSE., les membres du groupement de commande auront la possibilité d'obtenir un état détaillé de leur patrimoine Eclairage Public. Basé sur un modèle similaire de traitement des données versées au portail d'information géographique de la CALL, le simple pointage d'un élément cartographique donnera l'accès à l'ensemble des éléments le constituant (exemples : état de vétusté de l'ensemble, nature du mat, type d'éclairage, puissance d'alimentation, date du relamping, ...)

Service commun transition durable et aide aux communes

Le service commun « Réhabilitation Energétique des bâtiments publics » a été créé en 2019 afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire.
Le décret éco énergie tertiaire de 2019 a sur ce point renforcé les obligations légales des collectivités territoriales en matière d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire. La CALL s'est donc fixé pour objectif d'engager un plan de réhabilitation énergétique de son patrimoine. Initialement, ce service commun avait pour objet l'accompagnement des collectivités sur les plans technique, administratif et financier (recherche de financements) pour la mise en œuvre d'une stratégie (hors mission de maîtrise d'œuvre) dans le domaine spécifique et exclusif de la rénovation énergétique. Toutefois, plusieurs communes ont soulevé leurs difficultés à porter leurs projets sur le plan opérationnel et ont souhaité pouvoir bénéficier d'un accompagnement plus spécifique. Le service commun pourra désormais assurer ce type de mission complémentaire au service des communes (assistance et ingénierie), dans le cadre des opérations de rénovation énergétiques et pour d'autres types d'opérations.

Faits marquants 2021

Travail de co-construction du service commun
« nouvelle mouture » réalisé par la CALL, les communes participantes et le prestataire Institut NEGAWATT

La CALL a eu recours à un prestataire spécialisé « l'Institut NEGAWATT » pour définir avec les communes participantes, le périmètre d'accompagnement du service commun de la Transition Durable et d'Aide aux communes. 4 ateliers ont été mis en place :
Atelier 1 : Cadre du Projet
Atelier 2 : Performance Energétique
Atelier 3 : Levier de financement
Atelier 4 : Périmètre du service commun

Nouveau périmètre d'intervention du Service Commun
Par délibération du Conseil Communautaire du 23 septembre 2021, il est acté :

- L'extension du périmètre du service commun vers un accompagnement élargi à la direction Aménagement Grands Projets et Maitrise d'Ouvrage (Transition énergétique, projets architecturaux et d'aménagements)
- La nouvelle dénomination du service commun désormais intitulé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes »
- Le projet de convention-cadre régissant les modalités d'accompagnement

Lauréat d'un Appel à Manifestation d'Intérêt de la Fédération Nationale des Collectivités concédantes et Régie pour l'obtention de financement
La CALL a été lauréate de l'AMI SEQUOIA permettant l'obtention de financements pour :

- L'élaboration d'un schéma directeur immobilier énergétique du patrimoine public
- La création d'un poste d'économe de flux
- Une solution logicielle de gestion énergétique
- L'acquisition de matériel de diagnostic énergétique

Recrutement du Coordinateur du Service Commun de la transition durable et d'Aide aux communes

Perspectives 2022

L'année 2022 marquera le lancement du dispositif du service Commun et la proposition faite aux 36 communes. Il est estimé une adhésion de 45% des communes dès la première année. Les principaux objectifs de cette première année sont l'accompagnement en ingénierie des communes adhérentes sur la totalité du périmètre du service commun, la mise en place d'outils et le recrutement de l'ingénierie nécessaire pour répondre à l'attente et à la demande des communes soit :

- Un économe de flux
- Un chef de projet Aménagement
- Un conducteur d'opération bâtiment
- Un conducteur d'opération voirie

Pour renforcer son ingénierie énergétique, la CALL conventionne avec la FDE et l'ADEME en vue de la mise à disposition de 2 conseillers énergie.
Dans son ambition énergétique et afin de répondre au cadre réglementaire (Décret Tertiaire) le pôle énergie au sein de la Direction Aménagement Grands Projets et Maîtrise d'Ouvrage devra se doter d'outils de gestion énergétique, et de planification énergétique avec pour objectif principal la réalisation d'un véritable schéma directeur énergie sur le patrimoine public bâti sur les prochaines années.

Systèmes d'Information et Numérique

La mutualisation des Services Informatiques

Initiée début 2021, la volonté de rationaliser les coûts et le désir de redonner aux communes leurs prérogatives, ont amené la CALL, accompagnée de quelques communes volontaires, à réfléchir à la création d'un service informatique commun.
Les objectifs de ce projet viseront à proposer aux communes adhérentes un catalogue de services tarifié permettant de sécuriser leurs systèmes d'information, d'industrialiser les déploiements, d'homogénéiser le parc d'offrir une qualité et une disponibilité des services à la population. Un projet et un challenge riches et passionnants.

Les objectifs de la mutualisation :

Qualité :

- Renforcer la sécurité du SI
- Améliorer la performance du SI

Efficience :

- Industrialiser la gestion du SI
- Rationaliser les coûts

L'année 2021 a été consacrée dans un premier lieu aux études d'opportunité, qui ont permis aux élus de décider en juin la poursuite des travaux, qui ont finalement constitué un catalogue de services flexibles, alliant gestion des postes de travail, assistance aux utilisateurs et hébergement des serveurs. 2022 sera ensuite consacrée à l'étude des coûts permettant la meilleure tarification et les adhésions qui s'en suivent.

Le portail d'information géographique GEOCALL

Le portail d'information géographique GEOCALL est au cœur de l'écosystème SIG territorial. Il est ancré dans plusieurs solutions mutualisées ou en cours de mutualisation. A titre d'exemple, on peut citer l'application Eclairage Public, le cadastre et le Plan Local d'Urbanisme. Il s'est enrichi d'une application métier relative à l'Application du Droit des Sols (ADS) afin d'aider les agents de la CALL et des communes dans l'exercice de leurs missions d'instruction. A cette occasion, des outils techniques pour mieux gérer les dossiers ont été mis en place afin de rendre les flux de données entre les plateformes métier et la cartographie plus efficients en s'enrichissant mutuellement.

Les perspectives 2022 pour l'évolution de ce portail sont essentiellement :

- La poursuite de l'alimentation des jeux de données (ouvertes et non ouvertes), permettant une gouvernance de la donnée territoriale ;
- La poursuite de la réflexion territoriale sur la gestion de l'éclairage public (modèle commun de données, mode de gestion coconstruit) afin de développer des solutions métiers partagées et collaboratives.

Le Pass Numérique

Le territoire doit répondre aux besoins très prégnants de ses habitants atteints d'illectronisme. Il est rappelé que la CALL avait été lauréate en 2019 de l'appel à projet national pour le numérique inclusif, ce qui lui a permis une perspective d'acquisition de chèques services numériques pour un montant de450 000 €. Le financement a été réparti comme suit : participation de l'Etat : 63,6%; participation de l'Europe (Feder : Investissement Territorial Intégré) : 20,3% ; autofinancement CALL : 16,1%.

Les prescriptions des chèques-service ont été déléguées à la totalité des 36 communes. L'outil «Pass Numérique» permet à chaque bénéficiaire de disposer d'un accès à un parcours de formation pour renforcer sa capacité d'autonomie dans sa vie numérique quotidienne. Ralenti fortement en 2020 et 2021 par la crise sanitaire, le déploiement des pass par la CALL cible toujours les 45 000 chèques de 10 euros en trois ans, en s'appuyant sur un réseau de 60 prescripteurs (élus et techniciens des communes). Pour accueillir les apprenants, le territoire communautaire peut toujours s'appuyer sur 30 lieux de médiation numérique.
En 2021, les communes ont pu bénéficier d'une dotation globale de 10 000 Pass Numériques, répartie au prorata de leur population.

Habitat, politique de la ville, NPNRU et ERBM

Habitat, parc privé et parc public

Parc Public

3 agents composent le « bureau parc public ». Leur activité principale concerne la stratégie habitat de la CALL, la déclinaison du cadre réglementaire afférant, l'instruction et le suivi du volet financier des aides à la pierre. Les interventions sur le parc social se résument essentiellement à la production neuve et à la requalification du parc existant dans le cadre de l'ERBM.

Pour ce qui concerne la production Logements Locatifs Sociaux (LLS), elle s'est déclinée sur 13 des 36 communes du territoire et représente 18 opérations pour un total de 618 logements sociaux dont 105 très sociaux et 94 logements en accession sociale à la propriété. Ces opérations ont été portées par 7 opérateurs, et font l'objet d'un accompagnement financier à hauteur de 707 710 € dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

La poursuite des opérations de rénovation des cités minières au titre de l'ERBM a mobilisé 6 211 000 € de financements dont 2 669 000 € subventions de la CALL. dans le cadre de la rénovation intégrée de 381 logements, opérations menées par Maisons & Cités et la SIA Habitat et réparties dans 4 cités sur les communes de Lens/Liévin et Sallaumines.

Faits marquants de l'année 2021

PLH

2021 est l'année d'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2022 – 2027 avec la validation du diagnostic partagé. Au-delà de l'écriture des orientations et de l'ébauche du programme d'actions, l'année a été consacrée à un important travail partenarial, notamment avec les communes, pour coconstruire la programmation logement. Un travail de fond a été conduit afin de pouvoir analyser les projets recensés et définir une programmation cohérente, prenant en compte les évolutions réglementaires (Zéro Artificialisation Nette) et sociétales (contexte sanitaire).

CIA

Les résultats en matière d'attributions de Logement Locatif Social sont principalement marqués par la non atteinte des objectifs de la loi relative à L'Egalité et la Citoyenneté, avec une baisse des attributions aux ménages du premier quartile en dehors des QPV, de 16% à 14% (règle à 25%), traduisant la difficulté des ménages les plus pauvres à se loger en dehors des QPV. De même, le stock de demandes restant à satisfaire s'accroit, passant de 10 653 à 11 122 entre décembre 2020 et décembre 2021, et ce malgré une augmentation du nombre d'attributions, de 3 147 en 2020 à 3 635 en 2021 (soit +15,5%).

SDAHGV

La CALL s'est vue prescrire, à travers le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2019-2024, la réalisation de 40 habitats adaptés ou Terrains Locatifs Familiaux. En déclinaison, une AMO a été conduite afin d'établir un diagnostic social des ménages actuellement sédentarisés sur les aires d'accueil de notre territoire, et d'en déduire les préconisations d'actions opérationnelles, en cours de validation politique.

Relogement ERBM

En 2020, le travail engagé concernant le peuplement des cités minières ERBM avait permis d'aboutir à l'élaboration d'une stratégie de peuplement. En 2021 les Groupes Techniques Relogement ont été engagés, instance mensuelle ayant pour objet le suivi et la coordination des relogements des ménages concernés.

Focus / dispositifs mis en place /crise sanitaire

Pour parer aux effets de la crise sanitaire, l'État a organisé une pluralité d'appels à projets à destination des bailleurs sociaux ou des communes. En déclinaison, pour 2021, les services communautaires ont octroyé les financements suivants :

246 240 € pour deux opérations de démolition (AAP DEMOLITION) de 83 logements (SIA Habitat et Maisons & Cités) / communes de Harnes et Fouquières-lez-Lens;

2 934 333 € pour la réhabilitation (AAP MASSIRENO) de 191 logements (Maisons & Cités) / communes de Fouquières-lez-Lens, Harnes, Lens & Noyelles-sous-Lens.

Perspectives 2022

Pour 2022, l'activité principale concernera la poursuite de l'élaboration et la validation du PLH 2022 – 2027,

qui permettra à la CALL de disposer d'un document de planification de sa politique habitat.
En application des décisions de la CIL de décembre 2020, des groupes de travail se sont réunis au premier semestre 2021 pour travailler sur la cotation de la demande, et aboutir à premier projet technique de grille de cotation. Le calendrier ayant été repoussé à décembre 2023, la réflexion partenariale se poursuivra en 2022/2023 pour actualiser le dispositif et adapter la grille de cotation aux enjeux de mixité du territoire.
De même, des réflexions seront lancées pour la représentation effective de la CALL au sein des CALEOL. En outre, les modalités opérationnelles de mise en place d'un contingent communautaire seront définies.
Le partenariat sera renforcé par la remise en place de rencontres techniques mensuelles (« Petits Déjeuners de l'Habitat »), l'objectif étant d'échanger sur des thématiques et intérêts partagés.
L'année 2022 sera aussi marquée par la fin des travaux de certaines cités ERBM, permettant de concrétiser la stratégie de peuplement par la remise en location des logements.

Aides à la réhabilitation de logements privés

La CALL mène une politique volontariste en matière d'habitat, de renouvellement urbain et de transition énergétique.
En 2021, 321 propriétaires ont été accompagnés pour la rénovation de leurs logements, dont 312 occupants et 9 bailleurs, pour 3,8 M€ d'ANAH. Le gain énergétique moyen est de 51%. La CALL a déployé des aides financières complémentaires pouvant aller jusqu'à 20% des travaux, soit 600 000 € pour 2021.
La CALL a engagé en juillet 2021 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain des Cœurs de Villes de Lens, Liévin et Harnes, pour 5 ans. L'objectif est d'engager le changement d'image et permettre la reconquête des immeubles dégradés et vacants. En complément, une Opération de Restauration Immobilière visant les immeubles les plus dégradés est en cours de calibrage.
Par ailleurs, depuis 2020, le déploiement de l'« Autorisation Préalable de Mise en Location » sur 13 communes (Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Estevelles, Eleu-dit-Leauwette, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Méricourt, Sains-en-Gohelle et Sallaumines) a permis de suivre 1379 dossiers, dont 779 en 2021. L'année 2021 a permis d'approfondir le contrôle des biens loués sans APML. 1113 adresses ont été contrôlées grâce au partenariat avec la CAF, aboutissant à 30% de dépôts de dossiers, et 82 signalements envoyés à la DDTM (36 arrêtés pris pouvant conduire à une sanction financière).

Faits marquants de l'année 2021

L'année 2021 est également caractérisée par :

- L'ouverture de la Maison de l'Habitat Durable (MHD) en janvier 2021



MHD © Sébastien Niemann

- La mise en place du programme SARE et inauguration de l'Espace Conseil FAIRE qui permet d'informer, de conseiller et d'accompagner les ménages (propriétaire, locataire, copropriétaires) et petits tertiaires privés dans leurs projet et rénovation énergétique.
- L'accueil au sein de la MHD d'un espace de consultations sur les rapports locatifs, la lutte contre l'habitat indigne et la prévention des expulsions avec l'installation d'une juriste de l'ADIL au sein de la MHD, ;
- La tenue de la première Conférence des Adjoints aux Logements, le 17 novembre

Perspectives 2022

L'année 2022 sera à la fois rythmée par :

- Le déploiement de l'Autorisation Préalable à la Mise en Location sur un périmètre plus étendu et de l'Autorisation Préalable à la division sur les 18 communes incluses.
- La finalisation de l'étude de requalification des immeubles dégradés des cœurs de villes de Lens, Liévin et Harnes
- Le lancement de l'étude pré-opérationnelle de la copropriété Les 4 Vents à Liévin situé en quartier NPNRU
- Le lancement de la démarche pour préfiguration d'un protocole de lutte contre l'habitat indigne
- La poursuite des réflexions sur la lutte contre la vacance des logements (à noter que la candidature de la CALL à l'appel à candidatures au Plan National de Lutte contre les Logements Vacants n'a pas été retenue).

NPNRU

La CALL organise le suivi de la contractualisation NPNRU, au travers d'une comitologie qui permet de veiller étroitement à son bon déroulement. On peut citer la tenue de réunions mensuelles d'équipes projet par site, regroupant les représentants techniques en charge des opérations pour chacun des MO concernés.
En termes de mise en œuvre opérationnelle, l'avancement constaté au titre de l'année 2021 est illustré comme suit :

- 125 logements démolis
- 3 opérations finalisées
- 170 ménages relogés
- 30 logements en cours de requalification
- 35 opérations démarrées
- 28 logements en cours de résidentialisation
- 4 études en cours
- 309 ménages à reloger

Comme pour tout projet de renouvellement urbain, le relogement des ménages est la première étape de mise en œuvre opérationnelle, suivie des démolitions ou rénovations de logements. La démolition des logements s'est poursuivie sur la cité du 12/14, et la requalification des logements de la rue Colbert a été engagée. 2021 a permis de finaliser la démolition d'une partie du bâtiment Glycines à Avion et d'engager la requalification des 30 logements restant.
2021 a également permis la réalisation de la mission d'AMO relative à la commercialisation des logements en diversification, afin d'établir une stratégie pour garantir l'atteinte des objectifs. Aussi, une mission d'AMO conjointe CALL/Ville de Lens a été engagée pour la requalification des espaces publics, la CALL étant concernée au titre de ses compétences réseaux.



Réhabilitation résidence Les Glycines à Avion © Lisa Mazzoleni

Faits marquants de l'année 2021

Signature de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain en mai 2021 : Après une longue démarche d'élaboration, et d'ajustement entre partenaires, la convention NPNRU a été signée le 20 Mai. Cette convention acte les engagements financiers et calendaires de réalisation du programme, et les obligations des différentes parties prenantes. Le programme NPNRU de la CALL bénéficie d'un concours financier total de 65 181 972 € (dont 57 532 356 € de subvention).

Projet « quartiers fertiles » : le projet déposé par la CALL en novembre 2021 à l'AMI de l'ANRU a été désigné lauréat, bénéficiant d'un financement de 1 226 004 € pour la mise en œuvre d'un projet d'agriculture urbaine sur les 3 quartiers NPNRU de l'agglomération. En sus, le projet a été déposé à l'AMI réserve de performance de la Région Hauts-de-France, laquelle a alloué une subvention de 744 840 €.

Première revue de projet annuelle avec l'ANRU: instance réglementaire de suivi de la contractualisation, la première revue de projet annuelle relative au NPNRU de la CALL s'est déroulée le 13 décembre 2021. L'ensemble des partenaires locaux et nationaux se sont réunis afin de faire un point d'étape sur le programme. Cette rencontre a été l'occasion pour l'ANRU de souligner les actions les plus exemplaires, dont la bonne mobilisation partenariale engagée par la CALL, mais également d'attirer l'attention sur la nécessité de mettre en œuvre les obligations inhérentes au sujet GUSP, et à veiller aux situations singulières des ménages les plus fragilisés en matière de relogement. Il a également été demandé de pouvoir travailler sur les éléments de la clause de revoyure afin que celle-ci puisse être transmise pour Mai 2022 au plus tard.

Perspectives 2022

- Poursuivre les relogements, en veillant à l'accompagnement des ménages les plus fragilisés. Poursuivre l'avancement opérationnel : travaux de démolition, de requalification, de résidentialisation pour les logements des 3 quartiers, avec notamment

la démolition des résidences Tivano à Liévin (Pas-de-Calais Habitat) et Jacquemart à Lens (SIA), la livraison de la résidence les Glycines à Avion (Pas-de-Calais Habitat) et des logements de la rue Colbert à Lens.

- Poursuivre les missions d'AMO relatives à la précision des opérations d'aménagement et à la requalification des équipements publics.
- Veiller au démarrage effectif du projet quartier fertile avec la mise en place de réunions de concertation et d'actions de préfiguration.
- Préparer les éléments de la clause de revoyure qui vise à solliciter un abondement financier à l'ANRU pour le projet cœur de quartier d'Avion et intégrer les opérations complémentaires en cours de discussion, dont la requalification du site de la Fosse 12 en vue de l'implantation d'entreprises.

ERBM - Renouvellement du Bassin minier

La CALL est le premier EPCI concerné par l'ERBM avec 29 cités minières dont 21 situées en QPV comptant 5 200 logements, et 27 000 habitants.
Chef de file de l'ERBM sur son territoire, la CALL apporte son appui aux communes membres, tant en matière d'ingénierie, qu'en co-finançant les études urbaines présidant à la définition des projets.
Sur la base des conclusions des études urbaines menées sur les cités du premier triennal, un travail d'extrapolation a été réalisé pour définir le volume financier global de l'ERBM à l'échelle du territoire et ainsi disposer des éléments chiffrés en vue de négocier avec l'Etat et la Région les abondements financiers nécessaires à la mise en œuvre du programme.



L'année 2021 a permis de lancer un accord cadre en vue de retenir des prestataires pour la réalisation d'études urbaines concernant 10 des 13 cités du second triennal. En déclinaison, 5 marchés subséquents ont été attribués (Angres/Cité de la Souchez, Fouquières-lez-Lens/Cité du Transvaal, Liévin/Cité Riaumont, Noyelles-sous-Lens/Cité Anchin, Vendin-le-Vieil/Cité 10).
Sur le plan opérationnel, l'année 2021 a vu s'engager les travaux pour la Cité Parmentier à Lens (53 logements à réhabiliter, 102 neufs + aménagements), la Cité 4 à Lens (TR1 : 92 logements + aménagement giratoire Maës et rue du moulin), la Cité des Alouettes à Bully-les-Mines (TR1 : 131 logements), la cité des Genettes à Liévin (193 logements), la cité du Parc à Méricourt (TR1: 118 logements), la Cité 10 à Sains-en-Gohelle (183 logements).

Faits marquants de l'année 2021



Engagement de l'opération îlot Parmentier
Les travaux ont démarré sur l'ilot parmentier, permettant la concrétisation de cet ambitieux projet sous MO CALL, alliant requalification de logements existants et constructions neuves, à l'émergence d'espaces publics de qualité reprenant les codes développés dans les cités minières historiques : placette, alignement d'arbres... L'opération se veut également démonstratrice et durable au travers du développement des mobilités douces, de la gestion alternatives des eaux pluviales, et de gestion des déchets. Le projet d'aménagement se monte à 4,5 millions € H.T.

Echanges avec l'Etat concernant le financement du volet urbain
Après avoir remanié les tableaux financiers à moult reprises sur sollicitation des services de l'Etat, et transmis de nombreux dossiers pour faire état du montant financier que représentaient les travaux relatifs au volet urbain de l'ERBM, non financé, les choses se sont accélérées en fin d'année avec l'annonce d'une visite présidentielle pour la mi-novembre, finalement ajournée pour début 2022.

Ateliers de réflexion / dispositif CALL ERBM
Des ateliers de réflexion partenariaux et interservices se sont tenus au dernier trimestre 2021 (cadre de vie, vie dans les cités et rénovation énergétique et restructuration lourde), leur objet étant de poser le bilan des accompagnements financiers alloués par la CALL au volet logement, et de s'interroger sur la pertinence du dispositif et son ajustement pour plus d'efficience.

Les propositions issues de ces ateliers seront soumises à arbitrage en COPIL début 2022.

Inauguration des maisons des projets des cités 5/12 et 4/11 à Sallaumines et du parc de Méricourt.

Démarrage de l'expérimentation menée avec la résidence (cité d'Orient à Harnes) de Mélusine PAGNIER, architecte doctorante. Cette permanence a pour objectif d'établir les conditions d'une démarche participative dans un objectif d'auto-réhabilitation accompagnée des logements. L'objet est de poser un diagnostic, qui s'attachera à identifier et révéler les ressources matérielles et immatérielles du territoire.

Perspectives 2022

- L'année 2022 verra se poursuivre les négociations autour du financement du volet urbain de l'ERBM par l'Etat et la Région, pour permettre une visibilité et une sécurisation de la programmation, et l'engagement opérationnel attendu par les habitants,
- Les études urbaines non achevées sur les cités du premier triennal verront leur aboutissement,
- Les travaux feront l'objet d'une actualisation, un travail plus étroit de suivi en lien avec les bailleurs étant souhaité pour le volet logement,
- Les propositions relatives à la refonte du financement CALL du volet logement seront soumises à validation en COPIL avant d'être proposées au vote du conseil,
- Le dispositif d'accompagnement financier de la CALL en faveur des communes pour le volet urbain et la réalisation des travaux d'aménagement devra donner lieu à une réflexion, et des propositions évaluées sur le plan financier, pour être soumis à arbitrage du COPIL et vote du conseil,
- Pour ce qui concerne les cités du second triennal, les marchés subséquents relatifs aux cités non encore attribués ou lancés devront avancer (3 marchés en cours de rédaction (Bully-les-Mines et Mazingarbe/Cité des Brebis, Grenay et Loos-en-Gohelle/Cité 5, Liévin/Cité St-Albert), 2 marchés à travailler au 1er trimestre 2022 (Méricourt et Billy-Montigny/Cité Piérard, Liévin/Cité 2-5 de Calonne).

Politique de la ville et cohésion sociale

Une ambition politique forte en matière de cohésion sociale

Faire cohésion sociale c'est lutter contre les exclusions, créer du lien social et inviter à « participer » au sens propre du terme. S'appuyant sur la création de la Direction cohésion sociale en octobre 2021 la Communauté d'agglomération a donné une ambition supplémentaire à la Politique de la Ville (compétence obligatoire) et aux politiques territoriales de santé (politiques volontaristes).

Le passage d'une Politique de la Ville à une politique de cohésion sociale

La Politique de la Ville est une composante très importante de l'action publique sur le territoire de la CALL puisque 19 des 36 communes sont concernées par la géographie prioritaire, intégrant 21 quartiers prioritaires au total et représentant environ 56 000 habitants (25% de la population). La programmation 2021 du Contrat de Ville (le plus important du Département) a enregistré 192 projets pour un montant total de près de 6 000 000 €. 4 483 465 € de financements ont été mobilisés pour les soutenir.

Dans le cadre de ses crédits de droit commun Politique de la Ville, la CALL a renouvelé l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) cohésion sociale. En 2021, 4 thématiques prioritaires ont été ciblées : l'éducation, l'insertion professionnelle et sociale, la santé et l'inclusion numérique. 28 dossiers ont été déposés par des associations. Suite au jury de sélection 9 projets ont été soutenus pour un montant total de près de 106 491 € dont 7 000 € pris en charge par le Conseil Régional.

La CALL a également initié des démarches à l'image de la formation-action des acteurs de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) ou bien encore l'action « mobilité-collège » à laquelle près d'une centaine d'élèves des collèges en REP + ont participé.

En matière d'accès aux droits et d'aide aux victimes, la CALL a poursuivi son partenariat avec la Maison de la Justice et du Droit qui a connu une reprise sensible de son activité suite à la crise sanitaire en accueillant 11 577 personnes en 2021.

Un engagement renforcé en matière de santé

Avec l'arrivée du coordinateur de l'Atelier Santé Ville (ASV) en janvier 2021 qui travaille en binôme avec la coordinatrice du Contrat Local de Santé (CLS), la CALL a renforcé son implication en matière de santé.

La mise en œuvre de cette politique volontariste s'est traduite dans différentes actions parmi lesquelles : la rencontre de toutes les communes en QPV pour évaluer les attentes, l'animation de groupes de travail thématiques ou bien encore l'animation d'un séminaire santé en interne. Par ailleurs la CALL a poursuivi son engagement dans le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et le soutien financier au dispositif « Adultes Relais Médiateur Santé » (ARMS) à hauteur de 15 000 €.

L'implication de la CALL dans la vaccination contre la Covid-19

La CALL s'est fortement investie dans la campagne de vaccination en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) :

- Gestion des lignes d'inscriptions sur Doctolib dédiées aux habitants les plus fragiles du territoire (plus de 500 rendez-vous).
- Recrutement de 4 services civiques pour le fonctionnement du centre de vaccination départemental à Bertinchamps.
- Organisation de 2 sessions de formation d'ambassadeurs Covid-19 afin de distribuer des Kits Covid (27 personnes formées)
- Durant l'été organisation de la vaccination dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville avec les communes, les CPTS, la Préfecture et l'ARS : 9 communes ont bénéficié du Vaccibus et 5 communes ont mis à disposition une salle communale. Environ 1 500 injections ont été réalisées durant cette opération.

Perspectives 2022

Donner du corps à la politique de cohésion sociale

En 2022 la CALL poursuivra son intervention :

- en matière de politique de la ville : évaluation du Contrat de Ville, animation du plan territorial de lutte contre les discriminations dans le domaine du logement, action mobilité-collège, action « Découverte des métiers de l'Armée de l'Air », remise en route du Village des sciences, poursuite des travaux autour du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) notamment le sujet des violences intra familiales...
- En matière de santé : planification de la formation-action méthodologie en santé, poursuite des groupes de travail du CLS et de l'ASV, financement et suivi des thèses en lien avec le « sport/santé » et l'intelligence artificielle...

La CALL s'emparera enfin d'un sujet majeur : la participation des habitants pour en faire la clé de voûte d'un futur projet global de développement social.

Développement économique, aménagement, grands projets

Grands Projets et Centralité

L'activité du service s'articule autour deux grandes thématiques.

La coordination et suivi de l'aménagement des grands projets et des sites urbains à enjeux communautaires :

• Renforcement de la centralité à travers le développement de programmes tertiaires sur le quartier des gares

• Reconversion des friches urbaines (Jean Jaurès, actuel centre hospitalier. Tréfileurope...)

• La poursuite du développement de la ZAC Centralité et de la mise en œuvre de ses différents secteurs (Parmentier, Quartier des Gares, Zins Garin, Bollaert...)

Faits marquants de l'année 2021

Poursuite du développement de la ZAC Centralité à Lens

Lors de la délibération du 19 mars 2019, la ZAC Centralité a été transférée à la CALL. Le montant global de l'opération est d'environ 43 millions d'euros H.T., dont 30 millions d'euros pris en charge par la CALL.

La commercialisation de la ZAC Centralité s'est poursuivie en 2021 malgré le contexte sanitaire :

Lot 0 / EKINOKS : Térénéo, filiale de Nexity, réalise sur le lot 0 la plus haute tour en bois au Nord de Paris permettant le développement de 5 800 m² SDP avec l'accueil d'une boutique TADAO au rez-de-chaussée. Le SIADEP a fait savoir son intérêt pour développer son activité de formation au sein de cet immeuble sur environ 3 800m².

Ilot Fréchet/Delelis : Le groupement NODI/FIDUCIM réalisera face à Bollaert et la future piscine olympique un ensemble immobilier d'environ 20 000 m² SDP comprenant 130 logements, un cabinet médical, un hôtel, un restaurant panoramique. La CALL a cédé le foncier le 27 décembre 2021. Les travaux démarreront en 2022.

Lot 4 / Base Camp

Lot Lallain : (ancien garage Ford) développera des bureaux, une résidence étudiante sociale et un rez-de-chaussée actif.

La ZAC centralité poursuivra son développement avec notamment la remise du PRO en avril 2021 des espaces publics du secteur Bollaert et l'engagement des travaux d'aménagement du secteur Parmentier.

Ecoquartier Jean Jaurès à Liévin

Fruit d'un partenariat entre la Ville de Liévin et la CALL, ce programme immobilier regroupant le jardin sud du Centre de Conservation des Œuvres du Louvre a fait l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage en vue de son développement. Le Permis d'Aménager a été déposé.

En parallèle, une consultation pour le choix des opérateurs de la 2ème phase a été lancée au sein de Centre de Conservation des Œuvres du Louvre préalablement à son ouverture le 20 septembre 2019. Le jury qui s'est réuni le 14 janvier 2020 a retenu le promoteur KIC pour la réalisation de 80 logements en accession libre, en PSLA et en locatif social. Le lancement commercial a été lancé en décembre 2021.

Accompagnement des communes dans leur développement / Service commun

Ecoquartier du Marais / Noyelles : La mairie de Noyelles-sous-Lens a souhaité être assistée par la CALL pour lancer un projet de logements sur le secteur dit « Ecoquartier du Marais ». Ce soutien s'organise à la fois sur le plan logistique et via la mise à disposition de contacts pour favoriser le renouvellement des opérateurs sur le territoire. La consultation a été lancée le 11 décembre 2019. Le contexte sanitaire a quelque peu perturbé la désignation de l'opérateur qui a été choisi en 2021, il s'agit de Flandres Opale Habitat. Le Permis d'Aménager sera déposé en juillet 2022.

Perspectives 2022

L'année 2022 permettra de poursuivre l'effort de la CALL pour la résorption des friches industrielles et urbaines avec l'engagement d'études de programmation du site Tréfileurope à Loison-sous-Lens et de l'actuel site de l'Hôpital de Lens (13 ha).

Les travaux sur Jean Jaurès seront engagés sur fin 2022.

La remise du PRO est envisagée à l'été 2022.

Planification et ingénierie financière

L'activité du Service recouvre :

- la gestion et suivi des politiques contractuelles et des demandes de financements extérieurs pour les projets et programmes structurants, en transversalité de l'ensemble des Directions, ainsi qu'en appui aux communes membres. Le service assure par ailleurs l'instruction des fonds de concours communautaires «d'Intervention Foncière» (FIF) et «Communes Rurales » (FCCR).
- la Planification et observation territoriale : en qualité de Personne Publique Associée, la CALL est systématiquement consultée sur les projets de PLU des communes membres : le service veille ainsi à la cohérence avec les documents stratégiques de niveau intercommunal. Il contribue également aux travaux de révision du SCOT, nouvel outil stratégique de retranscription du projet de territoire sur 20 ans, à l'échelle supra communautaire.
- l'animation, développement et suivi du Système Alimentaire Territorial Durable (Plan Alimentation Territorial).

Financements extérieurs et politiques contractuelles :

En 2021, la CALL s'est vu notifier un montant total de subventions de 16 069 633 M€, pour 12 nouvelles demandes de subventions auprès de l'Europe, de l'Etat (dont ADEME, Agence Nationale du Sport...), du Département, et de la Région.

Ces dotations bénéficient aux grands projets d'aménagement de l'EuroVélo 5 section Loos-en-Gohelle/Wingles, du Centre nautique de Lens, et de l'îlot Parmentier à Lens, aux travaux de préservation de la ressource en eau du « poste Hoche » à Loos-en-Gohelle, ainsi qu'à la cybersécurité et au développement de l'e-administration : matériel informatique, dématérialisation des autorisations d'urbanisme, parcours de cybersécurité.

Parallèlement à ces nouveaux dossiers, le service a également sollicité les avances, acomptes et soldes de subventions. Ces demandes ont notamment concerné le Parc Berges de la Souchez, le Pôle Numérique Culturel Louvre-Lens Vallée, la Halle de l'écoconstruction, le Centre nautique de Lens, le dispositif des Pass Numériques...

Sur 2021 cette part des recettes représente un total de 4 320 413 €.

Gestion des fonds de concours

Fonds d'Intervention Foncière à destination de logements locatifs sociaux : **5 conventions conclues**

- 1 avec la Ville de Lens pour un projet Impasse Blanquart et rue Verlaine, subvention de 22 500 €
- 4 dont 1 avenant de prorogation, avec la Ville de Noyelles-sous-Lens pour un projet rue Général de Gaulle, représentant un total de subvention de 37 950 €

Fonds de Concours Communes Rurales :

- Reconduction du dispositif annuel de 297 700 €.
- 160 300 € versés à 6 communes bénéficiaires.

Partenariats contractuels

La CALL tisse depuis de nombreuses années d'étroites relations avec ses partenaires institutionnels, afin de promouvoir les projets du territoire et d'optimiser leurs financements. Ses contributions aux dispositifs contractuels (comme aux programmes de politique régionale européenne) sont particulièrement orientées vers la transition écologique et énergétique.

Elle a ainsi fait valoir les projets qu'elle souhaite voir inscrire dans le Contrat de Plan 2021-2027, dans des thématiques aussi variées que la rénovation énergétique, la souveraineté alimentaire, la préservation de la biodiversité, le renforcement des infrastructures routières, la cohésion sociale et territoriale, l'inclusion numérique, les écosystèmes d'innovation et santé, la culture et le tourisme.

Le service a également concouru à l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Energétique, voté le 16 juin 2021, autour d'un programme ciblant la rénovation énergétique des bâtiments publics, les aménagements cyclables, la mise en œuvre du « Plan piscines » et la réalisation d'équipements culturels de proximité.

Planification et observation territoriale

Suivi de la planification urbaine règlementaire via **les avis en tant que Personne Publique Associée**, concernant :

- L'approbation de la révision générale du PLU d' Annay-sous-Lens, Meurchin

- La poursuite de la révision générale du PLU de Vendin-le-Vieil et de Liévin
- L'enquête publique et l'approbation des révisions/modifications des PLUs de Mazingarbe, Angres, Eleu-dit-Leauwette, Loison-sous-Lens, ...

Suivi du **Règlement Local de Publicité** de la Ville de Lens

Contribution à la révision du SCOT : finalisation du diagnostic et contribution à l''élaboration du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique)

Amélioration et mise à jour de l'application interne ouverte à l'ensemble des Directions et services communautaires : **https://extrapole.agglo-lenslievin.fr/planification-urbaine.**

Cartographie de la consommation foncière : mise en place de couches cartographiques

Système Alimentaire Territorial Durable

La reconnaissance des partenaires :
Labellisation « Projet Alimentaire Territorial » du SATD par le Ministère de l'Agriculture, pour 3 ans.
Grâce à son SATD, la CALL devient « ambassadeur Hauts-de-France, Région Européenne de la Gastronomie 2023 ».
La commune de Loison-sous-Lens reçoit le label « Territoire bio engagé », grâce à sa zone maraichère, soutenue financièrement par la CALL.

Le renforcement de la gouvernance :
Organisation d'un COPIL de « relance » du SATD suite à une année de crise sanitaire et de vacance du poste de responsable : rappel de la démarche, présentation de projets structurants, suivi de l'évaluation «in itinere», proposition d'un schéma de gouvernance renouvelée (partagée avec les acteurs locaux et transversale en interne).

Poursuite et développement des partenariats contractuels avec 7 structures expertes :
AproBio sur l'accompagnement de la restauration collective - Soutien de la CALL au Défi citoyen alimentation-santé
Bio en Hauts de France sur l'ingénierie en accompagnement des projets agricoles durables
Les Sens du Goût sur la sensibilisation du grand public, et notamment auprès des parents de jeunes enfants
La Chambre d'agriculture sur la mobilisation du monde agricole
Initiative Paysanne sur la préservation du tissu agricole local
Terre de Liens sur la gestion foncière
Les Anges Gardins pour le développement d'une logistique de proximité et d'outils d'appropriation de l'alimentation durable par les publics en précarité.

L'optimisation des financements :
Candidature à l'AAP national « Investissement Mesure 13 » du Plan de relance pour un budget prévisionnel de 430k€ (taux maxi de subvention : 80%) notamment pour les projets structurants de tiers-lieu nourricier et Mutualisateur alimentaire.

Perspectives 2022

Financements extérieurs et politiques contractuelles
Communication interne (toutes Directions) et externe (communes membres) sur les nouveaux dispositifs contractuels et PO FEDER FSE pour la période 2021-2027.
Renforcement et réorganisation de la mission financements extérieurs et politiques contractuelles.

Planification et observation territoriale
- Poursuite du suivi de la planification urbaine règlementaire auprès des 36 communes : révision/modification PLUs de Vimy, Noyelles-sous-Lens, Billy-Montigny, Ablain-Saint-Nazaire, Carency, Sains-en-Gohelle, ...
- Suivi du Règlement Local de Publicité de la Ville de Liévin.
- Elaboration d'un document/rapport de suivi de la consommation foncière du territoire.

Elaboration du second plan d'action du SATD

Pilotage de l'AMO :
Evaluation du premier plan d'action, clôture MS1, démarrage mission MS2 : préparation consultation, RAO, mise en œuvre du nouveau MS portant sur les études de marché et l'initialisation des projets structurants issus du 1er plan d'action.

Publication d'un « AMI Alimentation Durable »

Solde des subventions acquises :

- « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » : 104 000 € au total
- « Plan National pour l'Alimentation 2018-2019 » : 50 000 € au total

Faits marquants 2021

Prise de fonctions du Chef de Projet SATD, en charge de conduire le programme opérationnel, inclus la mise en place d'une gouvernance, la participation aux réseaux d'acteurs, la mise en œuvre des études stratégiques et pré opérationnelles, la contribution à l'émergence de projets structurants, le pilotage des animations et de la communication...

Mobilisation des fonds de relance à hauteur de 1 358 707 €, soit 8,4 % de la recette « subventions » :
Le fonds européen « REACT EU » pour l'acquisition du matériel nécessaire au développement du télétravail et de l'e-administration : 279 443 €

Le Fonds France Relance « Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises » : 90 000 € pour l'équipement « pack relais » en cybersécurité

La DSIL exceptionnelle :

- Développement de la part modale cyclable : pistes cyclables communales « COVID », études de Plans de Mobilité de Zones, opérationnalisation du Plan de Déplacement Urbain : 100 000 €
- Restructuration du poste HOCHE à Loos-en-Gohelle: 495 720 €
- Centre Nautique de Lens : 393 540 €

Développement économique

Le service Développement Economique dont les principales missions sont de faire connaître le territoire, d'accueillir et d'accompagner les entreprises, de leur apporter l'offre de services dont elles ont besoin à chaque étape de leur cycle de vie, a concrétisé en 2021 nombre de projets d'implantations, pour certains démarrés avant la crise sanitaire, et fait évoluer ces actions dans une perspective d'optimisation du foncier économique et d'une ambition renouvelée de soutien à l'innovation sociale.

En effet, l'année est marquée par un nombre significatif d'implantations, la notoriété de ces nouvelles entreprises (le groupe SEB, la société Emil FREY, Mondial Relay, ...) et le chiffre des créations d'emplois induit par ces projets. Ses résultats parmi les meilleurs de ces dernières années illustrent parfaitement l'attractivité de l'agglomération et portent les fruits d'une politique communautaire orientée vers le développement économique.

Pour se donner les moyens de conserver cette attractivité, et poursuivre cette ambition, notre intercommunalité a engagé en 2021 une étude sur la requalification et la redynamisation de ses parcs d'activités, notamment pour assurer la montée en gamme des parcs mais aussi pour optimiser et rationaliser le développement du foncier économique.

Le corollaire de ces implantations d'entreprises, de ces créations d'emplois, et du renforcement de l'attractivité territoriale est l'accentuation du soutien à l'innovation sociale afin que ce développement profite à chacun des habitants de ce territoire. A la fin de l'année 2021, le niveau de l'emploi était au plus haut depuis 1998 (source baromètre économique du PMA/AULA).

Faits marquants 2021

1 - Implantations : « Comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule... »

L'année 2021 a été marquée par une succession de décisions d'implantation significatives sur le territoire communautaire. Preuve d'une véritable dynamique de transformation de l'agglomération et d'une attractivité économique renouvelée, ces investissements exogènes ajoutés aux nombreux projets des entreprises locales sont aussi, et surtout, synonymes de situation inédite sur le front de l'emploi. **Naturopéra** a été la première, en avril 2021, a annoncé sa décision d'implanter une unité de production de couches bébés écologiques, et made in France, sur le parc d'activités de l'Alouette à Bully-les-Mines. Créée en 2013 par 2 jeunes papas, amis d'enfance, cette PME leader de la distribution de couches bébés en magasin bio avait, jusqu'ici, recours à la sous-traitance. Avec cet investissement de 14 millions d'euros, elle se dote de sa première usine, actant d'une volonté de participer activement à la réindustrialisation de la France. L'entreprise compte sur l'innovation pour se différencier en proposant des produits plus écologiques. Développé par le Groupe VIRTUO Industrial Property, le bâtiment retenu d'une surface de 19 000 m² accueillera, dès mi-2022, une première ligne de production. 200 millions de couches y seront produites chaque année. 40 emplois sont prévus au démarrage de l'activité et une centaine, à terme, avec l'installation d'une seconde ligne programmée dès 2024.

Courant septembre, **SEB**, un des fleurons industriels français, signait également son arrivée au sein de l'extension du parc d'activités de l'Alouette, à proximité immédiate de Naturopéra, sur une emprise de 26 ha. Référence mondiale du petit électroménager, le groupe aux 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 31 marques, a choisi l'agglomération pour y investir 80 millions d'euros dans son futur centre européen de distribution. Opérée par un prestataire du groupe, la plateforme a vocation à distribuer l'ensemble des marques, produites notamment en France, vers les marchés de l'Europe de l'ouest. Les travaux démarrés en octobre 2021, et réalisés par Primelog dans le cadre d'un contrat de promotion immobilière avec le constructeur GSE, devraient être achevés fin 2022. La mise en service effective de ce centre de plus de 100 000 m² est prévue au printemps 2023.

350 emplois seront créés lors de la première phase 2023-2025 et 500 sont attendus d'ici 2030.

Une semaine plus tard, fin septembre, c'est Emil Frey France et BCAuto Enchères, acteurs majeurs de la distribution automobile, qui dévoilaient le lancement

d'un Centre de Reconditionnement de Véhicules d'Occasion (CRVO), à Lens, couplé à 2 plateformes de pièces de rechange pour Renault et Ford, représentant un investissement total de 18 millions d'euros. Conçu comme une véritable usine où le processus de rénovation est industrialisé, le CRVO a vocation notamment à alimenter le marché de la revente aux professionnels sur 6 départements. Dans sa configuration définitive, le centre lensois - plus important que son grand frère ouvert en 2020 près de Poitiers - pourra traiter plus de 45 000 véhicules par an. Le choix du consortium s'est porté sur un ancien site logistique de 18 500 m² bâti sur plus de 87 000 m² localisé au sein du parc d'activités des Renardières. L'ensemble immobilier a fait l'objet d'une remise à niveau complète (9 mois de travaux) prouvant, s'il en est besoin, que le recyclage de bâtiment vacant voire de friche peut constituer une réponse adaptée à l'accueil de projets d'envergure, limitant d'autant la consommation foncière et plus généralement l'impact environnemental de ce type de projet. Le CRVO a annoncé un besoin de 170 collaborateurs dès sa mise en service au printemps 2022 et de 280 à terme. S'y ajouteront les 80 salariés nécessaires aux deux plateformes de pièces de rechange.

Dans le même temps, le spécialiste de la livraison de colis en point relais et en consignes automatiques, Mondial Relay, a choisi de s'implanter à Harnes et de déménager progressivement son hub historique situé à Hem. L'agence a démarré son activité fin 2021 sur le territoire de la CALL. Elle devrait accueillir à terme près de 150 salariés. Par ailleurs, Galloo Recycling finalisait son projet d'unité de recyclage de déchets d'activités économiques (DAE) sur le port fluvial de Harnes pour une annonce attendue début 2022, constituant de plus un véritable levier de croissance pour le trafic du port.

Parallèlement à ces décisions majeures, 10 autres dossiers ont été validés pour un peu plus de 130 emplois maintenus ou à créer dans les 3 ans avec un impact limité en termes de consommation foncière dans les parcs d'activités communautaires (5 hectares cédés). Les projets couvrent l'ensemble du territoire, plusieurs communes et parcs d'activités parmi lesquels la ZI des 14 à Avion, les Jardins de l'Artois à Aix-Noulette, l'Alouette à Aix-Noulette, Bully-les-Mines et Liévin, ... Ils sont portés par des TPE/PME locales : Côté Jardin (entretien et aménagement d'espaces verts), H-Invest (transformation de la viande), LD Carrelage (second œuvre), Res-Vi-Com (courant faible et fibre optique).
Il est à noter, également, l'installation en septembre 2021 du centre de contact de la Direction Générale des Finances qui emploie une trentaine de salariés dans le bâtiment SIRIUS situé dans le quartier des gares à Lens.
Cette implantation illustre ainsi l'ambition du territoire de devenir une place tertiaire et de développer une offre de locaux répondant aux nouvelles attentes et besoins des entreprises.
Ces résultats sont liés à un solide réseau de partenaires, mis en place ces dernières années, au premier rang desquels figurent NFI, l'agence développement régionale, la SEM d'aménagement, Territoires 62, de nombreux investisseurs/promoteurs, des agents immobiliers, l'ensemble des collectivités locales, ...
La concrétisation de ces projets grâce à cette force de frappe illustre parfaitement l'adage qui veut que « l'union fait la force ». Qu'ils soient ici remerciés de leur implication aux côtés des services de la CALL !

2 - Une étude sur la requalification et la redynamisation des parcs d'activités pour maintenir et renforcer cette attractivité

Savoir-faire industriel des Hauts-de-France et investissements des élus locaux pour Naturopéra, excellence de l'accueil et bassin de main d'œuvre pour Emil Frey France et BCA, positionnement géographique stratégique et plate-forme multimodale toute proche pour SEB, possibilité de recourir à la voie d'eau et proximité de la Belgique pour Galloo.... Autant d'atouts qui ont pesé dans les choix opérés et qui constituent les leviers d'attractivité du territoire. Pour conserver et renforcer ces atouts, la Communauté d'agglomération a engagé en 2021 une étude de ses 40 parcs d'activités communautaires constituant un facteur essentiel de l'attractivité économique du territoire.

Pour faire face à leur vieillissement et anticiper les obligations de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) issues de la Loi « Climat Résilience », cette étude vise à identifier des pistes de requalification et redynamisation. Confiée au cabinet Modaal, elle s'achèvera au 1er trimestre 2022. Début 2021, chacun des parcs a ainsi fait l'objet d'une analyse sur la base de 4 critères : rayonnement économique, accessibilité, potentiel foncier, bâti, qualité urbaine et fonctionnelle. Ce travail a permis d'établir un état des lieux approfondi, support de la phase 2 dont l'objectif est de livrer un plan d'actions global et 4 plans d'actions ciblés portant sur 4 ZAE présentant des enjeux différents (l'Alouette partie historique, Eurobilly, La Glissoire et les Jardins de l'Artois). Les premières pistes ont pu être présentées par le bureau d'études dès fin 2021, partagées et arbitrées avec les Maires des communes concernées pour une consolidation et une restitution finale début 2022.

Concernant les parcs d'activités, la CALL poursuit également ses efforts pour une mobilité, plus respectueuse de l'environnement, favorisant l'usage de

modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et limitant les émissions polluantes. Cela se traduit notamment par l'élaboration de PMZ (Plan de Mobilité de Zone) et l'organisation ou la participation à tout événementiel de sensibilisation des entreprises à ces enjeux essentiels.

Après la réussite du tout 1er PMZ visant le parc d'activités de l'Alouette, ce sont les zones de la Motte du Bois et de La Galance qui ont fait l'objet d'études en ce sens en 2021. Dans le cadre de ces dernières, un événement dédié a été organisé le 8 octobre sur le site de la société Colas à Noyelles-sous-Lens. Deux semaines auparavant, la CALL avait joué son rôle d'ambassadrice de la Semaine de la Mobilité en invitant les entreprises à participer au Challenge de la mobilité du 20 au 25 septembre.

En plus de ces actions ciblant les parcs d'activités, la CALL a également tenu à participer aux quelques salons professionnels qui ont pu se maintenir durant l'année 2021 pour afficher cette attractivité, comme le 1er Investor Day organisé le 14 septembre 2021 par Nord France Invest, ou le SIMI, rendez-vous d'affaires des professionnels de l'immobilier, qui s'est déroulé les 8,9 et 10 décembre 2021 au Palais des Congrès à Paris. La CALL était présente à cet événement sur le stand des Hauts de France, sous la bannière du Pôle Métropolitain de l'Artois.

3 - Un accent mis sur le soutien à l'innovation sociale

Le corollaire de ces implantations d'entreprises, de ces créations d'emplois, et du renforcement de l'attractivité territoriale est l'accentuation du soutien à l'innovation sociale afin que ce développement profite à chacun des habitants de ce territoire. Cela s'est notamment traduit par de nouvelles actions et animations en matière d'économie sociale et solidaire. Cela est passé, entre autres, par l'accompagnement au projet de développement de la société d'insertion VESTALI, dont le siège est à Liévin, et qui souhaite structurer et développer une filière du textile et de la couture sur le territoire comprenant la création d'un centre de formation s'appuyant sur un collectif d'anciennes salariées de LEVIS.

Par délibération du 18 février 2021, la Communauté d'agglomération a cédé à VESTALI l'hôtel d'entreprise 2 de Liévin leur permettant de déployer cette nouvelle activité, induisant la création d'une dizaine d'emplois en complément de la quarantaine existante, ceci en partenariat avec la marque de jeans « 1083 » apportant d'importants volumes de commandes.

Dans le cadre de l'appel à projets permanent visant à accompagner l'émergence, la création et le développement des structures ESS sur le territoire, la CALL a accompagné le développement induisant la création de deux emplois de l'association Partenaires Action, qui a pour objet de favoriser l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, et dont le siège est à Liévin.

L'affirmation du rôle de la CALL en matière d'ESS s'est exprimé également par la mise en place d'un partenariat avec Pas-de-Calais Actif et la déclinaison d'un programme spécifique sur notre territoire. Sur l'année 2021, ce sont ainsi 98 structures de l'agglomération qui ont été accompagnées par Pas-de-Calais Actif pour près de 3,7 millions de concours financiers et 393 ETP créés, consolidés ou sauvegardés.

Notre Intercommunalité s'est aussi engagée par délibération du 15 avril 2021 dans le dispositif "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" aux côtés des Communes se portant candidates à cette labellisation nationale.

Pour illustrer cette dynamique à l'œuvre sur l'agglomération dans ce domaine de l'ESS, un événement co-organisé par le Crédit Coopératif, la CALL et le Toit Commun a réuni le 9 novembre 2021 plus d'une centaine d'acteurs locaux et régionaux au Louvre-Lens Vallée, dans le cadre du mois de l'ESS. Cette rencontre coopérative s'est articulée autour de tables rondes, riches en échanges portant sur « l'ESS, une économie de la transition au service d'un développement inclusif pour le territoire » et « l'ESS se décline au féminin ».

Par ailleurs, plusieurs acteurs de l'ESS de notre agglomération ont pris le statut de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) ouvrant ainsi la possibilité à une collectivité d'entrer dans leur capital. La CALL a donc engagé une réflexion sur le sujet devant aboutir au premier semestre 2022.

Une telle décision (permise par la loi sur l'ESS du 31 juillet 2014) pourrait en effet faire évoluer la posture de l'intercommunalité qui serait davantage impliquée dans la gouvernance de ces structures, serait un associé à part entière du projet et prendrait part à ses orientations stratégiques en s'inscrivant dans une démarche de coopération démocratique, au même rang que les autres associés.

Perspectives 2022

1 - Une amélioration notoire des chiffres de l'emploi

D'autres bonnes nouvelles étant encore attendues à l'horizon 2022, la situation de l'emploi devrait rapidement connaître une nette amélioration avec un taux de chômage qui pourrait passer sous la barre des 10% en 2022.

Lors du lancement des travaux d'aménagement de l'extension de l'Alouette en 2018, les élus communautaires s'étaient fixé un objectif de création de 1 000 nouveaux emplois. A fin 2021, alors que la commercialisation atteint plus de 85 % des surfaces à céder, il apparaît clairement que l'objectif sera atteint et même dépassé. Le parc d'activités devrait à terme devenir la zone la plus employeuse de l'agglomération avec plus de 2 000 emplois, devant la Motte du Bois et le port fluvial à Harnes (1 500 emplois environ). Et cette situation particulière reflète une tendance générale valable pour les autres parcs d'activités. Transformer ces nouvelles implantations et les promesses d'embauches en recrutements locaux bénéficiant prioritairement aux habitants du territoire est le nouvel enjeu pour l'agglomération. Dans cette perspective, la mobilisation et la sensibilisation de l'ensemble des partenaires en matière d'emploi et d'insertion s'avèrent indispensables. Fort de leurs savoir-faire, ils ont poursuivi en 2021 leurs actions en matière d'aide au recrutement à destination des entreprises et d'insertion des personnes en recherche d'emploi.

La Mission Locale a ainsi enregistré 2 139 premières inscriptions en 2021 (+14,8% par rapport à 2020), accompagné 6 504 jeunes et permis l'accès à l'emploi de 3 272 jeunes. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Lens-Liévin a accompagné, quant à lui, 2 589 personnes en 2021 (+ 6.7%) dont 1 256 bénéficiaires du RSA. Il a contribué à la réussite de 527 sorties positives (CDI, CDD, intérim, formations qualifiantes ou création d'entreprise). Par ailleurs, des actions notables ont été engagées permettant de renforcer ses actions d'insertion, notamment :« Faites de votre âge une force» et « Actions 100% public FEMININ ».

La Maison de l'Emploi a, entre autres actions, déployé deux opérations de recrutement au bénéfice de NATURANIMA et du CRVO, et poursuivi les ateliers « BATISSEZ VOTRE AVENIR » et « OSONS NOS TALENTS ».

A noter que ces 3 structures territoriales ont engagé un processus de fusion des services et créé des pôles sectoriels (innovation/ ingénierie, passerelle vers l'emploi, ressources employeurs) par métier afin de mieux répondre aux demandes des entreprises et des habitants du territoire.

Dans le même temps, l'école de la 2ème chance, a accompagné 165 jeunes sur le site de Liévin. 76 % d'entre eux résidaient sur la CALL et 42 % en quartier politique de la ville (chiffre identique en 2020).

Cette structure qui avait mis en place, en 2020, un parcours spécialisé « Graines de Pâtissiers » avec le concours du Fonds de dotation Valrhona et l'école Hôtelière de Baudimont, a poursuivi le développement de ces parcours autour de la logistique, la grande distribution et le bâtiment.

Enfin, la plateforme PROCH'EMPLOI a quant à elle, permis la mise à l'emploi de 251 personnes (CDD, CDI, alternance), contre 135 l'année précédente et visité 76 nouvelles entreprises.

Ainsi, l'ensemble de ces partenaires (auxquels on pourrait associer Pôle Emploi) sont toujours mobilisés pour accompagner les besoins en recrutement et formation, notamment des projets d'implantations des différents parcs d'activités de l'agglomération.

2 - Un accompagnement appuyé au tissu économique de proximité

Faut-il le rappeler ? Le dispositif de soutien aux commerçants et artisans indépendants (aide Covid II) sous forme de subvention forfaitaire de 1 500 € a été prolongé jusqu'au 31 mars 2021. Au total, ce sont 488 dossiers qui ont été validés pour un montant total de 732 000 €.

Cette aide d'urgence pendant cette période particulièrement difficile, illustre parfaitement l'attention de l'agglomération aux commerces et services de proximité, également vecteur essentiel de lien social.

D'autres dispositifs, plus conventionnels fort heureusement, ont aussi été mobilisés au cours de l'année. C'est ainsi que 15 commerces ont été accompagnés par l'aide objectif commerces (aide au loyer pour la reprise d'une cellule commerciale vacante) pour un montant d'environ 48 000€ (générant 16 créations d'emplois). Parmi les bénéficiaires, se trouvent des commerces de Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Bully-les-Mines et Bénifontaine. De même, 3 commerces ont été subventionnés par l'intermédiaire du dispositif Artisanat-Commerces (travaux d'aménagement de l'espace de vente), dont la boulangerie la Bruxelloise ou la cave à bières-Brasserie-Afterwork l'Imbeertinence à Lens.

Par ailleurs, le développement d'une start-up du Louvre-Lens Vallée (Brain Analytics Technologie) a été soutenue par l'aide aux TPE et la société Vasseur et Rovis de Méricourt par l'aide aux PME. Au total, 144 000 € ont ainsi été attribués induisant la création de 21 emplois.

Le partenariat avec la Chambre de Métiers s'est également poursuivi en 2021 avec la reconduction des actions « artisans connectés » qui met en place des plans d'accompagnement et de formations personnalisés

autour du numérique et « artisans du futur », permettant de développer les compétences techniques des entreprises artisanales du bâtiment afin de constituer une offre de service locale pour la rénovation énergétique des logements du territoire. 76 artisans ont bénéficié de ces appuis.

Enfin, le Salon International des Métiers d'Art de Lens qui s'est déroulé du 12 au 14 novembre 2021 malgré le contexte sanitaire a rassemblé 12 500 visiteurs. Lui aussi s'est numérisé en jouant les prolongations pendant trois jours supplémentaires, grâce à sa toute première édition en ligne.

3 - Un nouvel outil au service de l'entrepreneuriat

L'agglomération de Lens-Liévin, aux côtés de la CAHC et de la CABBALR sous la bannière du Pôle Métropolitain de l'Artois, a été labellisée Parc d'Innovation en 2021 par le Conseil Régional des Hauts-de-France. L'obtention de ce label illustre la dynamique à l'œuvre sur le territoire en matière de création d'entreprise et vient renforcer l'action des acteurs de l'écosystème local.
La mise en place du dispositif attendue en 2022 cible les filières stratégiques clés de l'éco-transition. Il a pour objectif de créer de nouvelles pépites dans ces différentes filières.

Ce nouvel outil permettant d'accompagner les porteurs de projets innovants de l'éco-transition vient compléter l'ingénierie existante et l'aide financière apportée depuis de nombreuses années conjointement par la CALL et les opérateurs de la création qu'elle finance : Initiative Gohelle, Germinal, Réseau Entreprendre Artois et la BGE. L'ensemble de ces opérateurs a accompagné 244 projets (contre 225 en 2020, et 290 en 2019) sur le territoire, induisant la création et le maintien de près de 410 emplois. Le montant global des prêts d'honneurs accordés s'élève à plus de 875 000 € (contre 554 500 € l'année précédente) ainsi investis au profit de l'entrepreneuriat sur l'agglomération. Ce soutien à la création d'entreprise se réalise également en partenariat avec la Politique de la Ville en accompagnant le développement de l'entrepreneuriat dans les secteurs prioritaires des communes concernées. L'outil « cap quartier » proposé par Pas-de-Calais Actif qui attribue une prime à la création/reprise d'entreprises aux porteurs de projets résidant en QPV a ainsi permis la création de 5 sociétés. L'association émergences 62 avec sa « caravane connectée à entreprendre » a accompagné, quant à elle, 85 personnes dans leur projet de création (contre 64 en 2020).

En matière d'hébergement, quatre nouvelles entreprises (HAIT TECH – AKOYAS – STRUCTUBIM – GLI-ELEC) se sont installées à la pépinière de Liévin entraînant la création de 9 emplois, contre deux départs. Le taux d'occupation des ateliers est de 100 %, et celui des bureaux de 73 %.
Concernant la pépinière de Loos-en-Gohelle, une entreprise nouvelle (LEVIOSA) a élu domicile en 2021 contre trois départ (TEAM2- WELOOP-R3D), pour atteindre un taux d'occupation de 54 %.

4 - L'organisation de temps d'échanges avec les entreprises de nos parcs d'activités

La crise sanitaire a renforcé le besoin et la nécessité des entreprises d'échanger davantage notamment avec les acteurs locaux, de développer leur réseau, de mutualiser des réponses communes, de favoriser les rencontres et les opportunités d'affaires pour rebondir plus fortement.
Pour répondre à ces attentes et favoriser le dialogue avec les entreprises, la CALL accompagnée des communes concernées, a mis en place depuis la fin d'année 2021, un temps d'échange sous la forme de petit déjeuner organisé par parc d'activités.

Il permet de présenter les missions de la Direction Développement Economique, Attractivité et Emploi, et les projets de l'agglomération, de partager l'actualité du territoire et des zones d'activités, d'être à l'écoute des projets, doléances et besoins des chefs d'entreprises ainsi rencontrés dans un cadre convivial.
La première s'est déroulée le 14 octobre 2021 rassemblant une quinzaine d'entreprises de Quadraparc, elle a été suivie de celle des parcs d'activités des Moulins et du Gard à Lens.
Ces rencontres, qui ont lieu chez une entreprise du parc ayant une capacité d'accueil suffisante, seront déclinées, en fonction du contexte, en 2022.

5 - Accompagner le tissu économique du territoire dans la transition énergétique et écologique

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, territoire Rev 3, a mis la transition environnementale au cœur de son projet de territoire. Lieu d'expérimentation de solutions nouvelles, la CALL regroupe déjà un certain nombre d'entreprises qui ont fait le pari de l'éco-transition.
En raison de l'augmentation de la facture énergétique, de l'évolution de la réglementation, de l'image et de la communication, ou d'accès aux marchés publics, les entreprises doivent nécessairement s'adapter et revoir leur modèle de production.
Notre agglomération dispose notamment avec le CD2E et TEAM 2, mais également les chambres consulaires, d'outils permettant de conseiller et d'accompagner le tissu économique local pour leur permettre de produire de façon plus durable (éco-conception, énergies vertes, économie circulaire...)

Mobilité

Après une année 2021 qui a vu le service mobilité changer de direction pour arriver à la direction aménagement, grands projets et maîtrise d'ouvrage, l'année 2022 a été marquée par la finalisation de certaines études et l'adaptation du service aux prochaines réglementations .

Faits marquants 2021

Finalisation de l'étude portant sur le Plan de Déplacement Administratif. Portée par le bureau d'étude Ekodev, elle aura permis de mettre en exergue un certain nombre d'améliorations à apporter au sein de la structure CALL, afin que ses collaborateurs adoptent de nouvelles habitudes de déplacement plus respectueuses de l'environnement. Un plan d'action nous a été livré, certaines mesures ont déjà été adoptées comme la mise en place de stationnement cyclable sécurisé et qualitatif sur les sites de Sembat et Lavoisier ou encore la formalisation de la pratique du télétravail. Il appartient désormais au service mobilité de continuer sur cette lancée

La considération de la problématique de la logistique urbaine avec le programme InTerLUD. A la demande d'Artois Mobilités en décembre 2021, la CALL a décidé d'intégrer le programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD). Il a pour vocation de créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques dans l'objectif d'élaborer des chartes de logistique urbaine durable en faveur d'un transport de marchandises décarboné et plus économe en énergie. La finalité sera la mise en place de la charte et d'un plan d'action en 2023.

Poursuite de la réflexion portée sur l'axe routier de l'A21 : l'année 2022 a été marquée par plusieurs avancées à ce sujet. L'étude réalisée par l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) portant sur l'évolution du trafic sur l'axe de l'A21 avec projection jusqu'en 2050 a été finalisée. Le travail d'AULA portant sur la modification de l'aménagement de l'échangeur 7 a continué et une solution a pu être retenue, répondant aux problèmes de congestion et de sécurité et augmentant sa capacité en vue du trafic induit par le futur agrandissement de la zone de Quadraparc. Enfin, la CALL est en attente de réponses de la part de l'Etat concernant le financement du demi-échangeur au niveau de l'entreprise RECYTECH, l'établissement du plan Etat Région portant pour la période 2022-2027 devrait nous apporter des éléments de réponse. Néanmoins une solution technique a été retenue par toutes les parties prenantes.

De nouvelles perspectives pour la mobilité cyclable. L'année scolaire 2022/2023 sera l'occasion pour la CALL d'expérimenter un nouveau programme (le Savoir Rouler à Vélo ou SRAV) de l'Etat proposant d'apprendre aux élèves du premier degré de pouvoir apprendre les fondamentaux de l'utilisation d'un vélo. Cette expérimentation sera portée dans une dizaine de classes, d'écoles jouxtant le tracé du futur aménagement de l'EV5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles.

Décryptage

La loi n° 2021-1104 de 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets impose l'instauration d'une ZFE obligatoire avant le 31 décembre 2024 dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants. Le territoire de la CALL est concerné au titre de l'unité urbaine de Douai-Lens (504 281 habitants). L'instauration de cette ZFE aura des répercussions sur les flux entrants et sortants du territoire de l'agglomération ainsi que sur les habitudes de déplacements sur le territoire. La ZFE interdisant à certains types de véhicules les plus polluants de circuler librement sur le périmètre de cette ZFE.

Perspectives 2022

Dans un contexte de crise énergétique, il apparaît nécessaire aujourd'hui de repenser nos modes de déplacements. Ainsi la CALL doit pouvoir accompagner ses administrés en engageant des démarches permettant d'atteindre l'objectif d'augmenter la part modale des modes alternatifs (marche, vélo, transport en commun...) au détriment de l'autosolisme. Jouant sur l'éducation et l'accompagnement d'un public prêt à changer de mode de déplacement, tout en menant une réflexion sur les effets que pourra avoir la mise en place de la ZFE au 1er Janvier 2025, la CALL peut devenir un territoire ambitieux en termes de mobilités douces.

Coopération territoriale et innovation

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Territoire, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin s'est fixée pour objectif prioritaire de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire dans une démarche globale de T.R.I. et de transition énergétique: éco-activités, numérique, tourisme, sport-santé-bien-être, logistique et métiers d'art et a mis en place un soutien au développement des Pôles d'Innovation Economique (« clusters ») du territoire.
L'agglomération de Lens-Liévin est reconnue depuis plusieurs années dans le paysage régional pour sa politique volontariste de soutien à l'innovation de 3 filières d'excellence : celle des Eco-matériaux et de l'économie circulaire (illustré par le CD2E et Team 2), les Industries Culturelles et Créatives (Louvre Lens Vallée) et le triptyque Sport-Santé-Bien-être (Vivalley).

Ainsi la CALL développe dans chacune de ces filières des actions tendant à :

- Approfondir la connaissance des potentiels des entreprises du territoire œuvrant dans ces filières et les métiers qu'elles développent,
- Favoriser leurs développements, notamment en accompagnant financièrement les acteurs de ces filières avec des conventions d'objectifs,
- Valoriser les savoir-faire des activités déjà présentes sur le territoire,
- Mettre en réseau ce tissu d'acteurs pour mieux coordonner, et rendre plus efficient et interactif les process de formation avec les besoins des entreprises,
- Attirer de nouvelles sociétés et assurer la visibilité et la notoriété des pôles d'innovation économique par le lancement régulier d'appel à projets en direction de porteurs de projets.

Ainsi la CALL a poursuivi son partenariat en 2021 avec les clusters suivants :

CD2E, sur le secteur des éco-activités et plus particulièrement la transition énergétique et les éco-matériaux dans le bâtiment, les énergies renouvelables,

Louvre Lens Vallée, sur le secteur des industries culturelles et créatives et plus particulièrement le développement des usages numériques liés à la médiation culturelle, à la numérisation et sécurisation des œuvres d'art et patrimoine,

TEAM 2, pôle de compétitivité national sur l'économie circulaire et plus précisément dans les domaines du recyclage des métaux stratégiques et terres rares, de l'ingénierie du tri et de la valorisation des matières, de l'écologie industrielle.
Financièrement ce soutien représente en 2021 un montant global de 999 820 euros pour la CALL.

Faits marquants 2021

La labellisation par le Conseil Régional du « Parc d'innovation de l'Artois » élaboré conjointement par les Communautés d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, Lens-Liévin et Hénin-Carvin et le Pôle Métropolitain de l'Artois ce projet vise à doter le territoire d'un outil mutualisé d'incubation et d'accélération dédié à la création, au développement et à l'implantation d'activités de hautes technologies, de services innovants et d'industrie d'avenir. Pour la CALL, le Parc d'innovation de l'Artois permettra de renforcer le parcours d'accompagnement des porteurs de projets entrepreunariaux et des entreprises du territoire, et de structurer les initiatives en matière d'appui à l'innovation, pouvant émerger de clusters existants (CD2E, TEAM2 et Louvre Lens Vallée) Il a pour objectifs de développer une fonction d'incubation de projets, mais également d'accompagner les projets d'innovation et de développement portés par les entreprises du territoire.

La pose de la 1ère pierre de « VIVALLEY CENTER » espace immobilier dédié à l'activité économique et à l'innovation dans les domaines du sport-santé-bien-être. Il accueillera notamment un incubateur de projets, une pépinière, des espaces de coworking, des salles de formation ainsi que des espaces de bureaux modulables (surface totale : 4 000 m^2, livraison prévue en février 2023).

La refonte du système de soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur par le cofinancement de thèses doctorales sur des thématiques permettant de renforcer l'implication des laboratoires de recherche publics et de soutenir le développement des filières d'enseignement du territoire. Ainsi 2 contrats doctoraux ont donc été signés en 2021 avec les laboratoires de l'Université d'Artois :

- le SHERPAS sur le thème « identifier, tester, développer de nouveaux protocoles d'apprentissage corporels au bénéfice des populations vulnérables de la CALL »,
- le CRIL sur le thème « traitement intelligent des données de santé pour la prédiction et prévention des pathologies ».

Perspectives 2022

Animation du club de l'économie circulaire initié avec TEAM 2 (et le concours du CD2E) et dont les objectifs seront de :

- Identifier les besoins des entreprises de la CALL en termes de gestion des déchets et de déploiement des principes de l'économie circulaire,
- Partager les bonnes pratiques et créer un réseau de compétences sur le territoire,
- Participer à des projets innovants et sensibiliser aux aspects normatifs (ex : REP BTP).



Culture, Tourisme, Sport et Patrimoine

Animation culturelle et patimoniale

Le service Culture et Patrimoine, qui a vu le jour au cours de l'année 2018, se compose d'une cheffe de service, d'une cheffe de projet Pays d'art et d'histoire – animatrice du Pays d'art et d'histoire (poste pourvu au 1er juin 2021), d'une chargée de développement du Pays d'art et d'histoire - adjointe à la cheffe de projet, d'une chargée de médiation culturelle et des relations avec les publics du Pays d'art et d'histoire (vacance de poste en 2021), d'une coordinatrice à l'éducation artistique, d'une médiatrice cinéma (poste vacant et redéfini au 1er octobre 2021), d'un coordinateur lecture publique, d'une chargée d'appui aux projets et partenariats culturels et d'un apprenti guide conférencier (année scolaire 2021/2022). Ce service est essentiellement en charge du déploiement de l'intérêt communautaire portant la compétence culture et sur le portage de dispositifs et de labels dont la CALL est titulaire : label « Villes et Pays d'art et d'histoire® », dispositif Etat : Contrat Local d'Education Artistique, dispositif Région : médiation cinématographique.

1 - Accompagnement des acteurs et des manifestations culturels

Centres Culturels

En 2021, la CALL a poursuivi sa politique d'accompagnement et de développement des centres culturels du territoire en vue d'une large mobilisation des habitants. Ainsi 225 000 € ont été alloués à l'accompagnement financier des 11 centres culturels du territoire et répartis comme suit :

- Espace Culturel Jean-Ferrat à Avion : 32 169 €
- Espace Léon Delfosse à Billy-Montigny : 3 897 €
- Espace François Mitterrand à Bully-les-Mines : 8 733 €
- Espace Culturel Ronny Coutteure à Grenay : 29 111 €
- Centre Culturel Jacques Prévert à Harnes : 24 083 €
- Théâtre municipal Le Colisée à Lens : 18 760 €
- Centre Arc-en-Ciel à Liévin : 26 846 €
- Espace Culturel La Ferme Dupuich à Mazingarbe : 20 000 €
- Espace Culturel La Gare à Méricourt : 20 000 €
- Centre Culturel Evasion à Noyelles-sous-Lens : 15 525 €
- La MAC à Sallaumines : 25 876 €.

Au titre des partenariats pluriannuels

La CALL a accordé 290 000 € à Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais, installée à la Fabrique théâtrale de la base 11/19 à Loos-en-Gohelle, au titre du fonctionnement pour accompagner sa production artistique et culturelle à destination des habitants et sa programmation sur site et hors les murs. De plus, une subvention exceptionnelle de 12 000 € a été accordée pour financer l'acquisition d'une scène mobile

L'association intercommunale de développement culturel Droit de Cité a bénéficié d'un soutien financier de 35 000 €, notamment pour développer son festival de la chanson française Les Enchanteurs et pour permettre aux habitants de la frange rurale du territoire de bénéficier d'une programmation culturelle de proximité et de qualité. De plus, une subvention exceptionnelle de 12 000 € a été accordée pour financer l'acquisition d'une scène mobile.

L'association Porte-Mine a bénéficié d'un soutien financier de 80 000 € accordés au titre du volet programmatique de développement culturel de son projet.

Au titre des partenariats annuels récurrents

L'association Mission Bassin Minier, partenaire durable de l'Agglomération, en charge notamment de la gestion de l'inscription du Bassin minier du Nord-Pas de Calais sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO a obtenu une aide financière de 65 500 € lui permettant de mettre en œuvre les actions qu'elle porte sur les thématiques de la sensibilisation au cadre de vie, de la concertation autour du patrimoine inscrit, ...

La CALL a souhaité renouveler son adhésion au réseau des acteurs culturels Artoiscope pour un montant de 5 500€. Cette adhésion a pour but d'apporter une meilleure lisibilité aux actions culturelles portées ou soutenues par l'Agglomération (via le bimestriel Artoiscope Journal) et d'asseoir son rôle de porteur et de coordinateur des acteurs culturels du territoire.

La Communauté d'agglomération souhaite accompagner tant en ingénierie qu'en financement, les manifestations et associations culturelles d'envergure qui participent à la mise en valeur de notre territoire. A ce titre, une enveloppe de 65 000 € a été mobilisée comme suit :

- Les fêtes de la Renaissance – Association VABC (40 000 €)

- Documentaire Pour votre Liberté et la nôtre - Association APIA (5 000 €)
- La musique au choeur des quartiers - Association Les Concerts de poche (3 000 €) – projet retenu au contrat de ville.
- Association des Communes minières (10 000 €)
- Printemps de l'Art Déco 2021 (2 000 €)
- Summer's Grenay Festival (5 000 €).

Ingénierie de projets

Afin de mieux répondre aux attentes des partenaires culturels, de mettre en cohérence son intervention avec les besoins des publics, la CALL a engagé une réflexion portant sur de nouvelles modalités d'accompagnement des centres culturels et du tissu associatif culturel du territoire, de nouveaux dispositifs verront le jour en 2022. La CALL a participé aux divers groupes de réflexion mis en place dans le cadre de la préparation du double anniversaire « J'ai dix ans ! » qui marquera en 2022 les 10 ans du Louvre-Lens et les 10 ans de l'inscription du Bassin minier du Nord-Pas de Calais sur la liste du Patrimoine mondial.

2 - Contrat local d'éducation artistique (CLEA)

Résidence CLEA 2020/2021

Cette résidence-mission est en place pour la troisième année consécutive. Elle s'est déroulée sur l'année scolaire 2020/2021 du 5 au 9 octobre 2020 puis du 1er février au 9 juin 2021, hors 13 février-7 mars. 2653 personnes ont participé, 90 structures (34 établissements scolaires et 56 structures extra-scolaires), 23 communes. De nouveaux partenariats ont émergés : médiathèques, hôpital, des structures d'accueil de soins spécialisés.

La résidence a permis de favoriser l'appropriation au cadre de vie, l'éducation à l'image et l'apprentissage de la lecture. De nouvelles méthodes de travail pour les professionnels ont été relevées. Par ailleurs, dans un contexte mouvant post-Covid, de nouveaux outils innovants ont été inventés par les artistes et les porteurs de projet. Des pistes d'amélioration pour la prochaine résidence ont été notifiées : diffuser le travail des artistes, renouveler les publics scolaires et toucher les habitants des quartiers prioritaires, proposer une formule d'ateliers à destination des professionnels pendant la semaine d'immersion. Projet « Qu'est-ce qui vous rend heureux, Vendinois ? » Racines Carrées (danse, rap) et Louise de Contes (illustratrice), Structure Alternative d'Accueil Spécialisé, résidence autonomie, centre de loisirs et école primaire Ferry de Vendin-le-Vieil.

Renouvellement de la convention de partenariat

La convention de partenariat tripartite entre la CALL, la DRAC Hauts-de-France et l'Education Nationale a été renouvelée en janvier 2021 (Délibération de décembre 2019) pour 3 ans (juin 2021-juin 2024).

Participation au dispositif Plaine d'été (DRAC Hauts-de-France)

Suite au contexte sanitaire du printemps 2020 et à cause des annulations de projets et d'actions d'éducation artistique et culturelle, la DRAC Hauts-de-France propose une saison d'impromptus artistiques dénommée « Plaines d'été ». Elle se déroule sur l'ensemble du territoire régional et a lieu entre juillet et décembre 2020. Le service Culture et Patrimoine a fait le lien avec trois communes (Harnes, Noyelles-sous-Lens, Wingles) pour proposer ce dispositif gratuit. Ainsi, plusieurs compagnies artistiques ont proposé des impromptus dans l'espace public pendant l'été 2021.

3 - Pays d'art et d'histoire (PAH)

Actions et médiation

En raison de la pandémie de Covid-19, du départ fin 2020 du Chargé de développement du Pays d'Art et d'Histoire, et de la vacance du poste de Chef de projet depuis décembre 2019, la programmation grand public a été considérablement réduite au 1er semestre 2021 pour se concentrer sur les publics scolaires. Le recrutement d'un Chef de projet à partir du second semestre 2021 et un contexte sanitaire apaisé ont permis de reprendre progressivement le rythme de programmation.

Plus de 4 000 jeunes ont pu participer aux actions de médiation (ateliers, visites, animations, etc.) mises en œuvre sur tous les temps de l'enfant (scolaire, péri et extrascolaire) : activités éducatives, Quinzaine de l'Art déco, Quinzaine de l'Architecture, Projet Grande Guerre collège, Concours de la résistance, C'est mon patrimoine, etc. Le chiffre est en nette hausse comparativement à l'année 2020 particulièrement marquée par la pandémie de covid-19 et retrouve un niveau équivalent voire supérieur à l'année 2019.

La programmation annuelle d'action culturelle (visites guidées et animations programmées en lien avec les grands temps forts de l'année : Printemps de l'Art déco,



Visite Le 11/19 du site minier au développement durable
© CALL/VDeReu

programmation estivale, JEP, JNA, Fêtes de la Sainte-Barbe) a réuni près de 800 participants dont 250 visiteurs pour l'exposition Territoire en mouvement inaugurée à l'occasion des Journées nationales de l'Architecture à la médiathèque d'Avion.

Programmation événementielle

Le Pays d'art et d'histoire a densifié et enrichi sa programmation pour les événements suivants :

- Printemps de l'Art déco – visites-guidées, visites-ateliers, rallyes-découverte
- Journées européennes du Patrimoine – 9 activités réparties sur trois jours contre 4 en 2020, des créneaux uniques ou multiples, des visites, ateliers et projections avec des partenaires multiples
- Journées nationales de l'Architecture – 3 activités réparties sur 3 jours ouvrant une saison automne-hiver dédiée à l'architecture contemporaine
- Fêtes de la Sainte-Barbe – Participation aux Etincelles de la Sainte-Barbe (artistiques et culturelles) (1ère participation)

Signalétique Chaîne des parcs

Définition des emplacements et des contenus, validation par les communes + UDAP et suivi de la conception graphique des supports d'interprétation sur la centralité (secteur Parc de la Glissoire, Louvre-Lens et site minier du 11/19)

Éducation artistique

Le PAH a accompagné le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) (élaboration de l'appel à candidature, jury de sélection des artistes, groupe de travail de sélection des projets, présentation du territoire pendant la semaine d'immersion, interventions dans le cadre des projets comportant une dimension patrimoine).

Éditions

- Explorateurs Parc des Berges de la Souchez (tiré à 10 000 ex) – jeune public (6-12ans)
- Explorateurs Territoire en mouvement (tiré à 10 000 ex) – jeune public (6-12ans)
- Explorateurs Actions éducatives 2021-2022 (tiré à 5 000 exemplaires) – enseignants
- Rendez-vous Octobre-Décembre 2021 (tiré à 5 000 ex) – livret de programmation trimestriel



Expositions

Présentation des expositions L'INVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL et LE BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL, présentée au centre de vaccination – Salle Bertinchamps – LENS – mars - septembre 2021 (Le centre de vaccination, ouvert de mi-mars à mi-septembre, a accueilli en moyenne entre 800 et 1000 visiteurs par jour, du lundi au vendredi)
Inaugurée le 15 octobre 2021 dans le cadre des Journées nationales de l'Architecture à la médiathèque d'Avion, l'exposition itinérante Territoire en mouvement a été installée dans deux communes en 2021 (Avion - médiathèque, Souchez - Centre d'histoire mémorial' 14'18' + Lens, site Lavoisier pour les élus et agents de la CALL) et sera présentée dans 6 communes en 2022 (Liévin, Angres, Vendin-le-Vieil, Billy-Montigny, Harnes, Meurchin).

Numérique

En lien avec la DRAC et les autres territoires labellisés, contribution à la réalisation du site internet des Villes et Pays d'art et d'histoire en Hauts-de-France (fiches-ressources, visuels, plateforme collaborative du réseau, etc.).

Office de tourisme et guides conférenciers

- Conception des visites guidées et outils de médiation des patrimoines pour l'Office de tourisme (accompagnement scientifique pour les visites jeux de rôle et ateliers du Mémorial 14'18', etc.)
- Jurys de recrutement des guides conférenciers.
- Formation des guides conférenciers en continu. : aux nouveaux outils, nouvelles visites guidées conçues par le Pays d'art et d'histoire (ex: Visite du parc des Berges de la Souchez, visite « sur les pas d'Emile Basly », ateliers avec les scolaires), - élaboration d'un « kit guide conférencier Lens-Liévin » - plateforme de partage des ressources (roadbooks des visites, bibliographies indicatives, etc.)
- Session de formation : 3 jours de formation en octobre-novembre 2021 en salle et sur le terrain sur 5 thématiques patrimoniales.

Colloques/Formations/Communication

- Journée régionale du réseau sur le territoire de Lens-Liévin le 18 novembre 2021 : temps de présentation, tables rondes autour des problématiques partagées, etc.
- Interventions auprès des étudiants en licence professionnelle de guide conférencier – Arras (19 étudiants) et auprès des professionnels du secteur culturel (médiathèque de Harnes).
- Accompagnement du projet Camus à Annay-sous-Lens dans le cadre de la gestion du Bassin minier

Patrimoine mondial.

- Développement du partenariat avec Eden 62 : partage de ressources, programmation commune et temps de formations réciproques sur les Espaces naturels sensibles.

- Articles pour l'info de l'agglo, le magazine de l'Office de Tourisme, reportages pour Télégohelle.

Diagnostic interne

- Réalisation d'un diagnostic de l'action et du fonctionnement du Pah de 2008 à 2021.
- Définition d'une feuille de route 2022-2024.

4 - Lecture pour tous

2nd Appel à projet - Mise en œuvre du CTL

Pour la seconde année consécutive, la CALL a lancé un appel à projets « lecture pour tous » destiné à l'ensemble des médiathèques de son territoire. L'objectif principal est de permettre aux médiathèques du territoire de développer des projets communs favorisant la circulation des publics. 17 villes (4 villes de plus que pour la 1ère édition) ont répondu et seront accompagnées par la Communauté d'agglomération dans la mise en œuvre des projets. Les projets sont en cours de réalisation et se dérouleront tout au long de l'année 2022.

PROJET	VILLES	FINANCEMENT
« A l'air(e) Livre » Projet estival autour de la thématique de l'air dans les parcs et jardins.	Aix-Noulette, Bully-les-Mines, Grenay, Mazingarbe et Sains-en-Gohelle	5 000€
« Voyages voyage » Projet autour de la thématique du voyage, à l'appui d'un cycle d'animations et de spectacles, dans et hors-les-murs des médiathèques.	Lens, Meurchin, Avion, Loos-en-Gohelle et Méricourt,	7 000€
« Géo CALL tour » En partenariat avec le Pays d'art et d'histoire de la CALL, élaboration de circuits de découvertes du patrimoine des communes participantes.	Liévin, Angres, Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Fouquières-lez-Lens, Vendin-le-Vieil, Hulluch	8 000€
	Total :	20 000€

Avancés des groupes de travail réseau

Les deux groupes de travail réseau constitués à la fin de l'année 2020 (Accueil et politique documentaire) ont fusionné pour travailler conjointement sur la réalisation du projet de ré-informatisation des médiathèques du réseau. Dans ce cadre, un état des lieux des solutions SIGB et des portails documentaires susceptibles de convenir à la mise en réseau informatique des médiathèques de la CALL a été réalisé. Pour mieux appréhender les contours d'un portail réseau, les professionnels du livre ont également pu échanger avec des prestataires dédiés. Ce travail a permis de lister l'ensemble des points d'articulation du futur réseau.

Déploiement des malles numériques

A l'issue de la formation des professionnels, les malles numériques constituées en 2020 ont commencé à circuler sur le territoire de la CALL à partir de l'été 2021, d'abord dans le cadre d'une phase d'expérimentation à la médiathèque « L'embellie » à Angres, puis à la médiathèque Jacques DUQUESNE de Liévin dans le cadre des 20 ans de l'équipement.

Biblioremix

Le service Culture et Patrimoine était présent aux côtés de la Louvre Lens Vallée qui a organisé les 1ers et 2 octobre 2021 un biblioremix sur le thème du numérique dans les médiathèques et bibliothèques.

Il s'agissait de créer et d'innover sur ces 3 axes principaux :

- La bibliothèque comme lieu de rencontre du citoyen avec le numérique : comment la bibliothèque et la médiathèque peuvent servir à la médiation du grand public sur l'utilisation des outils numériques, en particulier des publics éloignés de ces outils.
- Le développement et l'utilisation du numérique dans le processus de lecture (choix, apprentissage et/ou sensibilisation, livres audio, Livres papier VS livres numériques etc.).
- La bibliothèque 3.0 : L'intervention du numérique dans l'animation des établissements : comment le numérique peut intervenir pour accentuer les fréquentations des établissements en proposant une expérience plus qu'une simple utilisation, en proposant une appropriation des lieux par les usagers

L'action s'est déroulée en deux étapes :

- 1ère étape : En amont du biblioremix : Organisation d'un atelier de définition des défis avec les acteurs clés du secteur de la médiathèque et de la bibliothèque ainsi que les acteurs de l'industrie du Livre.

- 2ème étape : Pendant 36h, ces mêmes acteurs ainsi que des étudiants et des citoyens ont alterné les temps de travail, les temps créatifs et les temps inspirants pour imaginer et réinventer la bibliothèque et le livre, leurs usages, leurs pratiques et leurs rapports au numérique.

Acquisitions et mises à disposition d'ouvrages

Comme en 2020, la CALL a doté les médiathèques de l'agglomération de sélections d'ouvrages documentaires. 2000 ouvrages empruntables par le public sont venus enrichir les collections des équipements du territoire pour un montant global de l'opération de 25 000 €.

Mise en place du partenariat radio avec Radio plus

La CALL en partenariat avec la station de radio « Radio +» a mis en place à partir d'octobre 2021, une émission radiophonique mensuelle de 2 heures donnant à voir de l'offre « Livre et lecture ». Ces émissions sont préparées et animées par les médiathécaires du territoire.



5 - Le cinéma autrement

Sous l'impulsion du Centre National du Cinéma et de l'Image animée, la Région Hauts-de-France finance de 2017 à 2021, un dispositif d'aide à l'emploi de médiateurs pour les salles de cinéma de proximité. La CALL, en partenariat avec les cinémas le Familia à Avion et le Prévert à Harnes, s'est engagée dans ce dispositif qui favorise, qualifie et développe l'accès à la culture cinématographique et à l'éducation à l'image pour tous. L'activité liée à l'éducation à l'image fut fortement perturbée par la crise sanitaire de la COVID19. C'est essentiellement à compter du dernier trimestre 2021 qu'une programmation pleine et entière a pu être mise en place.

Concrètement, 12 projections accompagnées pour chacune d'entre elles par un atelier, un concert ou encore un goûter ont été mises en place dans les salles d'Avion, Harnes, Liévin et du Louvre-Lens. Ces projections intégrées au cycle « Mioches au cinoche » ont pour objectifs d'accompagner les plus jeunes pour une première découverte de l'image animée en salle, « une première toile ». L'opération « D'une toile à l'autre » a permis d'accueillir en salles cinq films en lien avec l'exposition « Picasso » présente au Louvre-Lens. En partenariat avec la commune de Harnes, la CALL a également organisé la projection de plein air du film « Le roi Lion » de Jean Favreau.

Tourisme, sport et événements

Dans le cadre du rayonnement sportif de l'agglomération et eu égard à la lettre de Mission du Vice-Président en charge du Sport, le service Tourisme-Sport s'est attaché en 2021 à préciser l'intervention de la CALL dans les domaines suivants :

- L'accompagnement financier des clubs Haut-Niveau
- Les critères de subvention aux manifestations sportives
- La mise en œuvre du plan piscines
- Le renforcement du positionnement du territoire en destination sport de nature

En matière de Tourisme, le service Tourisme-Sport la CALL poursuit les travaux relatifs à la création d'un Office de Tourisme nouvelle génération avec l'académie de l'hospitalité.

Tourisme - Aménagement

Création d'un office de tourisme de nouvelle génération dans un ensemble immobilier urbain ancien du centre-ville de Lens

Suite à l'acquisition d'un ensemble immobilier à haute valeur patrimoniale par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, la CALL a désigné un assistant à maîtrise d'ouvrage afin de piloter des études de programmation fonctionnelle, technique et organisationnelle du projet, ainsi que l'assistance au maître d'ouvrage au cours de la phase de choix du maître d'œuvre en vue de la transformation de l'ensemble immobilier. Il s'agit de la deuxième phase du projet après la réhabilitation de l'immeuble « Ville de Limoges ». Ce projet permet d'inscrire l'office de tourisme de Lens-Liévin dans une démarche résolument innovante afin d'identifier la destination au niveau euro-régional en matière d'accueil touristique, comme un lieu de référence.

Développement de la Chaîne des Parcs : Validation de la signalétique du Parc Centralité

Le Bassin minier du Pas-de-Calais dispose d'un paysage façonné par l'homme et grandement hérité de la période d'activité minière dont le terril est un des symboles les plus forts. Imaginée par le paysagiste de renommée internationale Michel Desvigne, la Chaîne des Parcs vise à la reconversion urbaine du territoire par la valorisation des grands sites paysagers hérités de l'époque minière constituant un réseau de 7 parcs de grande dimension reliés les uns aux autres. Après avoir réalisé le Parc des Berges de la Souchez : 300 ha d'espaces verts et bleus propices à la promenade, à la pratique des sports de nature et à la détente. Il convenait de finaliser le Parc Centralité entre le Parc de la Glissoire à Avion et la Base 11/19 à Loos-en-Gohelle dont le mobilier d'usage, d'interprétation et directionnel a été validé en septembre 2021.

Destination Sport de nature

La CALL, la Mission Bassin Minier et l'Office de Tourisme œuvrent au positionnement du territoire en destination sport de nature en s'appuyant sur les aménagements de la Chaîne des Parcs, la réalisation d'un espace trail contribuera à l'animation de cette dernière. L'espace trail traverse l'ensemble du territoire par la création et le balisage de 225 kilomètres de parcours.

En 2020, un travail de terrain a été effectué pour proposer des itinéraires et Yoomigo a été missionné afin de construire un plan de balisage. En 2021, ce plan de balisage a été soumis à l'avis des communes et gestionnaires de sites. Après quelques adaptations, il a été arrêté et validé.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a, dans les années 90, créé 14 sentiers de randonnée pédestre sur les collines de l'Artois et le Nord lensois d'une distance totale de 140 km. Ces circuits ont cessé d'être entretenus depuis plusieurs années. La Communauté d'Agglomération a par délibération du 19 juin 2019 renouvelé son adhésion au CDRP et l'a missionné pour établir un bilan de l'état de ses sentiers. L'état des lieux des sentiers a été remis le 20 novembre 2019. Tous les circuits ont d'importants défauts de balisage et ont perdu la labellisation « FFrandonnée ». C'est pourquoi la CALL a conventionné pour trois ans avec le CDRP pour la remise en état de ses circuits très prisés. La randonnée est le deuxième sport de nature le plus pratiqué en France.

Des événementiels

Dans un contexte sanitaire encore délicat qui a vu le report ou l'annulation de quelques manifestations, les sportifs et le public avaient hâte de pouvoir participer et apprécier les manifestations qui se déroulent sur le territoire de la CALL. Le meeting d'athlétisme de Liévin (participation financière de la CALL 119 000 €) qui s'est

tenu à huis clos et la popularité de la Route du Louvre qui a pu se tenir en juillet a été une bouffée d'air en cette période (Participation financière de la CALL 50 000€).
Les fêtes de la Renaissance se sont déroulées le 5 septembre 2021. Pour la quatrième année consécutive, la CALL a co-organisé avec l'association VABC (Véhicules militaires du bois de Carieul) un défilé, composé de véhicules militaires, civils de la seconde guerre mondiale et de fanfares dans le centre-ville de Souchez. Coût : 46 000€ (Subvention + frais annexes). Plus de 6 000 visiteurs sont venus assister à ce défilé.
Pour la quatrième édition des fêtes de la Sainte Barbe : Festival Art et Feux se sont déroulées du 26 novembre au 05 décembre 2021. 30 000 spectateurs ont pu apprécier les 39 spectacles proposés (étincelles et feux). Une subvention de 200 000 € a été accordée à l'Office de Tourisme afin de porter l'événement et 16 mécènes et sponsors ont souhaité s'associer à la réussite de la manifestation.

Subvention Office de Tourisme et du Patrimoine

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin avec le concours de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin a défini un positionnement stratégique autour d'un tourisme de sens. Il regroupe le caractère exceptionnel, la force, la puissance émotionnelle de l'offre avec cet art de la simplicité qui fonde l'identité du territoire, tant au niveau de la gastronomie, des rapports humains, que des choix architecturaux épurées mais aussi des paysages bruts. Ce positionnement a été développé et décliné afin d'enrichir l'expérience clients.
La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a versé une subvention de 1 116 000 € à l'office de tourisme.

Taxe de séjour

Le choix de l'instauration en 2018 de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a été un acte politique fort, révélateur d'une maturité du territoire en termes de destination touristique. Au regard des efforts publics très conséquents, du développement des hébergements touristiques, le touriste a accepté sans rechigner de s'acquitter de la taxe de séjour. A présent la population locale n'est plus seule à supporter les charges engagées. Malgré la Covid, les recettes de la taxe de séjour ont certes baissé par rapport à l'an dernier, mais elles ont tout de même, permis à l'Office de Tourisme, constitué en « Etablissement Public Industriel et Commercial » (EPIC), de financer des dispositifs de promotion à destination des hôtels, cafés et restaurants notamment via la réalisation avec les services de la CALL, d'une carte interactive informant les internautes des commerces proposant de la vente à emporter. (Plus de 70 000 € ont été perçus contre 110 000 € en 2020).

Sport et jeunesse

Déclenchement du plan Piscines

Pour la pratique de la natation et des sports nautiques en général, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin disposait en 2018 de 6 complexes municipaux pour la plupart d'entre eux vieillissant. L'année 2018 a également été marquée par la fermeture définitive de la piscine olympique de Lens, liée à des problèmes structurels non réparables. A elle seule, elle couvrait 45 % des 3 274m² de bassins répartis sur les 6 complexes, couvrant 133 m² pour 10 000 habitants. Ce ratio inférieur à 200 m² pour 10 000 habitants ne permet pas d'offrir une surface de bassin suffisante pour l'apprentissage de la natation et la pratique sportive.

Les élus communautaires ont souhaité se préoccuper de ce sujet car ils souhaitent :

1 - favoriser l'égal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation pour corriger d'éventuelles disparités sociales. Cet enjeu est une priorité pour la Communauté d'agglomération ;

2 - développer la pratique sportive à l'échelle de l'agglomération et contribuer au rayonnement du territoire ;

3 - répondre aux besoins des habitants en proposant une offre diversifiée et un accès équitable aux équipements ;

4 - améliorer significativement le niveau de performance environnementale des équipements et veiller aux économies sur les coûts de fonctionnement.

La CALL a donc décidé de déclencher la réalisation d'un plan piscines débuté en septembre 2018 qui permettra de formaliser les réponses appropriées tant en fonctionnement qu'en investissement et de définir les

interventions de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Centre aquatique de Lens : Reconnu par la Région comme équipement à rayonnement régional. Selon Dalkia le meilleur équipement en termes de performance énergétique au Nord de Paris et devrait être classé dans le top 5 au niveau national. Ouverture juillet 2023. La ville de Lens (maître d'ouvrage) a mandaté la CALL pour la réalisation de cet équipement.

Centre Nauticaa Liévin : réalisation d'un projet très ambitieux en particulier sur les activités ludiques. Démarrage travaux 2024 et ouverture au public 2025.

Centre aquatique de Billy-Montigny : Création neuve sur site dédié. Démarrage travaux fin 2022 et ouverture au public 1er trimestre 2024.

Centre aquatique de Harnes : Création neuve sur site dédié. Démarrage travaux novembre 2022 et ouverture au public 2024. La ville de Harnes (maître d'ouvrage) a mandaté la CALL pour la réalisation de cet équipement

Piscine d'Avion : Création neuve sur site dédié. Démarrage des travaux en 2023 et ouverture au public : 2025.

Piscine de Bully-les-Mines : en cours de réflexion avec les communes de Grenay, Mazingarbe, Sains-en-Gohelle et Aix-Noulette.

Plan d'aisance aquatique

Les élus communautaires ont approuvé la mise en œuvre du principe de soutien, dès la rentrée scolaire 2019-2020, de l'apprentissage de la natation par une aide au fonctionnement visant à ce que l'ensemble des enfants du territoire sache nager avant l'entrée en sixième.
Pour faciliter l'accès des scolaires du primaire à la piscine, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a subventionné les communes propriétaires de piscines pour leur accueil des primaires des écoles de l'agglomération du privé et du public à raison de 1,50€ par entrée. La subvention est calculée sur les entrées effectives.
Le versement de la subvention de fonctionnement aux communes propriétaires d'un équipement natatoire se fait sur production d'un état récapitulatif des fréquentations certifié du Maire pour la période allant du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021 pour les communes de Liévin, Bully-les-Mines, Billy-Montigny, Avion et Harnes pour un montant total de 11 950 €.

Modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive, compétence facultative sport

Attribution de subvention au titre du Haut Niveau saison 2020-2021

Les subventions Haut Niveau sont définies en fonction des résultats sportifs N-1, eu égard au contexte sanitaire les élus ont décidé que la saison 2020-2021 serait considérée comme blanche et ont attribué de manière exceptionnelle aux 25 associations sportives évoluant au Haut Niveau, une subvention identique à la saison 2019-2020 soit une aide financière globale de 541 000 €.

Dispositif Pass'sport

Pour la quatrième année le dispositif des pass sports a permis à 9 975 jeunes sportifs du territoire de bénéficier d'une réduction de 30 € sur les adhésions sportives. La crise sanitaire a eu un impact sur le nombre de licences prises dans les clubs du territoire puisqu'on note une baisse de 14% par rapport à la saison 2019-2020. Le dispositif a été enclenché le 9 juillet 2020 avec des inscriptions ouvertes jusqu'au 31 décembre 2020 et un versement du remboursement aux 225 clubs participants au dispositif en juin 2021. La troisième campagne a enregistré 9 975 pass ce qui représente un coût 299 250 €.

Eau et assainissement, gestion des déchets, développement durable

Eau et assainissement

L'année 2021 fut une année de réalisation de projets pour le service public d'assainissement de notre Communauté d'Agglomération. Les travaux du poste Hoche à Loos-en-Gohelle ont débuté et permettront de réduire significativement les pollutions au milieu naturel tout en préservant nos ressources en eau. Après s'être engagée formellement en 2020 pour le choix du critère de conformité pour nos systèmes d'assainissement, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, la CALL a concrétisé le plan d'actions lié à ces objectifs. Le nouveau contrat de concession de service public du service public d'assainissement a débuté en mai 2021 et permet d'agir massivement et rapidement sur ce plan d'action, conformément au choix des élus. Aussi, l'année 2021 a vu la construction d'une équipe de techniciens permettant d'apporter un meilleur service à nos usagers, qu'il soit domestique ou non, tout en assurant une sensibilisation renforcée auprès des acteurs du territoire. Pour la première fois en effet, la CALL a accueilli, au stade Bollaert, le forum national de gestion des eaux pluviales, qui a réuni les plus grands experts français autour de ces questions.

Pour le service public d'eau potable, cette année a été marquée par deux actualités qui ont eu et auront des conséquences pour le service :

- La révision du 11ème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. On peut notamment citer la politique de reconquête de la qualité de l'eau qui passe d'une logique de moyens à une logique de résultat.
- La recherche de nouvelles pollutions, et spécifiquement les métabolites pertinents, obligeant ainsi à revoir notre schéma directeur de l'eau.

La stratégie de la Communauté d'agglomération en matière de ressource en eau s'appuie sur trois piliers :

Préserver : la ressource en eau est présente quantitativement sur notre territoire. A travers la démarche de reconquête de la qualité de l'eau, l'objectif est d'améliorer la qualité brute de notre patrimoine commun.

Sécuriser : la CALL s'inscrit dans un schéma directeur de l'eau, qui a vu émerger cette année la mise en service de deux nouveaux châteaux d'eau à Lens et Bully-les-Mines et la réhabilitation du château d'eau de Harnes. D'autres opérations sont prévues durant les prochaines années.

Diversifier : la multiplicité de nos ressources constitue le meilleur moyen pour assurer la pérennité du service. Ainsi, la CALL disposera d'ici cinq ans d'un réseau de transport complètemment interconnecté.

Ce rapport vous présente le bilan des actions menées pour l'année 2021 dans la dynamique de la stratégie voulue par les élus autour de questions centrales que sont la gestion de la ressource, la lutte contre les inondations et la préservation du milieu naturel.

1 - Suivi des opérateurs

Assainissement

Les élus de la CALL ont souhaité renforcer la Direction Eaux et Réseaux (DER) par la mise en place d'une entité en charge du suivi des opérateurs. En effet, la DER est en contact avec des opérateurs qui nécessitent un suivi permanent, en particulier, le délégataire du service public d'assainissement. Une procédure a été lancée et a autorisé le Président (délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020) à signer un contrat de concession de service public avec l'entreprise Véolia eau, qui a créé la société CALLEA, société dédiée pour ce contrat qui a débuté le 1er mai 2021. A travers ce contrat, la CALL a introduit des objectifs de performance et des frais de contrôle qui permettent de suivre les engagements prévus tout en se donnant les moyens. En 2021, cette entité est constituée d'un agent et sera renforcée en 2022 par l'arrivée de 2 personnes supplémentaires. L'arrivée d'un agent dédié à cette thématique au mois de septembre permet une meilleure fluidité des relations avec les acteurs du territoire. Meilleur suivi des opérateurs de radiotéléphonie, optimisation des dépenses du délégataire, ces missions ont aujourd'hui un aspect opérationnel indispensable pour le suivi des dépenses de notre collectivité. C'est aussi cette entité qui a permis d'affirmer davantage l'importance du suivi de nos ouvrages et la mise en place d'une vraie stratégie de gestion patrimoniale.

Ce nouveau contrat a permis de tirer des bénéfices importants pour notre collectivité à plusieurs niveaux :

Du point de vue de la réduction des **consommations énergétiques**. En effet, des actions significatives sont en cours de déploiement pour réduire l'empreinte carbone du service. On peut citer notamment la pose d'un champ de panneaux photovoltaïques sur la station de Loison-sous-Lens, la mise en œuvre de la norme ISO 50001 qui concerne le management de l'énergie ou encore une politique de renouvellement écoresponsable par

le remplacement systématique d'équipements moins énergivores

D'un point de vue **environnemental**, ce contrat a introduit des objectifs de performance pour respecter la règlementation et en particulier l'arrêté du 21 juillet 2015, la finalité étant de diminuer très significativement les rejets au milieu naturel

Du point de vue de la **préservation de la ressource**, plusieurs actions majeures et innovantes vont être mises en œuvre. On peut citer la mise en place de deux unités de réutilisation d'eaux usées traitées. La CALL sera l'une des premières collectivités de France à déployer ces dispositifs qui permettront de réduire les consommations d'eau potable et ainsi limiter la pression sur la ressource. Une autre action significative est le contrôle de la partie privée des branchements qui permettra de s'assurer que les rejets au réseau soient réalisés correctement et ainsi limiter les phénomènes d'infiltration d'eaux usées dans les nappes, tout en limitant les phénomènes d'infiltration d'eaux claires parasites

D'un point de vue **financier**, la baisse de la rémunération du délégataire permet à la collectivité d'investir davantage pour la pérennité du service. Ainsi, le volume d'investissement va continuer de progresser ces prochaines années.

Eau potable

Historiquement, le service public de production d'eau potable dispose de ressources diversifiées sur le territoire de la CALL. Il existe en effet 23 installations de production d'eau, réparties sur l'ensemble du territoire. 21 réservoirs permettent de jouer un rôle de tampon et assurer une répartition homogène pour nos administrés. En 2021, 11 870 353 m3 ont été mis en distribution.

L'année 2021 a permis les travaux de réhabilitation du château d'eau de Harnes. La mise en service du nouveau réservoir de Bully-les-Mines a permis de mettre hors service le réservoir d'Aix-Noulette et d'engager la rénovation de l'ancien château d'eau de Liévin.

2 - Service accompagnement des projets et des usagers

Ce service est le point d'entrée pour tous les usagers de notre territoire sur les questions d'eau et d'assainissement. Au contact direct de la population et des partenaires du territoire, il assure l'accueil des usagers, ainsi que le traitement des différentes demandes liées au raccordement aux réseaux ou à l'obtention des aides pour mise en conformité.

	nombre de dossiers
Demande raccordement aux réseaux	410
Avis sur autorisations d'urbanisme	854
Subventions pour mise en conformité	57
Création ou réhabilitation d'assainissement non collectif	6
Information en cas de cession de bien immobilier	2 115

Si l'activité est globalement stable, on peut noter une hausse de 29% des demandes de notaires, résultant de la mise en place de l'obligation d'établir un diagnostic systématique des installations en cas de vente.

Garant du respect de la règlementation, le service coordonne les contrôles de conformité réalisés au travers de la CSP et apporte en outre conseils et expertise aux aménageurs publics et privés, de l'émergence du projet à l'intégration des ouvrages dans le patrimoine communautaire.

Au regard de l'effectif de la première moitié de l'année (2 postes vacants), le service a réussi à traiter l'essentiel des demandes, sans impact notable sur les administrés. Cela a été rendu possible par la réaffectation des moyens humains disponibles sur les missions prioritaires (accueil, raccordement et subvention).

Faits marquants 2021

Restructuration du service

Ces dernières années, le service a vu son cadre d'action évoluer de façon importante notamment au travers de deux axes :

- un renforcement conséquent des contrôles, pour satisfaire au cadre réglementaire et à la volonté de la CALL de sécuriser la qualité de sa ressource en eau
- le besoin qui en découle d'accompagner et sensibiliser les usagers dans leurs démarches.

Il a donc été restructuré pour répondre au mieux aux nouveaux enjeux, à la fois par l'externalisation de missions au travers de la CSP, et par le développement des missions de sensibilisation aux bonnes pratiques et d'accompagnement des projets.

Forum national de gestion des eaux pluviales

La CALL a eu l'honneur d'accueillir le forum national de gestion des eaux pluviales au stade Bollaert les 18 et 19 novembre. Cet événement a permis de faire découvrir notre territoire aux acteurs nationaux et de favoriser la prise de conscience des enjeux autour de cette question.
Le forum 2021, c'est 71 intervenants, 45 exposants, 21 conférences, 1 visite guidée du Louvre-Lens organisée par la CALL, et un bilan très positif où l'on salue la qualité des espaces, la qualité des intervenants et la pertinence des thématiques choisies.

La pédagogie par le street-art



Cette démarche permet d'intervenir auprès des enfants du territoire (centres d'accueil de jeunesse ou centres aérés) dans le cadre de l'animation de sensibilisation aux rejets dans les bouches d'égout.

Accompagnement des grands projets

Le service accompagne désormais les acteurs de l'aménagement du territoire, publics et privés, pour exposer les enjeux d'une gestion intégrée des eaux de pluie (ilots de fraicheur, approche paysagère, biodiversité, optimisation des dépenses vis-à-vis du « tout tuyau » ...) et s'assurer de la bonne articulation des projets avec le fonctionnement des ouvrages existants.
L'action a notamment été menée sur les cités ERBM/NPNRU (cités 12/14 et 4 à Lens, cité 10 à Méricourt), la ZAC centralité (îlot Parmentier, îlot Fréchet, quartier des Gares), le quartier Jaurès à Liévin et Quadraparc II à Bully-les-Mines.

Perspectives 2022

Contrôles de conformité
Le contrôle des installations intérieures initié cette année dans le cadre de la CSP sera développé pour représenter à terme plus de 2500 contrôles annuels, principalement au sein des périmètres de protection des captages d'alimentation en eau.

Amélioration du service rendu à l'usager
Le recrutement en cours d'un agent permettra de développer les rendez-vous sur sites, afin de répondre le plus concrètement et intelligiblement possible aux demandes, ainsi qu'au public rencontrant des difficultés de mobilité. Les difficultés rencontrées sur le recrutement du chargé de gestion du patrimoine (poste resté vacant en 2021) n'ont pas permis d'avancer sur la problématique des intégrations de nouveaux ouvrages, qui souffre toujours du retard accumulé sur ces dernières années. Pour autant, l'arrivée d'un agent courant 2022 et la mise en place du suivi systématique des opérations par CALLEA au travers de la CSP devrait permettre de stabiliser cette situation.

Sensibilisation
Un développement de l'activité sera mis en place, avec une sensibilisation du jeune public sur les enjeux en matière d'eau et d'assainissement. Chaque année, 5 à 6 communes pourront solliciter cette animation. Une intervention par commune sera programmée dans la durée du contrat de CSP.

3 - Service gestion durable du cycle de l'eau

Ressource en eau

En 2021, les services de l'Etat incitent les collectivités locales à établir des « contrats d'actions pour la ressource » ou CARE démontrant un engagement plus fort de leur part. La signature du CARE dans les prochains mois montre l'intérêt de notre EPCI à disposer d'indicateurs fiables et mesurables qui auront un impact durable sur les masses d'eau. Nous serons l'un des premiers EPCI du bassin Artois Picardie à signer ce contrat nouvelle génération. L'arrivée d'un agent dédié à la protection de la ressource en eau permettra la finalisation et la mise en œuvre de ce CARE. Pour préserver ses champs captants et notamment celui de Noyelles-les-Vermelles dans une exploitation pérenne, une étude menée par un hydrogéologue avait proposé de déplacer les forages en amont de leur position actuelle. En 2021, une demande d'autorisation ou dossier loi

sur l'eau a été engagée ; un piézomètre de surveillance, sera installé afin de vérifier la productivité durable et la qualité des eaux souterraines au droit du site. Aussi, les agriculteurs installés dans le périmètre de protection rapproché de Wingles ont obtenu leur labellisation Bio.

GEMAPI – érosion des sols

Réalisation d'ouvrages d'hydraulique douce

Durant l'année 2021, les négociations avec les exploitants agricoles pour la plantation d'ouvrages d'hydraulique douce se sont poursuivies, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Nord/Pas-de-Calais. Les conventions signées ont permis de lancer un premier marché de travaux fin 2021 pour une réalisation en 2022 (sous bassin versant au sud de Souchez).

Ouvrages de régulation et de stockage des eaux de ruissellement

Les études, destinées à la réalisation de deux ouvrages régulateurs et de stockage des eaux de ruissellement, issues



du bassin versant à l'amont d'Ablain-Saint-Nazaire, se poursuivent.

Restauration et entretien des cours d'eau

Sur le cours d'eau de la Souchez, l'entretien courant (enlèvement d'embâcles et fauche de la végétation des berges) a été réalisé



sur les parties communautaires et communales.

L'arrivée d'un technicien GEMAPI - érosion des sols à partir de septembre 2021 a permis d'organiser la mise en œuvre des différents plans d'actions (érosion et cours d'eau) pour un démarrage effectif sur le terrain à partir de janvier 2022.

Déconnexion des eaux de pluie en milieu urbain

En termes de déconnection des eaux de pluie, des travaux ont été entrepris rue Salengro et avenue du Général de Gaulle à Loos-en-Gohelle fin 2021 pour déraccorder du réseau d'assainissement 5 000 m² de surface imperméable (voirie et toitures) et les infiltrer dans des noues végétalisées et des caissons d'infiltration. D'autres projets similaires ont été identifiés en 2021 pour une réalisation en 2022.

Conformité des systèmes d'assainissement

Selon le jugement de conformité émis par le service police de l'eau pour 2021, cinq des huit systèmes d'assainissement de la CALL sont conformes pour la collecte et le traitement des effluents. Les systèmes d'assainissement de Loison-sous-Lens, Mazingarbe et Wingles sont conformes pour le traitement et en cours de conformité pour la collecte. Depuis 2020, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, la conformité d'un système de collecte est jugée selon le critère de rejet au milieu naturel par temps de pluie choisi par la collectivité, à savoir pour la CALL :

- Le critère volume pour les systèmes de Fouquières, Loison-sous-Lens et Wingles : Volumes déversés par le système de collecte doivent être inférieurs à 5% des volumes produits par le système d'assainissement
- Le critère flux pour le système de Mazingarbe: les flux déversés par le système de collecte doivent être inférieurs à 5% des flux produits par le système d'assainissement.

Lorsque le système de collecte dépasse le critère choisi, il est jugé en cours de conformité si un plan d'action est mis en œuvre pour réduire ces rejets. Le nouveau contrat de concession de service public du service public d'assainissement, qui a débuté en mai 2021, permet d'agir massivement et rapidement sur les plans d'action établis pour les systèmes de Fouquières, Loison, Mazingarbe et Wingles conformément au choix des élus.

4. Service études et travaux

Le service met en œuvre chaque année la politique d'investissement communautaire en eau et assainissement sur le territoire de la CALL et assure le suivi des travaux neufs et de maintenance. Le budget 2021 réalisé s'élève à 12 758 176,69 euros. Il intervient auprès de la population pour résoudre toutes sortes de problématiques liées à l'eau et l'assainissement. Les agents du service sont les référents des communes pour les interventions sur les réseaux et leur renouvellement. En maintenance assainissement, c'est plus de 800 interventions à l'année en relation avec les communes et le délégataire réalisées en toute autonomie par le service (2020 :1150 interventions, 2021 : 835 interventions). Il en est de même pour l'eau potable (2020 : 1220 interventions, 2021 : 1578 interventions). En termes de réparations et de remplacement de poteaux incendie, c'est plus de 65 interventions par an (2020 : 68 interventions, 2021 : 84 interventions).

Assainissement

Les travaux de maintenance en 2021 sur les réseaux d'assainissement sur le marché à bons de commande pour les 36 communes représentent un montant de 1 273 411,67 € TTC pour 59 chantiers.

Travaux neufs assainissement

Loos-en-Gohelle Renouvellement du poste Hoche : Des travaux importants relatifs à la restructuration du poste de refoulement ont démarré au 2ème semestre 2021 pour un montant d'environ 1 936 422,47 € TTC. L'opération qui va s'étaler sur 18 mois représente un budget de 6 496 162,25 € TTC.

Pour rappel, l'étude diagnostic réalisée par le bureau d'études SETEGUE sur l'ensemble du territoire de la commune de Loos-en-Gohelle a conclu à la nécessité d'une restructuration du poste de refoulement Hoche. En effet, en cas de saturation des pompes, les effluents se déversent vers un bassin de rétention non étanche de capacité proche de 4000 m³. Ce fonctionnement est à l'origine d'importants rejets d'eaux polluées au milieu naturel à proximité du périmètre éloigné du captage d'eau potable d'Hulluch. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en tant que gestionnaire de réseaux d'assainissement, a confié au bureau d'études ELCIMAI la maîtrise d'œuvre du projet en 2018. Cette opération de restructuration consiste à réaliser un ouvrage profond étanche (type parois moulées) de 7 100 m³ pour y stocker les eaux du réseau unitaire et les renvoyer par pompage à la station d'épuration de Loison-sous-Lens. Au-delà de la fréquence de pluie annuelle et ses 7100 m3 de stockage, les eaux seront renvoyées vers un bassin d'infiltration planté de 6100 m3 pour y stocker une pluie d'occurrence décennale. Avec ce projet, la capacité totale de stockage passera de 4000m³ à 13200 m³.

Annay-sous-Lens rue Mattéi - Cité Delsaux - RD 917 : Démarrage en juillet 2021 des travaux d'assainissement dans un secteur non desservi par l'assainissement collectif. A terme, ces travaux permettront de raccorder 95 logements et permettront de desservir plus de 200 logements sur la ZAC du Bois des Mottes par le promoteur Nexity

Dépense 2021 : 551 150,61 € TTC. L'ensemble des travaux s'élève à 1 379 821,75 € TTC

Avion rue Lequeux et les 3 impasses : Renouvellement du réseau d'assainissement avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de 823 158,24 € TTC

- **Assainissement eaux usées** : 480 ml de canalisation en PRV en diamètre 200, 65 branchements, un poste de refoulement et une conduite de refoulement DN 125MM sur 630 ml
- **Assainissement eaux pluviales** : mise en place d'une chaussée drainante en voirie permettant la déconnexion complète des eaux pluviales sur l'ensemble du tracé.

Eau potable

Des travaux de renouvellement en eau potable ont été réalisés à :

Annay-sous-Lens rue Mattéi - Cité Delsaux-RD 917 : Démarrage en juillet 2021 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en parallèle des travaux d'assainissement : Dépense 2021 : 261 099,50 € TTC. L'ensemble des travaux s'élève à 805 461,74 € TTC

Méricourt Cité des Cheminots : Poursuite des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte D200 sur 700 ml, en fonte D150 sur 365 ml et en PEHD sur D63 sur 80 ml avec la reprise des 194 branchements des habitations pour un montant de travaux 2021 de 458 502,95 € TTC

Liévin rue Ferry : Renouvellement du réseau eau potable

en fonte grise avant les travaux de voirie (du diamètre 100 au diamètre 400 : 1495 ml) pour un montant de travaux de 570 793,04 € TTC

Lens route d'Arras : Renouvellement du réseau eau potable en fonte grise avant les travaux de voirie (du diamètre 100 au diamètre 300 : 575 ml) pour un montant de travaux de 280 726,51 € TTC

Les travaux de maintenance en 2021 sur les réseaux d'eau potable sur le marché à bons de commande pour les 36 communes représentent un montant de 961 724,03 € TTC pour 21 chantiers.

Perspectives 2022

Des travaux d'envergure de mise en conformité du réseau d'assainissement et d'eau potable continueront en 2022 dans les cités Schweitzer – Dunant - Kennedy à Liévin.

De gros travaux d'assainissement et d'eau potable se poursuivront également en accompagnement des travaux départementaux et communaux sur la Route Départementale 937 avenue Mitterrand à Sains-en-Gohelle.

Des travaux d'extension du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau eau potable vont se poursuivre en 2022 à Annay-sous-Lens sur la Route Départementale 917, rue Mattéi, Cité Delsaux, à Eleu-dit-Leauwette rue Péri, à Avion rue Lequeux. Des travaux d'extension du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau eau potable seront réalisés à Meurchin rue Faure. Dans le cadre de l'ERBM, des travaux d'assainissement et d'eau potable verront le jour dans la Cité des Alouettes à Bully-les-Mines et à Liévin Cité des Genettes. Mais aussi à Lens Cité 4 notamment au niveau de l'avenue Maës et de la rue du Moulin.

Des marchés de maitrise d'œuvre eau-assainissement ERBM seront également préparés en 2022 en partenariat avec les communes de Sallaumines (Cité 4-11, Cité 5-12), Harnes (Cité Bellevue), Sains-en-Gohelle (Cité 10), Méricourt (Cité du Parc et Cité des Croisettes) et Lens (Cité 4). Dans le cadre du réaménagement de la cité 12/14 à Lens (NPNRU) un marché de maitrise d'œuvre commun sera également lancé avec la ville de Lens pour monter le dossier de consultation des entreprises travaux.

Des études d'eau potable et d'assainissement seront également menées à Noyelles-sous-Lens rue Schaffner et à Lens rue Clémenceau afin d'accompagner les travaux de voirie de chaque commune.

Gestion des déchets

156 402 tonnes de déchets soit 1,8 kg de déchets par jour et par habitant
642,9 kilos de déchets par an et par habitant
42 % des déchets collectés ont été envoyés pour valorisation matière et organique

En 2021, la collectivité a valorisé près de 89 % de ses Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), soit
42 % en valorisation matière et organique et 47 % en valorisation énergétique. Au total, la gestion des déchets ménagers et assimilés a représenté près de 600 emplois en 2021.

Pour 2021, le gisement global de déchets ménagers et assimilés a porté sur 156 402 tonnes réparties suivant différents flux (OMR + EMR + Verre + encombrants + déchèteries + végétaux) pour une dépense globale d'environ 30,7 millions d'€ HT. Les recettes liées à la revente des matériaux et aux soutiens financiers des différents éco-organismes représentent 6,3 millions d'€. Le produit de la TEOM est quant à lui de 15,8 millions d'€. Au total, la gestion des déchets ménagers a coûté 100,40 € HT par habitant (recettes déduites).

Faits marquants 2021

Le gisement global des déchets collectés sur le territoire a augmenté de manière significative de 8,58 % par rapport à 2020 soit une hausse de 12 365 tonnes. Le détail par flux des évolutions par rapport à 2020 est le suivant :

- - 0,12 % pour les ordures ménagères résiduelles,
- + 4,13 % pour les emballages ménagers recyclables,
- - 2,79 % pour le verre,
- + 47,44 % pour les végétaux en porte-à-porte,
- - 3,59 % pour les encombrants collectés en porte à porte, les dépôts sauvages et les déchets provenant des bennes mises à disposition auprès des communes (services techniques),
- Une hausse de + 16,47 % des tonnages collectés en déchèteries (tous flux confondus).

Rappel des nouvelles consignes de Tri

En juillet 2019, la Communauté d'agglomération a été lauréate d'un appel à projet lancé par CITEO relatif à l'extension des consignes de tri, nouvelles consignes applicables au 1er janvier 2020. Une campagne de communication a ainsi été menée fin 2019 puis de nouveau en 2020 afin d'informer et de rappeler à l'ensemble des usagers et partenaires sur les nouveaux emballages à trier dans le contenant jaune. Pour mémoire « Tous les emballages se trient », y compris les emballages en plastique tels que les pots, films et barquettes jusqu'alors indésirables dans les contenants jaunes. Ce geste est très important sur l'approche environnementale et contribue activement au programme d'actions mené en ce sens par l'Agglomération. Plusieurs supports ont été utilisés afin de mettre en œuvre cette campagne : calendrier de collecte, lettre d'information, conférence de presse, spots radio, articles et encarts publicitaires... Par ailleurs, dans le cadre de l'obligation de tri à la source des déchets, les démarches se poursuivent auprès des ensembles collectifs de 10 logements et plus afin de mettre en œuvre les moyens matériels permettant à leurs résidents de trier leurs déchets, visant à augmenter les quantités d'emballages valorisables. A ce jour, il est estimé qu'encore 45% des collectifs ne sont pas encore équipés pour le tri des déchets.

Focus sur un enjeu majeur

Le développement du réseau de déchèteries communautaires

Dans une logique de 3ème révolution industrielle et de développement durable, et du concept d'économie circulaire, la CALL dispose désormais de 4 déchèteries fixes sur les communes d'Avion, Liévin (également équipée d'une ressourcerie), Pont-à-Vendin et Sallaumines et d'une déchèterie itinérante sur les communes du secteur des Collines de l'Artois, qui sera remplacée ultérieurement par une déchèterie fixe à Souchez.
Ces équipements s'inscrivent dans le programme de modernisation du service de collecte et de gestion des déchets de la CALL intitulé : « je trie, nous trions, naturellement ! ». En encourageant le tri à la source des ménages, en mettant en service de nouvelles déchèteries innovantes et performantes, la CALL vise à créer les conditions d'un cercle vertueux pour la réduction des déchets et l'augmentation de matériaux recyclés. Le réemploi y trouve tout son sens et sa place dans ce dispositif.

Le réemploi

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à favoriser l'économie circulaire et le réemploi, en mobilisant notamment les gisements d'objets réparables et réemployables. Dans ce cadre, des espaces réemploi ont été mis à disposition dans les déchèteries d'Avion, Liévin, Pont-à-Vendin et Sallaumines, en partenariat avec l'association Récup Tri. Concrètement il s'agit d'un conteneur dédié où les habitants de la CALL peuvent se dé-barrasser des objets réemployables dont ils n'ont plus besoin. Livres, jouets, meubles, vaisselle, décoration, luminaires, matériel électrique en état de marche, etc., peuvent être déposés. Les objets sont ensuite récupérés par l'association Récup Tri, véritable acteur du monde de l'économie sociale et solidaire, qui les teste et les nettoie avant de les proposer à la vente dans la ressourcerie de la déchèterie de Liévin, où elle apporte un accompagnement technique et social à des salariés en insertion.

A quoi participe l'espace réemploi ?

Un espace réemploi permet de « sauver » environ 4 tonnes par mois, soit 48 tonnes à l'année, par déchèterie d'objets réemployables. Cela représente des économies par déchèterie sur les coûts de traitement des encombrants. Si les produits sont valorisés en bénéficiant d'une seconde vie, le réem-ploi permet évidement la réduction des déchets et favorise l'insertion.

Perspectives 2022

- Ouverture de la déchèterie et de la ressourcerie de Liévin en juin 2022
- Ouverture aux scolaires de la salle pédagogique de la nouvelle déchèterie de Liévin courant deuxième semestre 2022.
- Démarrage des travaux sur la déchèterie de Souchez dernier trimestre 2022 pour une ouverture prévue mi 2023.
- Généralisation mi 2023 de la suppression de la collecte des encombrants en porte à porte pour l'habitat pavillonnaire et extension du service sur rendez-vous suivant certaines conditions d'accès.
- Lancement de l'étude d'optimisation sur la collecte des déchets en vue du renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés et l'exploitation de déchèteries communautaires.



- Lancement de l'étude pour la mise en place d'un nouveau mode de conteneurisation pour les zones actuellement collectées en sacs.
- Lancement des études relatives aux travaux nécessaires pour la mise aux normes du centre de valorisation énergétique prévus courant 2024, à l'analyse du contrat en cours, aux investissements potentiels à réaliser et au renouvellement du contrat d'exploitation du CVE.
- Lancement de plusieurs consultations pour les prestations de tri, de conditionnement, ainsi que la valorisation des déchets et la revente des produits triés.
- Conventions et contrats avec les Eco-organismes.

Développement durable

S'engager dans la transition écologique - les actions pour un territoire durable.

Elaboration et mise en œuvre de la politique de l'environnement et du développement durable, décidées par la collectivité et s'inscrivant dans le cadre du projet de territoire.

- Conduite et montage de programmes de maîtrise d'œuvre dans les domaines de l'environnement et du cadre de vie.
- Co-construction et pilotage de projets transversaux avec l'ensemble des acteurs (services de l'agglomération, communes et partenaires institutionnels)
- Thématiques traitées par le service : Lutte contre le changement climatique/Transitions énergétique et écologique ; Qualité des espaces publics, milieux naturels et biodiversité ; Gestion du Patrimoine arboré ; Prévention et gestion des risques, préservation de l'environnement, santé environnementale ; Gouvernance/Eco-citoyenneté.

Faits marquants 2021

Suivi des études et accompagnement des projets en cours

Le service Environnement accompagne et facilite la mise en œuvre des études et projets en cours relatifs à la transition écologique et énergétique du territoire. En 2021, le service a notamment participé aux projets et études suivantes :

- étude visant à identifier et qualifier le gisement de chaleur fatale disponible à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois ;
- participation à la turbine de l'éco-transition ;
- suivi de l'étude de faisabilité relative à la création d'un réseau de chaleur sur la commune d'Avion ;
- étude Ademe Hauts-de-France relative à l'élaboration d'un outil d'évaluation des impacts économiques territoriaux de la transition énergétique.

Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial

Conformément à l'article L.229-26 du code de l'environnement, le Plan Climat Air Energie Territorial est élaboré à l'échelle de la Communauté d'agglomération. Il se compose d'un vaste état des lieux des conséquences du changement climatique sur le territoire et d'une stratégie qui fixe les ambitions de ce dernier en faveur de la transition énergétique et écologique. Enfin, un programme opérationnel, d'une période de six ans, inventorie et organise la mise en œuvre des opérations territoriales permettant d'atteindre ces objectifs.
En 2021, la Communauté d'agglomération a réalisé et validé la grande majorité des diagnostics réglementaires.

Schéma Directeur Territorial des Réseaux de Chaleur

Les réseaux de chaleur représentent un levier d'action prioritaire pour la transition écologique et énergétique des territoires. C'est pourquoi, ils sont au centre de nombreuses attentions et réflexions. Preuve de cet intérêt, les trois réseaux existants sur le territoire sont tous concernés par des projets d'extension. C'est pourquoi, afin de proposer un véritable cadre de réflexion mais également afin d'apporter des éléments de compréhension à l'échelle du territoire, la Communauté d'agglomération s'est engagée dans la réalisation d'un Schéma Directeur Territorial des Réseaux de Chaleur. L'année 2021 a permis d'engager une procédure de consultation publique visant à désigner une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner l'agglomération dans sa mission. L'année 2022 sera quant à elle dédiée à la réalisation des études relatives aux réseaux existants.

Programme expérimental « changement climatique et pollen »

L'allergie au pollen est un enjeu majeur de santé publique. Près d'un quart de la population est ainsi concernée par une allergie respiratoire. En parallèle, la hausse des températures conduit à une augmentation des quantités de pollens. 50% de la population pourrait ainsi être concernée par une allergie en 2050. Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération participe activement, aux côtés de plusieurs territoires et partenaires, à une expérimentation régionale visant à :

- mieux appréhender les impacts du changement climatique sur les émissions de pollen ;
- développer un système d'alerte et d'information en temps réel à destination des personnes allergiques.

L'année a donc été consacrée à la définition du contenu de l'expérimentation. Elle sera engagée au cours de l'année 2022 et se traduira entre autres par l'installation de cinq capteurs à l'échelle communautaire. Ces derniers font l'objet d'un brevet du Centre National

de la Recherche Scientifique (CNRS) et représente potentiellement une véritable technologie de rupture.

Inventaire et caractérisation des friches du territoire

En 2021, les services de la Communauté d'Agglomération ont mené une étude visant à identifier, caractériser et hiérarchiser les friches industrielles et/ou minières du territoire en prévision d'un potentiel projet de requalification. L'étude réalisée par le service Environnement prend la forme d'un outil cartographique mis à disposition des services et des communes. Actualisable et évolutif, il permettra à terme de disposer d'un véritable observatoire territorial des friches et donc d'encourager la requalification de ces secteurs. A ce jour, l'outil recense près de 150 sites et permet d'apporter des informations de contexte pour chacun d'entre eux. L'année 2022 permettra de préciser le potentiel de reconversion des sites identifiés afin d'engager un travail propre à ces derniers.

Gestion du patrimoine arboré communautaire

Les arbres agrémentent le paysage sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Ces arbres, présents dans les zones d'activités économiques, dans les espaces publics, n'en ont pas moins une place incertaine, se développant parfois dans des contraintes fortes et étant sous l'influence potentielle des enjeux que peuvent poser le milieu urbain et les zones d'activités économiques. Le service Environnement assure la mission relative à la gestion du patrimoine arboré présent sur les propriétés de la CALL et sur les terrains communaux dont la CALL assure la gestion. Dans ce cadre :

- il procède à l'examen et au traitement de toutes les sollicitations faites par les communes, les habitants du territoire, les entreprises, les acteurs locaux, etc., concernant le patrimoine arboré sous gestion de la CALL ;
- il conseille et accompagne les services communautaires dans le pilotage de tout projet de transformation de l'espace public ayant un impact sur le patrimoine arboré (sont concernés les volets relatifs à la définition, la conception et la mise en œuvre des projets ainsi que la gestion des aménagements réalisés) ;
- il leur indique au préalable les procédures réglementaires auxquelles seraient soumis ces projets en lien avec les différents statuts de protection des espaces concernés.

Sécurisation du patrimoine arboré communautaire

En 2021, 270 interventions ont été réalisées dans le cadre de la gestion du patrimoine arboré (abattage, taille d'entretien, taille de réduction, ...) par la régie d'arboristes de la CALL ainsi que du prestataire privé.

L'abattage sécuritaire :

117 arbres ont été abattus en 2021, pour raisons multiples

- arbres morts ou dépérissant (zone d'activités de l'Alouette à Liévin, boucle 18 à Lens),
- maladies parasitaires « chalarose du frêne » (Parc des Cytises et parcelle communautaire à Avion),
- bio-ravageurs « scolytes » (Parc des Cytises),
- arbres sénescents en limite de la D58 à Grenay (parcelle communautaire),
- les sécheresses liées au changement climatique...

Un suivi particulier a été mis en place concernant la chalarose du frêne. Aucun traitement, ni moyen de lutte n'existent à ce jour. La sécurisation devient une priorité sur les sites accueillant du public (ex : Parc des Cytises. Son boisement est composé essentiellement de frênes - environ 60%).

La taille sécuritaire :

87 arbres ont fait l'objet d'une taille sécuritaire :

- taille de dégagement des réseaux aériens (parcelle communautaire à Sallaumines),
- taille de sécurisation des voiries et des cheminements (ex : ZAC de l'an 2000),
- taille de dégagement de clôture (ex : DALKIA à Lens),
- taille d'allégement, emprise importante (plusieurs communes)...

Nouvelle version du logiciel de géoréférencement et d'inventaire sur le territoire de la CALL

Le service Environnement a co-construit avec le Service de l'Ingénierie Numérique, un logiciel « Fieldmap » permettant de fusionner les deux applications existantes (collector et workforce).

Projet d'aménagement de l'EuroVelo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles

L'EuroVelo n°5 est une véloroute qui relie Londres (GB) à Brindisi (I). Ce projet consiste à réaliser la dernière section de l'EuroVelo n°5 sur le territoire de l'agglomération, entre la Base du 11/19 à Loos-en-Gohelle et le Parc Marcel Cabiddu à Wingles, sur un linéaire de 14 km. Les aménagements projetés ont pour objectif de créer un cheminement continu et sécurisé, réservé aux dépla-

cements non motorisés sur les sections classées en voie verte.
Ce projet d'aménagement est atypique : il est composé de deux sections aux identités affirmées :

- une première section dite « Patrimoniale », qui se déploie sur le tracé de l'ancien cavalier (bien UNESCO) et qui longe de nombreux éléments patrimoniaux, intimement liés à l'exploitation de la mine ;
- une seconde section dite « du halage », qui longe le canal de la Deûle sur le chemin de halage et jouit d'un rapport direct à l'eau.

Cette opération a été confiée au groupement de maîtrise d'œuvre composé de l'Atelier Nervures (mandataire), Strate, AEI, Theorems et SOCOTEC. L'année 2021 a été consacrée à la révision de l'Enveloppe Prévisionnelle des Travaux.

Opération Plantons le décor - Sixième édition

Il s'agit d'une opération de commandes groupées d'arbres, d'arbustes, et de variétés fruitières et légumières d'origine locale qui offre à tout public, la possibilité de :

- réaliser des projets de plantations, d'aménagement et de boisements paysagers,
- préserver la biodiversité et l'originalité des paysages du territoire des Hauts-de-France.

Cette démarche répond aux objectifs du Projet de Territoire en améliorant le cadre de vie.
Cette année encore, la CALL s'est associée avec la C.A.H.C.
L'opération a donc porté sur :

- 64 commandes provenant de 20 communes du territoire pour un montant de 7154,18€ TTC (2158 arbres/arbustes et 46 fruitiers),
- cette année, 3 projets ont été financés par la Voix du Nord dans le cadre de l'appel à projets « 100 000 arbres ». Ils ont été portés par le collège Wallon à Grenay, le Collège Descartes Montaigne à Liévin et le Lycée Henri Darras à Liévin. Sur la commune de Noyelles-sous-Lens, les espaces publics ont été aménagés avec la plantation de fruitiers régionaux, ce projet a été financé par l'appel à projet « 1 million d'arbres Hauts-de-France ».

Espaces Naturels Sensibles - Bilan 2021

Dans le cadre du partenariat mis en place entre la CALL et le Syndicat Mixte EDEN62, la convention de gestion cynégétique signée avec EDEN62 et la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais, pour les Espaces Naturels Sensibles du Bois des Bruyères (communes de Givenchy-en-Gohelle, Angres, Souchez), du terril d'Estevelles et du Val de Flot (commune de Wingles) ont été renouvelées pour une année.
L'objectif poursuivi porte sur le maintien des équilibres écologiques des sites par la mise en place d'actions de régulation de certaines espèces en surnombre ou pouvant porter atteinte à la qualité des habitats naturels.

Trame Verte et Bleue

Depuis 2019, l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) a été missionnée par la CALL, afin d'élaborer le schéma Trame Verte et Bleue du territoire. Le schéma Trame Verte Trame Bleue est un outil d'aménagement durable du territoire qui vise à reconstituer un réseau écologique permettant aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, ... La trame verte et bleue est constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques qui les relient. Les objectifs de la Trame Verte et Bleue sont d'identifier et de conforter les continuités écologiques, de manière à préserver la biodiversité sur le territoire et à contribuer à une amélioration du cadre de vie. L'élaboration de la Trame Verte et Bleue doit permettre de concilier une vision planificatrice (alimenter les SCoT, PLU, ...) à une vision opérationnelle, permettant de prioriser les aménagements écologiques à réaliser et de les croiser avec les projets d'aménagement en cours ou futurs. La Trame Verte et Bleue s'appuie sur l'identification de 6 milieux : voie d'eau (rivière), humide (zone humide), forestier, calcicole, minier, et mixte (forestier/minier).

Pour chacun de ces milieux, sont repérés :

- les réservoirs écologiques du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) : ce sont des espaces importants dans lesquels la biodiversité est riche et où les espèces peuvent effectuer leur cycle biologique complet ;
- des zones relais : ce sont des espaces plus petits où les espèces effectuent une partie de leur cycle biologique ;
- des corridors écologiques : ce sont des liens entre milieux permettant les déplacements d'espèces.

Chaque entité est qualifiée en fonction de son état : fonctionnel, à restaurer/à maintenir, à créer. Cette cartographie est accompagnée de fiches de préconisations. Ainsi pour chaque milieu, une fiche de préconisations a été réalisée. Elle replace le milieu dans le contexte territorial, présente la méthodologie de tracé et propose des préconisations pour aménager et gérer les éléments constitutifs de la TVB.
En parallèle, une déclinaison d'une Trame Nocturne et d'une Trame Agricole a également été réalisée ainsi que

des fiches de préconisations pour chaque milieu naturel.

Ainsi en 2021, la première étape qui concerne l'élaboration d'une carte interactive de l'existant via un outil informatique a été présentée aux élus en Commission Développement Durable, cela a été suivi de rencontres individuelles et de présentations du travail accompli, auprès des partenaires institutionnels et des 36 communes. Ce travail de concertation a permis de recueillir les doléances de chacun et d'affiner le tracé à la réalité du terrain.

Partenariat avec le CPIE – Chaîne des Terrils

En 2021, la convention d'objectifs d'une durée de 3 années a été renouvelée. Ce partenariat s'est trouvé renforcé par l'adoption du projet de territoire, les aménagements majeurs entrepris par la CALL au titre de la Chaîne des Parcs, le projet d'aménagement de l'EuroVelo n°5, les études urbaines NPNRU, la mise en valeur du Parc des Cytises, la Trame Verte et Bleue ... Dans ce cadre, la CALL soutient le CPIE dans son programme de promotion de la diversité des sites et paysages, mise en valeur des éléments de mémoire collective, gestion différenciée des espaces, actions pédagogiques. Le CPIE est aussi sollicité systématiquement lors de projets environnementaux majeurs.

Gestion des espaces

Depuis 2021, le service a amorcé à la demande des élus de la CALL, une réflexion sur la mise en place d'une gestion globale et écologique des espaces aménagés avec le concours de la Communauté d'Agglomération et qui ont un rayonnement intercommunal (EuroVélo N°5 / Parc Centralité / Parc Berges de la Souchez / Parcours des rescapés, ...). Le but étant de réduire les coûts d'entretien et d'appliquer un traitement uniforme des aménagements à l'échelle du territoire. Le travail accompli sur ce dossier durant cette année, a concerné la délimitation des secteurs d'intervention, un gros travail d'estimation des postes de dépenses (tailles/tontes/élagages, ...) et la rencontre des communes concernées pour connaître leurs attentes et besoins. La démarche étant également sociale (insertion), les services ont rencontré après avoir sollicité l'ensemble des communes sur l'existence de partenariat l'ensemble des CAT et associations d'insertion afin de connaitre leurs capacités à répondre à un marché réservé d'insertion, leur périmètre d'intervention et leur savoir-faire.

Dispositif d'Accompagnement Collectif « S'ADAPTER AVEC LA NATURE en Hauts-de-France » - Intégrer les solutions d'adaptation fondées sur la nature dans la planification territoriale.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux collectivités territoriales, le Centre de Ressource du Développement Durable (CERDD) a proposé un accompagnement gratuit et collectif à destination de plusieurs territoires engagés en faveur d'une meilleure prise en charge des enjeux d'adaptation au changement climatique et de biodiversité dans la planification. Ce dispositif vise plus particulièrement à développer les solutions d'adaptation fondées sur la nature (SAFN), afin d'atténuer la vulnérabilité du territoire aux conséquences du changement climatique (îlots de chaleur urbains, inondations, tensions sur la ressource en eau, érosion des sols, etc.).Pour cela, l'accompagnement repose sur le partage d'expériences, l'échange et la diffusion de pratiques exemplaires entre pairs ainsi que sur la co-construction de solutions innovantes par les acteurs lauréats. A cet effet, le CERDD, accompagné par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) - un bureau d'étude spécialisé - ainsi que par plusieurs partenaires experts, accompagnent les territoires pilotes afin d'enrichir leurs documents de planification et d'identifier les pistes d'action permettant d'améliorer la prise en compte opérationnelle des enjeux de transition écologique et énergétique. Un guide de retours d'expériences sera finalement rédigé avec les territoires engagés, afin de rendre compte des enseignements tirés de cette expérimentation en Région Hauts-de-France. Ce dernier sera alors diffusé à l'échelle nationale, améliorant de fait, la visibilité des territoires lauréats.

Au titre de son schéma TVTB, la CALL a candidaté pour cet AMI et a été retenue. Le concours du CERDD prend la forme d'un accompagnement des territoires lauréats au cours d'une période de 18 mois (début décembre 2021). 5 rencontres, d'une journée chacune, seront alors organisées au cours de cette période avec l'intégralité des territoires retenus, afin de renforcer l'intégration des solutions d'adaptation fondées sur la nature, au sein des documents de planification.

Perspectives 2022

Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

Le dispositif TEN permet de labelliser le territoire sur des actions déjà programmées ou à venir.

L'objectif du TEN est de capitaliser nos actions et d'amorcer une montée en puissance, tout en démontrant une

réelle volonté d'agir pour la biodiversité. La prise en compte de la biodiversité est de plus en plus intégrée dans les politiques publiques, et les partenaires sont de plus en plus sensibles aux territoires qui engagent des mesures de préservation en faveur de la biodiversité. Ces actions sont bien souvent facilitatrices pour l'octroi de subventions. Il s'agit d'un dispositif d'ingénierie, celui-ci s'adresse aux collectivités territoriales (communes, EPCI, etc.), et vise à faire émerger, reconnaître et accompagner l'engagement des collectivités qui présentent des projets de territoire en faveur de la biodiversité.
L'engagement de notre collectivité, au sein de ce dispositif, est de réaliser les actions inscrites et définies par notre territoire dans les 3 années suivant la labellisation.



Ces actions doivent se retrouver dans 4 champs d'actions déclinés sur le schéma ci-dessous :

La labellisation de notre territoire permettrait de capitaliser nos actions et d'en faire la promotion auprès des différents partenaires et du public. L'année 2022 permettra de définir un programme de travail à mettre en œuvre sous 3 ans.

Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial
L'année 2022 sera consacrée à la finalisation des derniers diagnostics prospectifs, puis à la définition de la stratégie climat-air-énergie du territoire.

Projet d'aménagement de l'EuroVelo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles
La phase projet et les dossiers réglementaires seront engagés avec l'objectif de pouvoir lancer les travaux en 2023.

Lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant la gestion du patrimoine arboré
Les missions qui seront confiées au prestataire sont les suivantes : à partir d'une connaissance précise du patrimoine arboré (géoréférencement, inventaires quantitatif et qualitatif), un plan de gestion sera élaboré par site et pour une durée de 10 ans avec une évaluation à mi-parcours. Il permettra d'identifier et de planifier de façon rationnelle les actions à mener pour conduire au mieux la gestion des arbres et améliorer la qualité paysagère et écologique, tout en assurant la sécurité des usagers. Cette vision globale du patrimoine et des interventions à réaliser permettra un meilleur ajustement des budgets et des compétences. La mission portera sur une durée de trois ans.

Dispositif d'Accompagnement Collectif « S'ADAPTER AVEC LA NATURE en Hauts-de-France » - Intégrer les solutions d'adaptation fondées sur la nature dans la planification territoriale.
L'année 2022 sera consacrée à la réalisation d'un état de la vulnérabilité du territoire face aux enjeux de changements climatiques en s'appuyant sur le PCAET et permettra d'identifier les arbres à problèmes et arbres à solutions, afin de rendre le territoire plus résiliant grâce aux solutions d'adaptation fondées sur la nature.

Gestion des espaces
L'année 2022 permettra d'affiner les interventions à estimer financièrement en matière de prestation d'entretien courant mais également en matière de besoins annexes (dégradations) et de présenter ce travail aux élus.

Espaces Naturels Sensibles (ENS)
Dans le cadre du partenariat mis en place entre la CALL et le Syndicat Mixte EDEN62, le syndicat mixte a souhaité définir de nouvelles modalités de mise en œuvre de la chasse sur les ENS et propose la révision de la convention de gestion cynégétique appliquée aux sites situés sur la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Lancement d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage concernant la mise en place d'un plan de gestion écologique sur le Terril 58.

TVTB – Poursuite du travail engagé afin de défendre les conditions d'une mise en œuvre opérationnelle.

Aménagement de l'espace, Gestion du patrimoine, Maîtrise d'ouvrage

Espaces naturels communautaires

La régie d'entretien des espaces naturels communautaires est un service pluridisciplinaire.
Son implantation est répartie sur 3 sites,
Sains-en-Gohelle, pour la régie d'entretien des espaces verts, des cours d'eau et du patrimoine arboré.
Bénifontaine pour le Parc des Cytises,
Loison-sous-Lens pour le prêt de matériel aux communes

Le service en chiffres

29 personnes titulaires

1 chef de service
14 personnes titulaires et un agent en CDD, à la régie d'entretien des espaces naturels communautaires

- 1 chef de bureau
- 7 agents titulaires en gestion des espaces verts
- 3 agents en gestion des cours d'eau
- 3 agents en gestion du patrimoine arboré

11 personnes au parc des cytises (4 personnes en technique, 7 personnes en soins animalier)
3 agents au prêt de matériel

La régie d'entretien

Les activités gérées par ce département sont les suivantes :

Les gestions de certains espaces verts

- Anneau de la Mémoire,
- Musée de la grande guerre de Souchez,
- Base du 11/19,
- Hôtel communautaire,
- Boucle 18,
- Pistes de l'aérodrome de Bénifontaine,
- La maison des projets.

La gestion du patrimoine arboré

Interventions sur le patrimoine arboré sur l'ensemble des sites de la collectivité,

La gestion des cours d'eau

- Gestion entretien des cours d'eau de compétence communautaire (embâcles, ripisylve, ...).
- Débroussaillage des berges,
- Petites prestations de génie végétal,

Le Parc des cytises

Activités et animations :

L'équipe technique gère l'intégralité du site en matière de propreté, d'entretien des espaces verts, de la mise en sécurité des différentes installations et boisements ainsi que la réalisation des petits aménagements.
L'équipe animalière a en charge la gestion du cheptel animalier tant en matière de nourrissage et d'abreuvement qu'en gestion des soins portés aux différents animaux ainsi qu'à l'entretien et l'aménagement des différents enclos.

7 animations en période estivale basées sur la connaissance des écosystèmes du parc des cytises sont proposées aux visiteurs.
Malgré la période de Covid 19, l'enclos de contact a accueilli près de 15 000 visiteurs.

Prêt de matériel

L'année 2021 aura encore été impactée par la pandémie du Covid 19.

Activité du service

Les 3 agents qui composent ce département ont pour missions : la prise en charge des demandes des communes intéressées, la gestion des départs et des retours de matériel, l'accueil téléphonique et physique ainsi que l'entretien du dépôt intérieur extérieur et la réparation du matériel défectueux au besoin.
Ce département a également pour mission d'intervenir dans toutes les petites opérations de déménagement au sein de la collectivité,

Le département en quelques chiffres :
Communes intéressées par le prêt de matériel

- 32 communes en 2016
- 33 communes en 2017
- 32 communes en 2018
- 32 communes en 2019
- 25 communes en 2020
- 25 communes en 2021

En 2021 le service a géré 117 demandes de prêt. Plus de 55 interventions ont été réalisées auprès des différents services de la collectivité.

Faits marquants de l'année 2021

Au parc des cytises :

- Continuité dans la gestion de la pandémie du Covid 19
- Engagement des travaux de mise en sécurité de l'ancienne volière. Ouverture prévue début 2023,
- Gestion de l'épizootie de grippe aviaire,
- Entretien des jeux existants,
- Acquisition de nouveaux jeux
- Mise en sécurité des boisements suite à l'apparition de la chalarose du frêne,
- Végétalisation des abords de certaines volières,
- Création d'une mare pour les tortues de Floride,
- Continuité et finition de l'enclos des faisans

Au département de régie d'entretien :

- Continuité dans l'entretien des différents sites communautaires,
- Continuité dans la gestion du patrimoine arboré. Sécurisation des différents sites communautaires, le parc des cytises, le crématorium ainsi que les zones d'activités.
- Achèvement de la réflexion portée sur la restructuration de l'anneau de la mémoire.
- Acquisition de matériel thermique

Le prêt de matériel aux communes :

- Timide reprise des activités liées au prêt de matériel,
- Nombreuses interventions auprès des services de la collectivité pour des déménagements de services.

Perspectives 2022

Au parc des cytises :

- Gestion et mise en sécurité des boisements infectés par la Chalarose du Frêne et le scolyte pour la pinède,
- Poursuite de travaux d'évolution du parc (nouveaux enclos, installations techniques, ...)

Au département de régie d'entretien :

- Poursuite de la réflexion menée pour l'entretien des sites crées par la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN, les berges de la Souchez, le parc centralité etc.
- Intégration progressive de la compétence GEMAPI
- Acquisition de matériels pour la gestion des espaces verts, des cours d'eau et du patrimoine arboré,
- Création d'un quai de déchargement

Le prêt de matériel aux communes et aide aux services

- Acquisition de nouveaux matériels
- Soutien logistique aux différentes animations communautaires

Service Ingénierie et Maîtrise d'ouvrage

Le service Ingénierie et Maîtrise d'Ouvrage, structuré autour des composantes « Bâtiment », « VRD », et « service commun de la transition Durable et d'aides aux communes », assure la conduite d'opération des programmes de travaux d'investissement « infrastructures et immobiliers » tels que :

- La réalisation de voiries réseaux divers des sites communautaires,
- La construction de bâtiments, la réalisation d'ouvrages de génie civil,
- La réhabilitation énergétique des bâtiments communautaires ou communaux dans le cadre de la mutualisation.

Il est en particulier le service opérationnel pour l'aménagement des zones d'activités économiques et la réalisation des grands projets communautaires.
Par ailleurs, dans le cadre de son Schéma de Mutualisation, la CALL a créé en 2019 un service commun « Réhabilitation Energétique des bâtiments publics » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire.
Le décret éco énergie tertiaire de 2019 a d'ailleurs renforcé les obligations légales des collectivités territoriales en matière d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire. C'est dans ce contexte que la CALL et ses communes membres doivent engager un plan de réhabilitation énergétique de leur patrimoine.
Cela a entrainé une évolution du service commun. Alors, qu'initialement, celui-ci avait pour objet l'accompagnement des collectivités sur les plans technique, administratif et financier (recherche de financements) pour la mise en œuvre d'une stratégie (hors mission de maîtrise d'œuvre) dans le domaine spécifique et exclusif de la rénovation énergétique, plusieurs communes ont soulevé leurs difficultés à porter leurs projets sur le plan opérationnel et ont souhaité pouvoir bénéficier d'un accompagnement plus spécifique. Le service commun peut désormais assurer ce type de mission complémentaire au service des communes (assistance et ingénierie), dans le cadre des opérations de rénovation énergétique mais aussi pour d'autres types d'opérations portées par les collectivités

Etudes pour l'aménagement de Quadraparc Secteur 2 sur le territoire de Bully-les-Mines, Grenay et Liévin
Le périmètre du secteur 2 de l'extension de la ZAC Quadraparc est situé à l'intersection de trois communes : Liévin au sud-est, Grenay au nord et Bully-les-Mines à l'ouest. Le secteur a une limite commune avec l'A21 au sud et est desservi par l'échangeur n°7.



Il s'agit d'une opération d'aménagement sur environ 10 hectares qui a pour but de desservir et viabiliser 7 à 8 lots destinés à accueillir de l'activité économique, dont un spécifiquement dédié à l'accueil d'un village d'entreprises artisanales.

Montant des travaux estimés : 3 300 000 € H.T

Travaux d'aménagements des espaces publics ZAC Centralité « Ilot Parmentier » à Lens
Située au sein du périmètre UNESCO et le long de la rue Paul Bert et de la rue Montesquieu à Lens, face au musée du Louvre-Lens, l'opération Parmentier (cité ERBM), au cœur de la Cité 9, fait l'objet d'une requalification et d'une restructuration totale des espaces publics.



Pour afin d'y retrouver les codes développés dans les cités minières historiques : placette, alignement d'arbres, organisation des voiries, espaces verts, choix des essences... et d'engager une plus grande qualité des espaces publics : enfouissement des réseaux, requalification de trottoirs, prolongement de la rue Molière, développement des mobilités douces, gestion alternative des eaux pluviales, gestion des déchets...
Montant des travaux estimés : 4 500 000 € H.T

Consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics ZAC Centralité « Secteur Bollaert » à Lens.

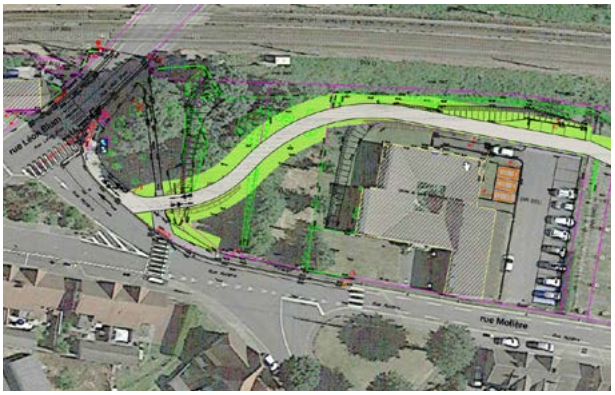


Réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics ZAC Centralité « Trottoir Nord Avenue Delelis » à Lens

Continuité piétonne côté nord de l'avenue Delelis, permettant la neutralisation du trottoir Sud, nécessaire à la réalisation des travaux des constructions de la ZAC centralité.

Estimation du montant des travaux : 320 000 € H.T

Etudes pour le confortement de l'Eurovélo 5 au droit de Filiéris à Lens



Suite à des négociations foncières, des travaux de confortement doivent être réalisés pour rendre un carrefour moins accidentogène dans le cadre des aménagements du parc centralité à Lens.

Montant des travaux estimés : 150 000 € H.T

Reprise des travaux de construction d'un équipement d'accueil polyvalent à Souchez

Après une interruption de travaux de près de 15 mois, suite à l'interception d'une nappe affleurant, la réalisation d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, d'un rehaussement du bâtiment (plateforme de 2.20 m, la résiliation et la relance des lots gros œuvre et monte charges, les travaux ont repris en juin 2022.



Les travaux doivent s'achever en septembre 2022.
Montant des travaux : 2 975 000€ H.T

Marché Public Global sur Performance pour le centre aquatique de Lens

L'achèvement des études de conception en juin 2021 a déclenché le démarrage des travaux avec la réalisation des terrassements, la réalisation des 270 pieux fondés à plus ou moins 12 mètres, les premiers éléments structurants du sous-sol, l'installation de 2 grues (dont une avec ascenseur).*Le délai des travaux est de 24 mois, soit une livraison de l'équipement en juillet 2023.*



Le coût d'opération : 30 480 607 € (valeur juin 2020).

Réalisation des travaux pour la mise en conformité du traitement des fumées du Crématorium de Lens

Après un ajournement des travaux pendant près d'une année en raison de la défaillance d'une entreprise, et la désignation d'un nouveau prestataire pour les lignes de crémation, les travaux ont pu redémarrer en mars 2021 pour une période de 12 mois.



La mise au point des marchés de travaux suite à cette nouvelle désignation a généré une augmentation du coût des travaux.

Montant des travaux : 1 798 712 € H.T

Marché Public Global sur Performance pour le centre aquatique de Harnes

Dans le cadre de l'accompagnement des communes dans leur développement / Service commun, la Ville de Harnes a confié à la CALL un mandat de maîtrise d'ouvrage pour cet équipement. Cette opération fera l'objet d'un marché public global de performance et le recours au dialogue compétitif. Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été désigné ; l'objectif étant de réaliser cet équipement pour la fin 2025.

Estimation du coût d'opération 15 566 000 € HT

Etude programmation phase 2 Office de tourisme

Bâtiment « A la ville de Limoges » : Académie de l'Hospitalité

Accompagnement et appui technique à la direction Culture, Tourisme et Sport pour l'élaboration du programme technique et fonctionnel et la désignation du maître d'œuvre.

Perpectives 2022

L'année 2022 permettra de poursuivre l'effort de la CALL en termes de travaux et d'accompagnement des communes dans leur développement (service Commun).

Aménagements

Pour la résorption des friches industrielles et urbaines avec l'engagement d'études de programmation du site Tréfileurope à Loison-sous-Lens et de l'actuel site de l'Hôpital de Lens (13 ha).

Diagnostics pour la réhabilitation de 4 parcs d'activités nouvellement repris en gestion communautaire (application loi NOTRe)

Réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics ZAC Centralité « Secteur Bollaert » et du « secteur Tassette » à Lens

Lancement des consultations travaux :

- Quadraparc 2 secteur 2
- Quartier jean Jaurès à Liévin
- EuroVélo 5 de Loos en Gohelle à Wingles

Accompagnement des promoteurs dans le cadre du développement du quartier des gares à Lens.

Bâtiment et infrastructures

Achèvement et livraison de l'Espace Accueil Polyvalent à Souchez.

Poursuite des travaux du centre aquatique de Lens.

Achèvement et livraison des travaux de mise aux normes du crématorium de Vendin-le-Vieil.

Démarrage de la procédure de dialogue compétitif avec les groupements retenus pour le centre aquatique de Harnes.

Suivi de la phase conception du projet phase 2 Office de tourisme / Bâtiment « A la ville de Limoges » : Académie de l'Hospitalité de Lens.

Lancement de la mission maîtrise d'œuvre et démarrage des études de l'extension et de la réhabilitation du bâtiment vétérinaire du Parc des Cytises à Bénifontaine.

Service commun de la transition durable et d'aides aux communes

2022 marquera le lancement du dispositif du service commun aux communes. Il est estimé une adhésion des communes à hauteur de 45% dès la première année.

Les principaux objectifs de cette première année sont l'accompagnement en ingénierie des communes adhérentes sur l'ensemble du périmètre du service commun, la mise en place d'outils et le recrutement de l'ingénierie nécessaire pour répondre à la demande des collectivités.

Dans son ambition énergétique et pour répondre au cadre réglementaire (décret Tertiaire) le pôle énergie constitué dans la Direction Aménagement Grands Projets et Maîtrise d'Ouvrage devra se doter d'outil de gestion énergétique et un outil de planification énergétique dans le principal objectif de réaliser un véritable schéma directeur énergie sur le patrimoine public bâti sur les 3 prochaines années.

Aérodrome de Lens-Bénifontaine

L'aérodrome de Lens-Bénifontaine est un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique situé sur la commune de Bénifontaine. Il est utilisé pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme telles que promenade aérienne, baptêmes de l'air, largage de parachutistes et aéromodélisme. Une école de pilotage vient compléter ce panel d'activités.
D'une superficie de 30 hectares, l'aérodrome possède deux pistes engazonnées et sert de base à une trentaine d'avions de tourisme, à deux avions de collection et un avion pour le largage des parachutistes. Une quarantaine d'ULM sont également présents sur site. Ces aéronefs sont répartis dans 10 hangars. L'aérodrome dispose également d'un atelier de mécanique agréé européen, ainsi qu'un poste de distribution de carburant pour l'aviation, équipé d'un automate 24/24.

Faits marquants de l'année 2021

COVID-19 : Une reprise en douceur

Pour la deuxième année consécutive, la situation sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a impacté l'activité de l'aérodrome. Lors du 3ème confinement, de mars à mai 2021, une légère baisse d'activité a été constatée. L'aérodrome est resté ouvert, néanmoins les mesures de confinement ont empêché les pilotes de rejoindre le site pour des activités de loisirs. Les 2 seules structures professionnelles ont pu poursuivre leur activité : L'atelier de mécanique Bénifontaine-Aéro et Aéronord ULM. 120 demandes de survol de drone ou d'envol de ballons de baudruche ont été étudiées, délivrant ou non l'autorisation de vol nécessaire.

L'aérodrome : lieu de tournage d'un spot publicitaire

La route goudronnée, seul passage permettant aux usagers de circuler devant les hangars a été totalement réhabilitée. De nouveaux panneaux de circulation destinées aux avions ont également été installés. Les services de déminage sont intervenus à deux reprises pour l'enlèvement d'obus retrouvés en bord de piste. L'aérodrome a accueilli la Société LEROY MERLIN pour le tournage d'un film publicitaire dans un hangar.

Perspectives 2022

Le projet de meeting pour l'année 2022 a dû être annulé. A ce jour, aucun projet d'ampleur n'est annoncé.

Crématorium de Vendin-Le-Vieil

Le crématorium de Vendin-Le-Vieil met au service des familles en deuil un personnel qualifié, en mesure de les accueillir et de les accompagner dans le dernier hommage, tout en respectant la volonté du défunt.

Une année charnière pour le crématorium

Dans le cadre des travaux de mise aux normes, la partie technique du crématorium est entièrement repensée. Une nouvelle organisation de travail est en place en vue de l'appropriation des nouveaux équipements.
Un logiciel de gestion du site est en cours d'installation. Celui-ci permettra une meilleure communication avec les professionnels ainsi qu'une prise de rendez-vous par internet 24h/24h et 7j/7j.
L'activité de l'année 2021 a été quelque peu perturbée par les travaux, néanmoins les objectifs prévus ont été atteints et le service public a été maintenu.

La fin des travaux de mise aux normes

Les travaux de modernisation du crématorium ont démarré au début de l'année 2021 et seront achevés en avril 2022.
Le bâtiment destiné à recevoir les nouveaux équipements est terminé.
Les lignes de crémations et leurs périphériques sont en cours d'installation sur site.

Des experts au service du public

La dynamique engagée notamment par la mise aux normes de l'établissement implique la professionnalisation des métiers.
Les agents exerçant en partie technique seront formés à l'utilisation des nouvelles lignes de crémation et ateliers de filtration.
La professionnalisation des agents contribue à une meilleure qualité du service public, axée sur l'accueil et l'écoute des familles mais également dans le cadre des relations avec les professionnels.

Perspectives 2022

La mise en exploitation industrielle et la reprise d'activité normale du site sont prévues au premier trimestre 2022.
La finalisation des paramétrages du nouveau logiciel ainsi que la mise en exploitation sont prévues l'année prochaine.
La retransmission vidéo des cérémonies, service innovant, permettra aux familles éloignées de bénéficier d'une retransmission de la cérémonie de recueillement via internet.

Fourrière animale

La fourrière prend en charge exclusivement les chiens et chats. Elle est ouverte au public du lundi au vendredi de 13h à 17h, sur RDV sauf le week-end et jours fériés.
La fourrière n'est pas un refuge, elle n'a pas vocation à prendre en charge les animaux abandonnés : dans ce cas il convient de se rapprocher d'un refuge associatif.
Le service de capture est assuré par la SACPA dans le cadre d'un marché public.

Au total pour l'année 2021, 393 chiens ont été trouvés errants et recueillis sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (dont 16 réquisitions).
223 chiens ont été restitués à leurs propriétaires et 150 chiens sont passés en adoption.
110 chats ont été trouvés errants sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Ces chats sont âgés de la naissance (portées toutes comptabilisés) à l'âge adulte.
8 chats ont été restitués à leurs propriétaires et 38 chats sont passés en adoption en association.

L'année 2021 a vu la poursuite du déploiement des conventions « chats libres », dans le cadre des échanges avec les communes participant au groupe de mutualisation CALL/Communes sur la thématique.

RAPPEL :
Il est obligatoire que les propriétaires fassent identifier leurs animaux afin que les services compétents puissent les contacter au plus vite, mais aussi veiller à ce que les coordonnées au niveau de l'Icad soient bien mises à jour.
De plus, pour éviter la prolifération de chats, il est préconisé la stérilisation.

Perspectives 2022

Réinternalisation du service de capture à l'étude
Règlement intérieur à revoir (groupe de travail avec les communes à mettre en place)
Mission de conseil et d'accompagnement aux communes à développer

Rapport d'activités

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
21 rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex

www.agglo-lenslievin.fr

Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin